



CCCPS / 2022 / DE094
8.4 Aménagement du territoire

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 22 septembre 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 septembre 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 22 septembre 2022, à 19h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Mirabel et Blacons en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Ruth AZAÏS ; Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Rodène BODIN-CASALIS ; Marcel BONNARD ; Danielle BORDERES ; François BROCARD ; Cédric FERMOND ; Caryl FRAUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Patricia PUC ; Jean-Philippe ROCHE ; Frédéric TRON et Arnaud VANNIER.
Pouvoirs	Audrey CORNEILLE à Jean Marc MATTRAS ; Agnès FOUILLEUX à Dominique MARCON ; Thierry GUILLOUD à Danielle BORDERES ; Hervé MARITON à Caryl FRAUD ; Morgane PEYRACHE à Ruth AZAÏS ; Jean Pierre POINT à Stéphanie KARCHER et Boris TRANSINNE à Christophe LEMERCIER.
Absents	Samuel ARNAUD ; Jean Christophe AUBERT ; Anne Marie CHIROUZE ; Dominique DELAYE ; Sarah DUVAUCHELLE et Frédéric TEYSOT
Secrétaire de séance	Philippe HUYGHE

Validation du diagnostic et des orientations du Plan de Transition Ecologique (PTE) de la CCCPS

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

En 2020, la CCCPS a signé une convention de partenariat avec Territoire d'Énergie Drôme (SDED) pour un accompagnement technique et financier dans l'élaboration d'un Plan de Transition Ecologique. Un PTE est un outil d'aide à la décision - sans valeur réglementaire - stratégique et opérationnel, en lien et en cohérence avec le CRTE et le projet de territoire de la CCCPS.

Les objectifs de ce PTE pour la CCCPS sont :

- D'avoir un diagnostic climat-air-énergie territorial (à l'instar d'un PCAET) ;
- De coordonner toutes les actions de la CCCPS liées à la transition écologique via un tableau de bord et des indicateurs de suivi ;
- Rendre visible les politiques menées par la CCCPS concernant la transition auprès de la population ;
- D'avoir une ligne de conduite concernant la transition écologique.

Le PTE comporte :

- Un diagnostic climat-air-énergie et un état des lieux de la transition écologique sur le territoire
- Des orientations stratégiques et un plan d'actions
- Un outil de suivi / tableau de bord et des fiches-actions



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 22 septembre 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 septembre 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le projet de PTE annexé à la présente délibération est à ce jour composé des éléments suivants à valider :

- Le diagnostic climat-air-énergie du territoire de la CCCPS
- L'état des lieux des actions de transition écologique
- Les enjeux, orientations et pistes d'actions de la CCCPS

A l'issu du diagnostic, il est notamment proposé 12 orientations stratégiques, à savoir :

1. Réduire les consommations d'énergie et les factures énergétiques tout en développant une production d'énergie renouvelable locale ;
2. Offrir des modes de déplacements propres et alternatifs à la voiture individuelle ;
3. Organiser et optimiser de manière responsable les transports de biens et de services ;
4. Développer une économie circulaire, sociale et solidaire ;
5. Réduire les déchets à la source et mieux les valoriser ;
6. Préserver la ressource en eau tant en quantité qu'en qualité
7. Favoriser un tourisme durable ;
8. Préserver les puits de carbone que représente la forêt tout en assurant une gestion durable et une valorisation locale ;
9. Préserver la biodiversité et l'environnement pour maintenir ce cadre de vie exceptionnel ;
10. Favoriser le déploiement de l'agroécologie, d'une agriculture biologique et diversifiée ;
11. Offrir à la population une alimentation saine, locale, de saison et accessible à tous ;
12. Développer la coopération, sensibilisation et communication pour un changement de comportement global.

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil communautaire de valider le diagnostic et l'état des lieux réalisés ainsi que les propositions d'orientations stratégiques du PTE. Le plan d'actions sera affiné et présenté aux élus dans les commissions concernées durant le deuxième semestre de l'année 2022 avant validation en Conseil communautaire. Une présentation au SDED sera également programmée, avec à l'issu de ce PTE, le versement de l'aide d'un montant de 20 000€ comme convenu dans la convention de partenariat.

III. Visas

VU la convention de partenariat CCCPS-CCVD-SDED pour la planification d'actions de transition énergétique du 1^{er} avril 2020,

VU l'avis favorable de l'Exécutif du 7 juillet 2022,

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire décide après avoir débattu :

- 1) de valider le diagnostic du PTE et les orientations stratégiques proposées,
- 2) d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de cette décision.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 22 septembre 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 septembre 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à la majorité absolue :

Votants POUR : 21 voix

Votants CONTRE : 1 voix, Franck MONGE

S'abstenant : 11 voix, Ruth AZAIS, Marcel BONNARD, Danielle BORDERES, Audrey CORNEILLE, Caryl FRAUD, Thierry GUILLOUD, Stéphanie KARCHER, Hervé MARITON, Jean-Marc MATTRAS, Morgane PEYRACHE et Jean Pierre POINT.

VI. Annexe

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Annexe I : Plan de Transition Ecologique de la CCCPS : diagnostic climat-air-énergie, état des lieux des actions de transition écologique, orientations et pistes d'actions.

Philippe HUYGHE
Secrétaire de séance

Le 22/09/2022

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président



Plan de transition écologique

DIAGNOSTIC CLIMAT-AIR-ENERGIE ETAT DES LIEUX DE LA TRANSITION PROPOSITIONS POUR LA SUITE

Juin 2022



AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200040509-20220922-DE2022094-DE
en date du 28/09/2022 ; REFERENCE ACTE : DE2022094

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ADEME : agence de la transition écologique (ex agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie)

CC : communauté de communes

CCCPS : communauté de communes du Crestois et du pays de Saillans

CCD : communauté de communes du diois

CCNUCC : convention-cadre des nations unies sur les changements climatiques

CCVD : communauté de communes du val de Drôme

CEE : certificats d'économie d'énergie

CEP : conseil en énergie partagée

COT : contrat d'objectif territorial

CRTE : contrat de relance pour la transition écologique

CTE : contrat de transition écologique

ENR : énergies renouvelables

EPCI : établissement public de coopération communale

FEADER : fonds européen agricole pour le développement rural

GES : gaz à effet de serre

GIEC : groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

IFM : indice feu météo

LEADER : liaison entre actions de développement de l'économie rurale

LTECV : loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte

MOFF : menaces opportunités forces et faiblesses

ORCAE : observatoire régional climat-air-énergie Auvergne-Rhône-Alpes

PAEC : programme agro-environnemental et climatique

PCAET : plan climat air énergie territorial

PPRN : plan de prévention des risques naturels

PPT : plan pastoral territorial

PTE : plan de transition écologique

SDED : service public des énergies dans la Drôme (ex syndicat départemental d'énergies de la Drôme)

SMRD : syndicat mixte de la rivière Drôme

SPIE : service public intercommunal de l'énergie

SYTRAD : syndicat de traitement des déchets Ardèche Drôme

TECV : transition énergétique pour la croissance verte

TEPCV : territoire à énergie positive pour la croissance verte

TEPOS : territoire à énergie positive

TIB : territoires d'innovation Biovallée

UE : union européenne

VAE : vélo à assistance électrique

ZNIEFF : zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique

GLOSSAIRE DES NOTIONS CENTRALES

Adaptation

Processus d'ajustement au climat présent ou attendu et à ses effets. Dans les systèmes humains, l'adaptation cherche à modérer ou éviter les nuisances ou à exploiter les opportunités bénéfiques. Dans certains systèmes naturels, l'intervention humaine peut faciliter l'ajustement au climat attendu et à ses effets¹.

Atténuation

L'atténuation est définie comme « l'intervention humaine pour réduire les sources ou augmenter les puits de gaz à effet de serre ». Un puits de gaz à effet de serre est un réservoir, naturel ou artificiel, de gaz à effet de serre. Ces puits sont aujourd'hui principalement les océans, les sols, ou certains espaces végétalisés (forêts en formation). L'atténuation contribue à l'objectif de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique de « stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique (causée par les activités humaines) dangereuse du système climatique »².

Changement climatique

Les changements climatiques désignent une variation de l'état du climat qui peut être identifiée (par exemple à l'aide de tests statistiques) par des changements affectant la moyenne et/ou la variabilité de ses propriétés, persistant pendant de longues périodes, généralement des décennies ou plus. Les changements climatiques peuvent être la conséquence de processus naturels internes ou de forçages externes tels que : les modulations des cycles solaires, les éruptions volcaniques et les changements anthropiques persistants de la composition de l'atmosphère ou de l'utilisation des terres. On notera que la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), dans son Article 1, définit le changement climatique comme étant : « des changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables. »³

Communauté de communes et intercommunalité

Une communauté de communes (CC) est un établissement public de coopération communale (EPCI) à fiscalité propre. Une CC est une forme d'intercommunalité dite fédérative qui permet aux EPCI de disposer de recettes fiscales directes. Elle exerce, aux lieux et places des communes membres, des compétences obligatoires et des

¹ GIEC. 5^{ème} rapport partie 2 : Impact, adaptation et vulnérabilité. 2014.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

compétences optionnelles, ainsi que des compétences supplémentaires que les communes lui transfèrent.⁴ « L'intercommunalité répond à plusieurs objectifs :

- › C'est un remède à l'émiettement communal et un instrument de l'organisation rationnelle des territoires. La France compte plus de 34 968 communes, ce qui représente près de 40% de l'ensemble des communes de l'Union européenne ;
- › L'intercommunalité rassemble des moyens dispersés et structure des initiatives locales ;
- › L'intercommunalité vise à favoriser le développement économique local et la relance de la politique d'aménagement du territoire. »⁵

Développement durable

« Le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », citation de Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien (1987). En 1992, le Sommet de la Terre à Rio, tenu sous l'égide des Nations unies, officialise la notion de développement durable et celle des trois piliers (économie/écologie/social) : un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable. »⁶

Ecologie

« L'écologie, au sens premier du terme, est une science dont l'objet est l'étude des interactions des êtres vivants (la biodiversité) avec leur environnement et entre eux au sein de cet environnement (l'ensemble étant désigné par le terme « écosystème »). Par extension, l'écologie désigne également un mouvement de pensée (l'écologisme ou écologie politique) qui s'incarne dans divers courants dont l'objectif commun est d'intégrer les enjeux environnementaux à l'organisation sociale, économique et politique. Il s'agit à terme de mettre en place un nouveau modèle de développement basé sur une transformation radicale du rapport activité humaine/environnement. »⁷

Résilience

Capacité des systèmes sociaux, économiques et environnementaux à faire face à un événement, une tendance ou une perturbation dangereuse, en répondant ou en se réorganisant de manière à maintenir la capacité d'adaptation, d'apprentissage, et de transformation.⁸

Transition

« Du latin *transitio* qui signifie passage. La transition, c'est le fait de quitter une situation pour aller vers une autre, ce qui est à la fois inquiétant et enthousiasmant. C'est quitter un monde

⁴ Vie publique. Qu'est-ce qu'une communauté de communes ? 2021.

⁵ Vie publique. En quoi consiste l'intercommunalité ? 2021.

⁶ Insee. Définition du développement durable. 2016.

⁷ Youmatter. Écologie : définition - Qu'est-ce que l'écologie ? 2019.

⁸ GIEC. 5^{ème} rapport partie 2 : Impact, adaptation et vulnérabilité. 2014.

qui est condamné à s'effondrer car les conditions écologiques et économiques de son fonctionnement sont en train de disparaître et ne pourront pas être restaurées pour aller vers un monde formé d'une multitude de petits territoires résilients. »⁹

« Qu'elle soit écologique, énergétique, sociale, solidaire, économique, démocratique, numérique ou encore managériale, la transition se caractérise par une transformation profonde des systèmes. »¹⁰

Transition écologique

« La transition permet d'anticiper l'inéluctable pic pétrolier en passant d'une situation de dépendance aux énergies fossiles à une résilience des communautés grâce à des solutions concrètes mises en place à l'échelle locale par les citoyens et acteurs du territoire. Cette dynamique s'appuie sur la certitude de la crise - *actuelle* et - à venir pour repenser l'ensemble du système, en rupture avec le modèle consumériste tout en redonnant un pouvoir d'agir à l'habitant sur son milieu dans une perspective de démocratisation environnementale (les communautés deviennent force de proposition). »¹¹

Transition énergétique

« La transition énergétique implique une utilisation rationnelle et efficace de toutes les ressources, parmi lesquelles la sollicitation des régulations naturelles (climat, écosystèmes) et la résilience face aux aléas climatiques. La transition énergétique touche plusieurs domaines :

- la rénovation thermique des bâtiments ;
- l'adaptation des transports et de l'aménagement des territoires ;
- la production, le stockage et les usages des énergies ;
- la préservation et la restauration des écosystèmes ;
- l'économie circulaire ;
- la moindre dépendance aux ressources rares. »¹²

⁹ DERVILLE Grégory. Réussir la transition écologique, outils pour agir ensemble. 2019.

¹⁰ Ministère de la transition écologique et solidaire (Commissariat général au développement durable). La transition, analyse d'un concept. 2017.

¹¹ LAIGLE Lydie. Société résiliente, transition écologique et cohésion sociale : études de quelques initiatives de transition en France, premiers enseignements. 2015.

¹² ADEME. La transition énergétique au cœur de l'ADEME. 2021.

SOMMAIRE

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	1
GLOSSAIRE DES NOTIONS CENTRALES	3
INTRODUCTION	7
CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET DEMARCHE	8
1. Constat global.....	8
2. Présentation du PTE.....	11
3. Présentation de la structure et du territoire	12
CHAPITRE 2 : DIAGNOSTIC CLIMAT-AIR-ENERGIE DU TERRITOIRE	16
1. Bilan des émissions de GES	16
2. Séquestration du carbone.....	19
3. Consommations énergétiques	20
4. Bilan de la production d'EnR et potentiel de développement.....	26
5. Qualité de l'air : concentration et émissions de polluants	32
6. Vulnérabilités du territoire face aux impacts du dérèglement climatique	36
CHAPITRE 3 : ETAT DES LIEUX DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE SUR LA CCCPS ...	52
1. Actions menées par la CCCPS.....	52
2. Actions menées par les communes	67
3. Autres acteurs du territoire et partenaires engagés dans la transition écologique.....	78
4. Perception et avis de la population	81
CONCLUSIONS	88
1. Matrice MOFF : menaces, opportunités, forces et faiblesses.....	88
2. Enjeux pour la transition écologique de la CCCPS.....	90
3. Proposition de méthodologie pour la suite.....	90
4. Pistes d'actions à mettre en œuvre	95
Conclusion générale	102
SOURCES	103
TABLE DES MATIERES	107

Introduction

La Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans (CCCPS) est engagée dans la mise en œuvre d'une politique globale de développement durable et souhaite faire de la transition écologique le fil rouge du projet de territoire actuel. D'autres acteurs du territoire (associations, entreprises, syndicats mixtes, etc.) sont également moteurs de cette dynamique.

La CCCPS souhaite désormais aller plus loin et s'assurer que les actions qui seront mises en œuvre les prochaines années permettront à terme réduire l'empreinte écologique du territoire. La CCCPS, grâce au soutien du service public des énergies dans la Drôme (SDED), ambitionne de construire et animer un plan de transition écologique (PTE) en élaborant une stratégie et un programme d'actions.

Ce rapport a pour fonction de fournir un état des lieux de la transition écologique sur le territoire et une première analyse de sa capacité à faire face aux enjeux du changement climatique, notamment dans la perspective d'autonomie énergétique à l'horizon 2040, selon l'objectif « territoire à énergie positive » (TEPOS). Il servira d'appui à la réalisation du plan d'actions du PTE élaboré par la CCCPS en lien avec les acteurs du territoire.

Le chapitre 1 a pour but d'expliquer le contexte global ainsi que la démarche du PTE. Le chapitre 2 présente un diagnostic climat-air-énergie ainsi que les vulnérabilités du territoire face au changement climatique. On y trouve aussi une estimation des réductions des consommations d'énergie possibles et une quantification du potentiel de développement des énergies renouvelables. Le chapitre 3 dresse un état des lieux des actions écologiques menées et à venir par la CCCPS et les communes, le recensement des acteurs du territoire engagés dans la transition et un aperçu de l'avis de la population sur le sujet. La synthèse des enjeux et des propositions pour la suite du projet sont présentés en conclusion.

Chapitre 1

CONTEXTE ET DEMARCHE

Dans cette première partie, nous allons poser le contexte général, définir ce qu'est un Plan de Transition Ecologique (PTE), présenter la CCCPS et pourquoi il est important et même nécessaire pour la CCCPS de le mettre en œuvre.

1. CONSTAT GLOBAL

CADRE REGLEMENTAIRE

Le **Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat** (GIEC) alerte depuis des dizaines d'années les décideurs, entreprises et citoyens sur les risques et impacts du dérèglement climatique. Leur 6^{ème} rapport en cours de publication se montre beaucoup plus alarmant que les précédents face à l'urgence climatique. Les données permettent d'affirmer que le changement climatique en cours est bien d'origine humaine, provoqué par les émissions des gaz à effet de serre (GES) issus de nos activités.¹³

En 2015, 195 pays dans le monde se sont engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique en signant **les Accords de Paris** dont l'objectif est de ne pas dépasser un réchauffement planétaire de +1,5°C par rapport à l'ère industrielle d'ici la fin du siècle¹⁴. Or, cet accord ne prévoit aucune sanction en cas de non-respect des engagements. Sans réaction rapide de la part des gouvernements, les chercheurs du GIEC, dans leur 6^{ème} rapport, nous apprennent que l'objectif de ne pas dépasser les 1,5°C ne sera pas atteint en raison des mesures insuffisantes et pas assez ambitieuses prises par les gouvernements. Si rien n'est fait et que l'on continue sur la lancée actuelle, nous allons atteindre une augmentation de +3,3°C à +4,4°C d'ici la fin du siècle. A titre de comparaison, cela correspond à augmenter notre température corporelle de +7°C et donc contracter une fièvre mortelle de 44°C.¹⁵ Si l'on atteint une augmentation de +2°C, les impacts seront beaucoup plus forts que ce que l'on connaît : un plus grand niveau de précipitations et d'inondations dans les îles du Pacifique, en Amérique du Nord et en Europe, plus de sécheresses agricoles et écologiques en Afrique, Amérique du Sud et en Europe. A l'échelle régionale, des événements météorologiques extrêmes seront plus intenses et fréquents : cyclones tropicaux, inondations provenant des rivières, réduction de la pluviométrie moyenne, etc. L'augmentation du niveau des mers sera, elle, significative sur les 2/3 des littoraux du globe. Si cette augmentation de +2°C est atteinte en 2100, les événements climatiques à fort impact et l'atteinte des points de bascule, classés d'ordinaire en

¹³ KOPPE Martin. Le changement climatique nous touche déjà de plein fouet. 2021.

¹⁴ Commission européenne. Accord de Paris. Sans date.

¹⁵ BORDERA Juan & PRIETO Fernando. El IPCC considera que el decrecimiento es clave para mitigar el cambio climático. 2021.

événements peu probables, pourraient advenir. Or, selon les données des experts du climat, nos émissions de CO₂ actuelles s'élèvent à 40 GT CO₂/an et si l'on continue à ce rythme, on atteindra les **+2°C d'ici 22 ans...** Pour limiter au maximum le réchauffement climatique, la priorité absolue doit être d'atteindre la neutralité carbone le plus tôt possible en réduisant drastiquement les émissions de GES et en favorisant leur absorption.¹⁶

Au niveau de l'Union Européenne (UE), **le pacte vert pour l'Europe** a été initié en 2019 : il établit le programme et la feuille de route permettant à l'UE de concrétiser ses ambitions en matière de climat, de passer des objectifs à l'action. Les dirigeants ont approuvé en décembre 2020 un objectif contraignant qui consiste à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'UE d'au moins 55 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990. Le 29 juillet 2021 a été adopté **la loi européenne sur le climat**, fixant juridiquement l'objectif de réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre à zéro d'ici 2050.¹⁷

En France, divers outils et mesures ont été progressivement mis en place à l'échelle nationale, notamment en application de la **loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte** (TECV) votée à l'été 2015, afin d'atteindre les engagements pris en matière de lutte contre le réchauffement climatique, de préservation de la biodiversité et d'accompagnement à l'adaptation au changement climatique (figure 1).

Figure 1 Objectifs nationaux de la loi de transition énergétique



Auteur : L. FILLOT, 2017 Source : ISEUT

Cette loi place notamment les EPCI dans un rôle d'animation et de coordination de ces initiatives sur leur territoire en rendant obligatoire en 2018 les Plans Climat Air Energie (PCAET) pour les EPCI composées de plus de 20 000 habitants.¹⁸

Enfin, la **loi énergie et climat** du 8 novembre 2019 vise à répondre à l'urgence écologique et climatique dont le cadre porte sur quatre axes principaux¹⁹ :

- La sortie progressive des énergies fossiles et le développement des énergies renouvelables
- La lutte contre les passoires thermiques
- L'instauration de nouveaux outils de pilotage, de gouvernance et d'évaluation de la politique climatique
- La régulation du secteur de l'électricité et du gaz

¹⁶ BENY François et al. (The Shifters). Synthèse du rapport AR6 du GIEC publié le 09/08/2021. 2021.

¹⁷ Conseil européen. Changement climatique : ce que fait l'UE. 2021.

¹⁸ Territoire&Climat. Les dernières lois structurantes de la transition énergétique. Sans date.

¹⁹ Vie publique. Loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat. 2019.

TRANSITION ECOLOGIQUE ET ROLE DES COLLECTIVITES LOCALES

Dans ce contexte sanitaire, économique et climatique sans précédent dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui, les collectivités locales jouent un rôle essentiel pour mettre en place un modèle de développement territorial durable et solide face aux crises actuelles et à venir.

Pour le président de l'agence de la transition écologique (ADEME), elles représentent, peut-être plus encore aujourd'hui et au regard des nombreuses initiatives déjà entreprises, l'échelle pertinente et incontournable pour répondre aux grands enjeux environnementaux, économiques, sociétaux et sanitaires. L'ancrage local auprès des citoyens est un véritable atout pour apporter des réponses concrètes sur de nouvelles manières de vivre, de produire et de consommer dans les territoires. **C'est cette mobilisation des collectivités locales en lien avec tous les acteurs locaux qui permettra de construire une société résiliente.**²⁰

Pour faire face à ce défi climatique, la transition écologique doit permettre aux territoires de résister aux chocs et à en réduire l'impact, mais aussi atténuer les vulnérabilités futures. En s'appuyant sur cette résilience des territoires, la transition écologique favorise l'émergence de nouvelles opportunités en matière d'attractivité, de relocalisation d'activités, de développement local ou encore d'amélioration de la cohésion sociale.²¹

Dans un rapport de 2017, le Commissariat général au développement durable du ministère de la Transition Écologique et Solidaire met largement en avant le rôle des citoyens et des collectivités territoriales dans la transition écologique. Ce rapport spécifie qu'une transition peut être facilitée voire orientée, en premier lieu par les institutions, en²² :

- Identifiant et encourageant les initiatives pionnières vertueuses : valorisation, soutien financier ou technique ;
- Accompagnant le changement d'échelle : en faisant évoluer les cadres législatifs et réglementaires et en définissant des cadres stratégiques de long terme ;
- Anticipant les grandes évolutions futures pour en réguler les effets.

LE COÛT DE L'INACTION FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

On sait désormais que les événements extrêmes dus au changement climatique vont se répéter plus fréquemment. Le Rapport Stern a été le premier à évaluer l'impact économique des effets du changement climatique. Conclusion de ce rapport : **le coût de l'inaction est**

²⁰ ADEME. Aujourd'hui mon territoire chiffres clés 2020. Transition écologique : un mandat pour agir. 2020.

²¹ *Ibid.*

²² Ministère de la transition écologique et solidaire (Commissariat général au développement durable). La transition : analyse d'un concept. 2017.

supérieur au coût de la prévention. Le coût de l'inaction est estimé, selon les scénarios, de 5 % à 20 % du PIB mondial, contre 1 % pour celui de l'action.²³

Prendre en compte et agir concrètement contre le changement climatique permet alors²⁴ :

- de maîtriser la facture énergétique, de réaliser des économies et de réduire la vulnérabilité du territoire face au coût de l'énergie ;
- de valoriser les ressources locales (emplois, ressources naturelles...);
- de développer de nouveaux axes de croissance en matière d'emplois ;
- d'améliorer les emplois existants et de favoriser la montée en compétences ;
- d'avoir un territoire attractif en améliorant la qualité de vie (environnement / santé) ;
- d'anticiper les événements climatiques qui ne pourront être évités pour s'y adapter.

2. PRESENTATION DU PTE

UN PTE, C'EST QUOI ?

Le PTE est **outil de planification** proposé par le Service public des énergies dans la Drôme (SDED) pour les collectivités de moins de 20 000 habitants sur son territoire. Le SDED apporte un appui financier et technique pour la réalisation d'un PTE. Pour l'instant, il n'existe pas d'autres PTE sur le département.

Il ne faut pas le confondre avec le CRTE qui est lui, est un dispositif national, contractuel. Le PTE est **une volonté locale qui s'inscrit dans un cadre politique.**

La CCCPS, comptant moins de 20 000 habitants, n'est pas soumise à l'obligation d'avoir un plan climat-air-énergie territorial (PCAET) sur son territoire. Cependant, il est d'une volonté forte des élus d'agir pour la transition écologique et l'adaptation au changement climatique. Pour cela, la CCCPS a souhaité mettre en place un PTE, qui s'apparente à un PCAET mais simplifié, adapté au projet de territoire et en cohérence avec les dispositifs dans lesquels elle est déjà engagée en matière de transition écologique. A la différence d'un PCAET, **le PTE n'a pas de valeur réglementaire**, il ne peut donc pas s'imposer aux documents d'urbanisme. Il s'agit avant tout d'une volonté politique d'avoir un état des lieux et des indicateurs de suivi en tant qu'**outil d'aide à la décision** en matière de transition écologique et énergétique.

Le PTE est un **projet territorial de développement durable, outil stratégique et opérationnel.** Il permet la coordination des actions de transition énergétique, de lutte contre le changement climatique et d'adaptation du territoire à ce changement. Le PTE s'applique à l'échelle du territoire intercommunal de la CCCPS, sur lequel tous les acteurs (collectivités, entreprises, associations, citoyens...) sont mobilisés et impliqués.

²³ ADEME. PCAET Comprendre, construire et mettre en œuvre. 2016.

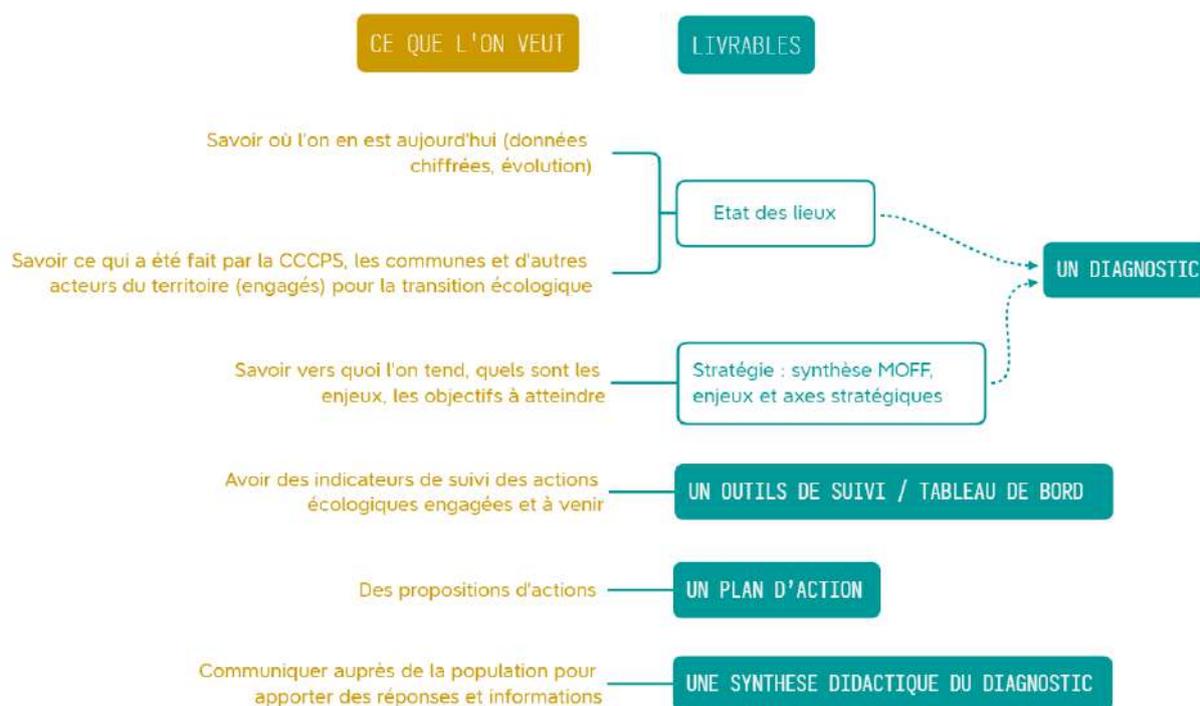
²⁴ *Ibid.*

L'objectif principal de ce PTE est d'**avoir une ligne de conduite** à suivre concernant la transition écologique sur le territoire. Il permettra de savoir ce qui a été mis en place et les projets à venir des communes et de la CCCPS mais aussi d'identifier quels sont les acteurs du territoire agissant pour la transition pour pouvoir identifier des synergies entre acteurs et collectivité. Le second objectif de ce PTE est de pouvoir rendre les politiques liées à la transition plus lisibles par la population : communiquer auprès des citoyens pour répondre à leurs interrogations sur ce sujet et les informer de ce qui est fait par la CCCPS pour la transition écologique.

QUELLES ATTENTES ET FINALITES ?

Les attentes des élus et des agents de la CCCPS pour ce PTE et les éléments qui le composeront sont décrites dans la figure 2 ci-dessous :

Figure 2 Schéma des attentes des agents et des élus de la CCCPS pour le PTE



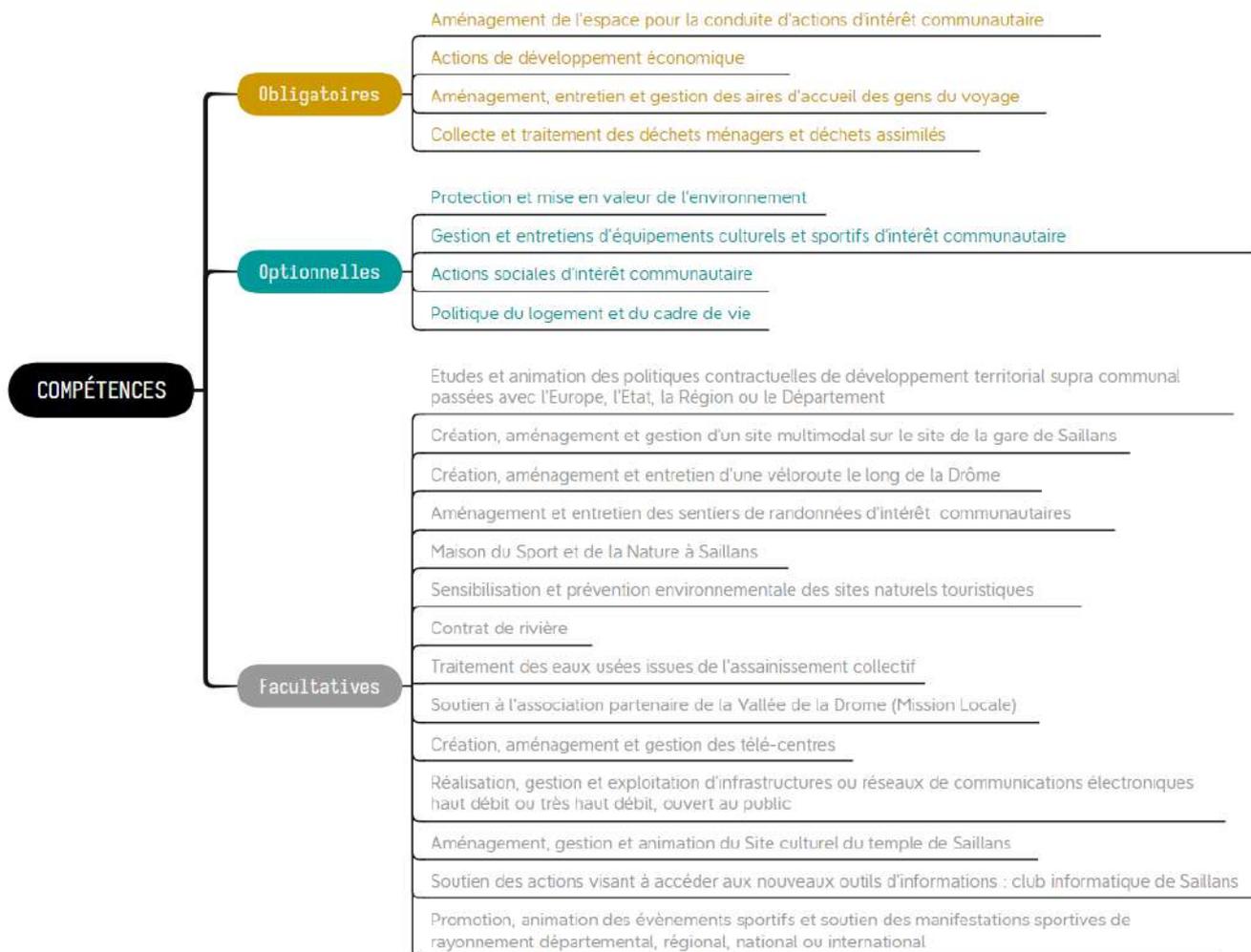
3. PRESENTATION DE LA STRUCTURE ET DU TERRITOIRE

LA STRUCTURE

La CCCPS est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) née en 2014 suite à la fusion de la communauté de communes du Crestois, de la communauté de communes du Pays de Saillans et de l'adhésion de la ville de Crest.

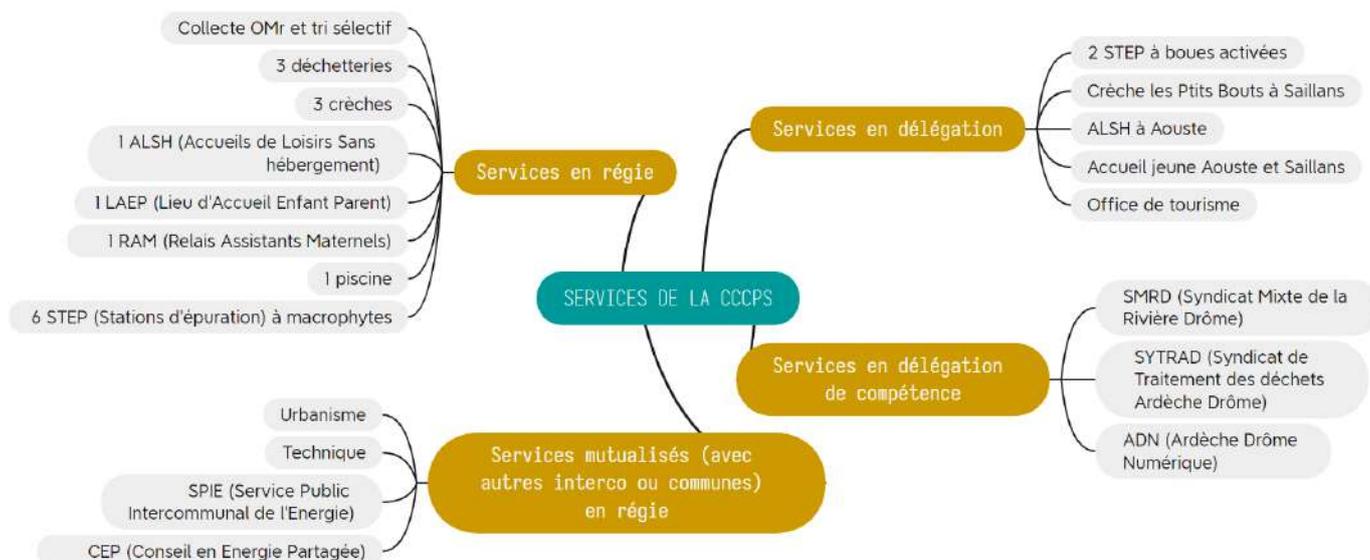
La CCCPS possède 4 compétences obligatoires, 4 compétences optionnelles et 14 compétences facultatives présentées dans la figure 3 ci-après. Pour réaliser des actions dans ces champs de compétences, elle a un budget total de 11 394 028 € dont 80 % dédiés au fonctionnement et 20 % pour l'investissement.

Figure 3 Compétences de la CCCPS (2021)



Pour mener à bien les différents projets, 81 agents représentant 76,4 ETP travaillent au sein de la CCCPS. Ils sont répartis selon 5 pôles : social, administration générale, environnement, technique et logistique et enfin développement et aménagement durable. Ces agents gèrent différents services présentés dans le schéma ci-après (figure 4). A savoir que la CCCPS a délégué certaines de ses compétences qui concernent la transition écologique à des organismes locaux comme le contrat de rivière au Syndicat Mixte de la Rivière Drôme (SMRD), le traitement des déchets au Syndicat de Traitement des Déchets Ardèche Drôme (SYTRAD). Cela vient renforcer la coopération territoriale puisque certains élus de la CCCPS font partie du bureau de ces syndicats. L'une des principales forces pour la CCCPS est de disposer de 2 services entièrement dédiés à la transition énergétique et qui sont d'ailleurs en plein essor : le service public intercommunal de l'énergie (SPIE) et le conseil en énergie partagée (CEP).

Figure 4 Services de la CCCPS (2021)



La CCCPS bénéficie aussi de trois agents mutualisés avec la communauté de communes du Val de Drôme (CCVD) sur des missions de développement des EnR, de contrat de chaleur renouvelable et d'une filière forêt-bois sur les deux territoires.

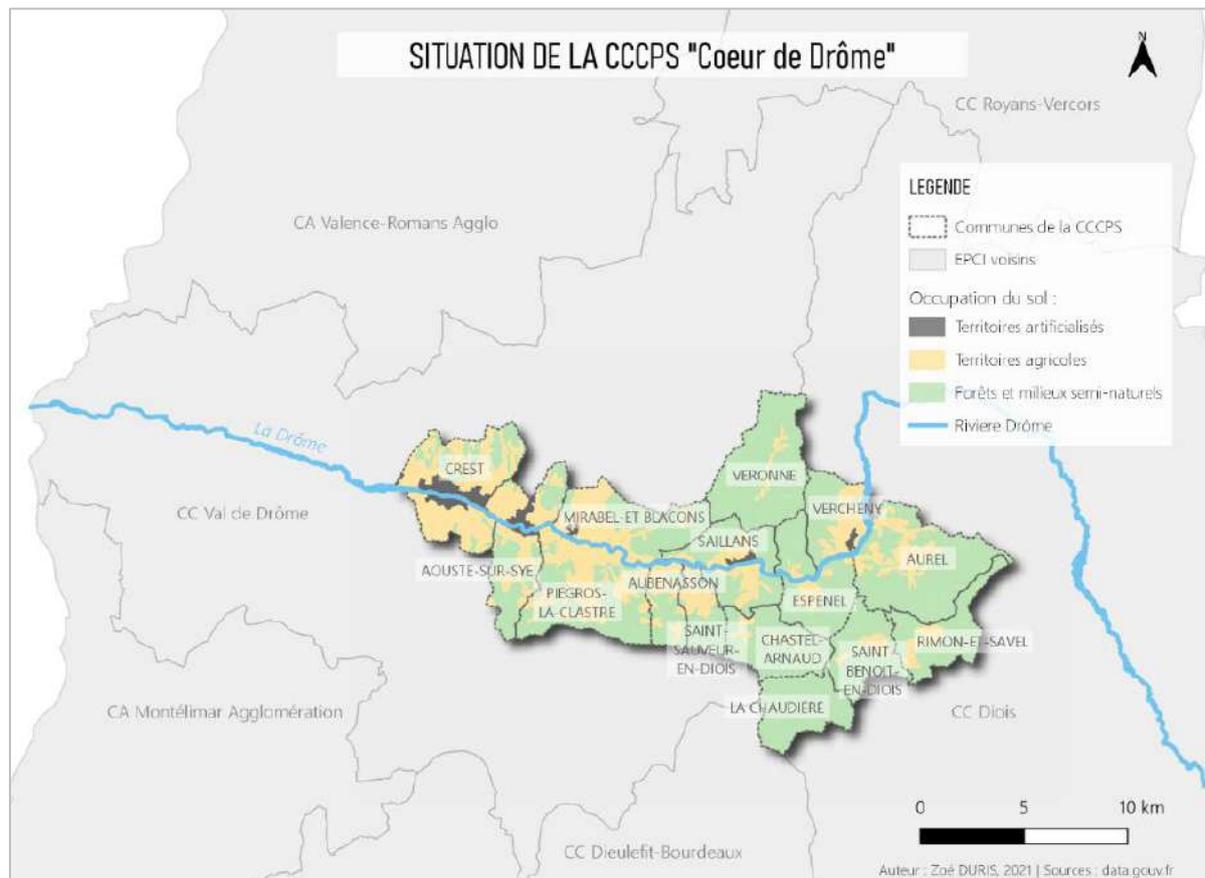
LE TERRITOIRE

La communauté de communes du Crestois et du Pays du Saillans (CCCPS) rassemble 15 communes avec un total de 15 673 habitants en 2018²⁵. Située en plein cœur du département drômois, la CCCPS s'étend de part et d'autre de la rivière Drôme, couvrant une superficie de 234 km² avec une altitude comprise entre 166 m et 1 560 m. Ce territoire se trouve entre 30 minutes et 1h de Valence et des grands axes de communication.²⁶

²⁵ Insee. Dossier complet : Intercommunalité-Métropole de CC du Crestois et de Pays de Saillans Cœur de Drôme. 2021.

²⁶ Communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans Cœur de Drôme. La CCCPS. 2021.

Carte 1 Carte de situation de la CCCPS



Il s'agit d'un territoire majoritairement rural avec une part d'espaces naturels de 68%, une part de surface agricole utile de 30% et une part de surface artificialisée de 3%. Toutes les communes de la CCCPS se trouvent en zone de revitalisation rurale (ZRR) et en zone de montagne.²⁷

La densité de population est de 66,9 hab/km² mais la ville centre, Crest, rassemble 55% de la population totale. La CCCPS est un territoire de plus en plus attractif car le taux d'évolution annuel de la population entre 2013 et 2018 s'élève à 1,22% alors que sur la période 2008-2013 celui-ci était de 1,12%. Pour comparaison, ce taux est de 0,35% en France entre 2013 et 2018. Cette augmentation représente 185 nouveaux habitants par an sur la CCCPS : +210 hab/an dû au solde migratoire et -25 hab/an dû au solde naturel. Par ailleurs, on note aussi une forte augmentation du nombre de résidences secondaires qui s'élève à 945 logements en 2018 contre 838 en 2013. Cela représente 10,5% du parc de logements, légèrement supérieur à la moyenne nationale qui est de 9,7%.²⁸

²⁷ Observatoire des territoires. Rapports et portraits de territoires. Zone d'étude : CC du Crestois et du Pays de Saillans. 2018.

²⁸ *Ibid.*

Chapitre 2

DIAGNOSTIC CLIMAT-AIR-ENERGIE DU TERRITOIRE

Cette partie a été construite d'après les recommandations de l'ADEME²⁹ pour le contenu des diagnostics des PCAET : un diagnostic énergétique, des GES, de la séquestration carbone, de la qualité de l'air et des vulnérabilités aux impacts du changement climatique.

1. BILAN DES EMISSIONS DE GES

La cause principale du changement climatique est l'effet de serre. Certains gaz de l'atmosphère terrestre agissent à la manière des parois d'une serre : ils permettent à l'énergie solaire d'entrer dans l'atmosphère mais l'empêchent de s'en échapper, provoquant le réchauffement climatique.

Un grand nombre de ces gaz à effet de serre (GES) sont naturellement présents dans l'atmosphère, mais l'activité humaine accroît les concentrations de certains d'entre eux, notamment le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane, le protoxyde d'azote et les gaz fluorés.

Le CO₂ produit par les activités humaines est le principal contributeur au réchauffement climatique. En 2020, sa concentration dans l'atmosphère était passée à 48% au-dessus de son niveau préindustriel (avant 1750). Les productions d'énergie sont toutes émettrices de CO₂ (directes ou indirectes) mais les énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz naturel) sont largement en tête.

Le méthane est un gaz à effet de serre plus puissant que le CO₂, mais sa durée de vie dans l'atmosphère est plus courte. Le protoxyde d'azote, comme le CO₂, est un gaz à effet de serre à longue durée de vie qui s'accumule dans l'atmosphère pour des décennies voire des siècles.

EMISSIONS TOTALES DE GES

En 2019, sur le territoire de la CCCPS, **60 840 teqCO₂** (tonnes équivalent CO₂) ont été émis. Cela représente une moyenne de 3,88 teqCO₂ par habitant contre 6,13 teqCO₂/hab sur l'échelle de la région AuRA. Entre 1990 et 2018, soit en 28 ans, les émissions de GES sur le territoire de la CCCPS auraient diminuées de **-7%** alors que la loi Energie-climat annonce un objectif de réduction de 40% des émissions de GES en 2030 par rapport à 1990. Des efforts importants sont alors encore à fournir pour atteindre cet objectif.

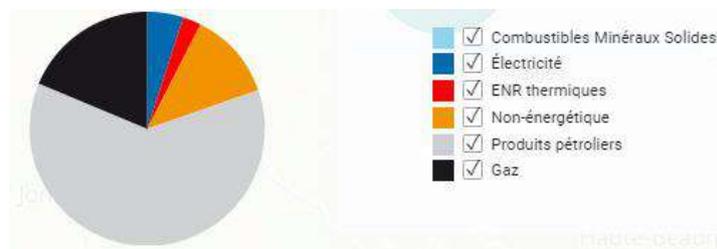
TYPES D'ENERGIES EMETTRICES DE GES

Les **produits pétroliers** représentent la majeure partie des émissions avec les 2/3 du total, principalement dû aux carburants utilisés dans les transports routiers mais aussi dans le

²⁹ ADEME : Agence de la transition écologique

résidentiel et le tertiaire (chauffage) et l'agriculture (chauffage, engins agricoles). Le **gaz** est la seconde cause, utilisé principalement dans le tertiaire et le résidentiel. Puis les émissions d'origine non-énergétique est la troisième cause, quasiment exclusivement via l'agriculture. (Figure 5)

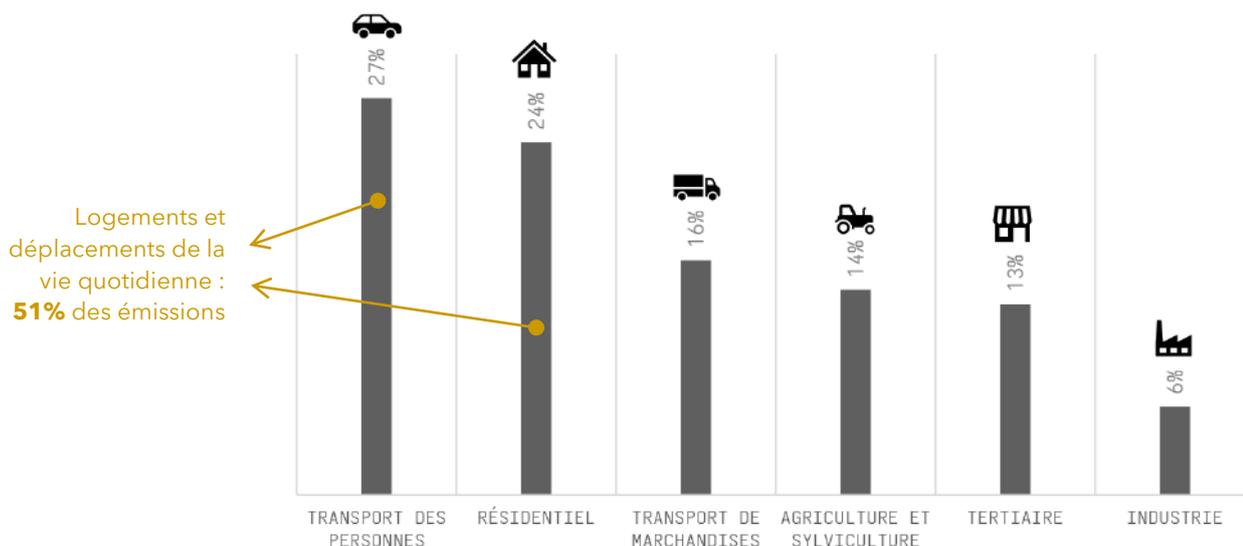
Figure 5 Emissions de GES par type d'énergie



EMISSIONS DE GES PAR SECTEUR

Sur le territoire, ce sont les activités domestiques qui émettent le plus de GES : le **transport des personnes** et le secteur **résidentiel**. Ils représentent à eux seuls la moitié des GES émis. (Figure 6)

Figure 6 Part de chaque secteur dans les émissions totales de GES



PLUS DE DETAILS SUR LES EMISSIONS DE GES PAR SECTEUR

Transport :

QUANTITE DE CO2 EMIS	TYPE D'ENERGIE	USAGES
24 920 teqCO ₂	Produits pétroliers (100%)	1. Transport des personnes (63%) 2. Transport des marchandises (37%)

Résidentiel :

QUANTITE DE CO2 EMIS	TYPE D'ENERGIE	USAGES
14 350 teqCO2	1. Produits pétroliers (39%) 2. Gaz (37%) 3. Electricité (12%) 4. EnR thermique (10%)	1. Chauffage (75%) 2. Eau chaude (11%) 3. Cuisson (6%) 4. Electricité (2%)

Agriculture et sylviculture :

QUANTITE DE CO2 EMIS	TYPE D'ENERGIE	USAGES
8 910 teqCO2	1. Non-énergétique* (80%) 2. Produits pétroliers (18%) 3. Gaz (2%)	1. Cultures (55%) 2. Elevage (24%) 3. Engins agricoles (16%) 4. Bâtiments (3%)

*Emissions d'origine non-énergétique : certains procédés industriels, décomposition des déchets, fermentation entérique des ruminants...

Tertiaire :

QUANTITE DE CO2 EMIS	TYPE D'ENERGIE	USAGES
8 650 teqCO2	1. Gaz (66%) 2. Produits pétroliers (20%) 3. Electricité (12%)	1. Chauffage (75%) 2. Eau chaude (10%) 3. Autres, cuisson, électricité (15%)

Industrie :

QUANTITE DE CO2 EMIS	TYPE D'ENERGIE	USAGES
2 710 teqCO2	1. Produits pétroliers (100%)	1. Autres (100%)

CONCLUSION

Les enjeux principaux en termes d'émissions de GES sur le territoire sont :

N°1 : Les transports (de personnes et de marchandise)

N°2 : Le résidentiel

N°3 : L'agriculture et le tertiaire

2. SEQUESTRATION DU CARBONE

La biosphère est composée en grande partie de matières organiques, donc de composés à base de carbone. Elle représente ainsi un stock de carbone, susceptible de se transformer en CO₂ par combustion ou biodégradation et minéralisation, et donc de contribuer aux émissions de gaz à effet de serre.

Le sol et les écosystèmes agricoles et forestiers sont des puits de carbone. Pour estimer les stocks et les flux de carbone sur la CCCPS, nous nous sommes appuyés sur la méthodologie de l'ADEME via son outil ALDO. La carte ci-dessous nous permet de visualiser les zones stockant le plus de tonnes de carbone par hectare : principalement le Sud et la moitié Est du territoire.

- Dans la catégorie des milieux qui stockent le plus de carbone (entre 100 et 150 tC/ha), on trouve les forêts, les prairies arborées, les zones humides et les sols artificiels arborés et buissonnants.
- Les milieux stockant du carbone en moindre quantité (50-100 tC/ha) sont les cultures, les prairies herbacées et arbustives, les vergers, les haies associées aux espaces agricoles et les sols artificiels enherbés.
- Enfin, les milieux qui stockent très peu de carbone (0-50 tC/ha) sont les vignes et les sols artificiels imperméabilisés.

Carte 2 Stockage du carbone sur le territoire de la CCCPS

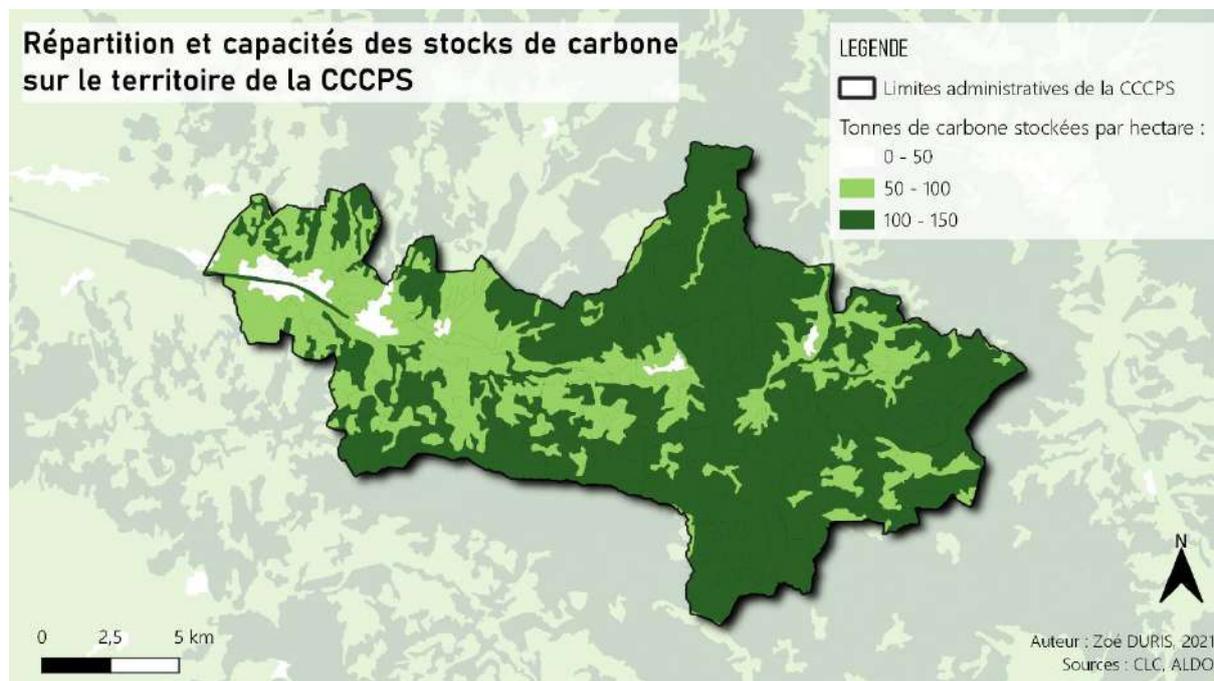
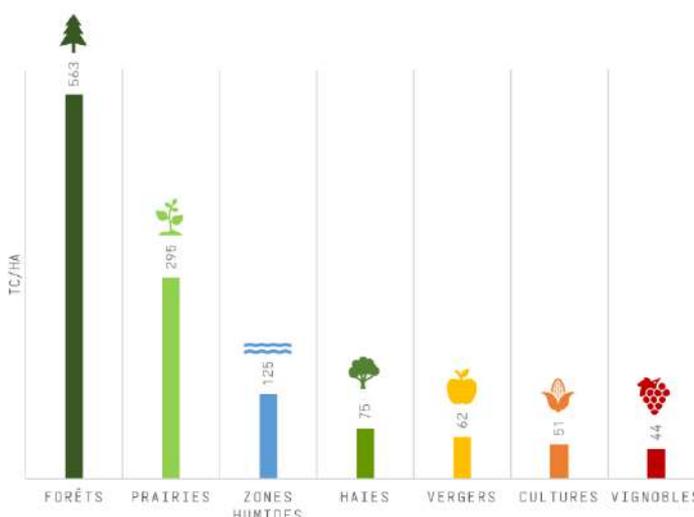


Figure 7 Quantité de carbone stocké par type de surface

Comme le montre la figure 7, ce sont les forêts et les prairies qui stockent les plus grandes quantités de carbone, en raison de leur surface sur le territoire. Au total, elles représentent une surface de 146 km² (2 600 ha de prairies et 14 200 ha de forêts) et permettent d'absorber annuellement 127 000 teqCO₂/an. La quantité de carbone absorbé par an est donc plus de 2 fois supérieure à la quantité de GES émis sur le territoire (qui est pour rappel de 59 820 teqCO₂).



CONCLUSION

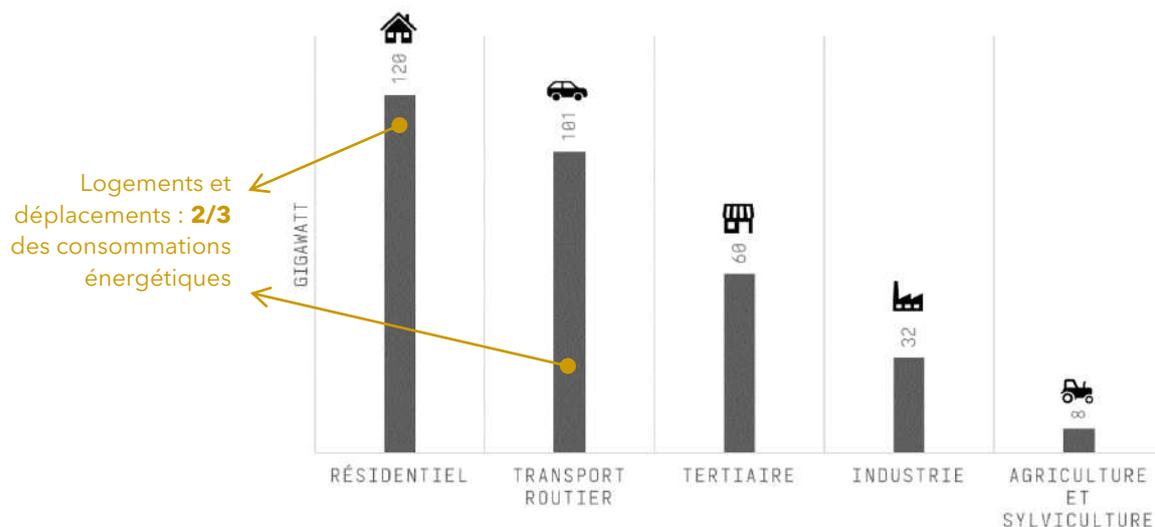
En résumé, 65% de la surface du territoire permet de stocker entre 100 et 150 tonnes de carbone par hectare grâce aux forêts et aux prairies. La quantité de carbone absorbé par an est plus de 2 fois supérieure à la quantité de GES émis sur le territoire.

3. CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

REPARTITION DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

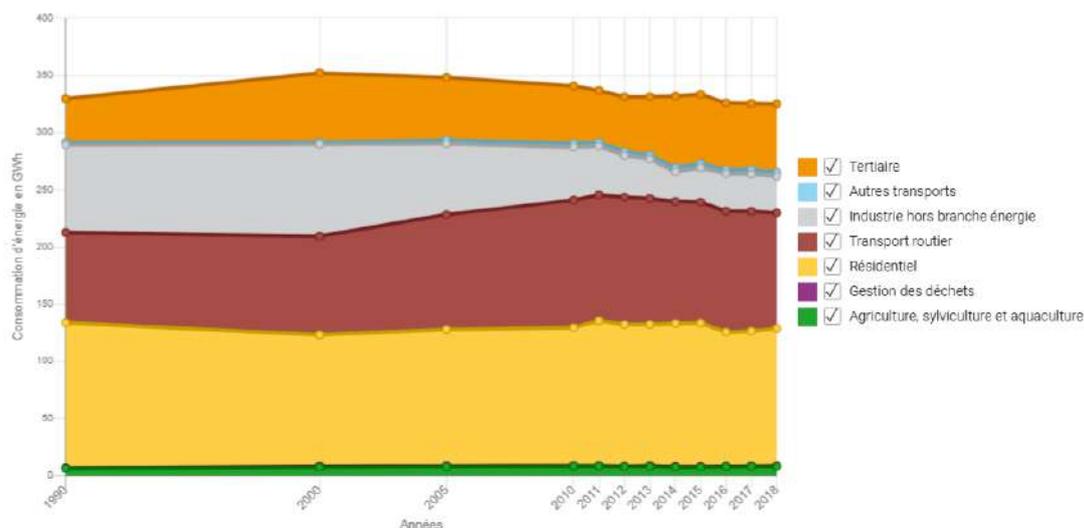
En 2018, sur le territoire de la CCCPS, 325 GWh d'énergie ont été consommés tout secteur confondus. Cela correspond à 20,7 MWh par habitant. A titre de comparaison, la consommation d'énergie finale par habitant pour le département de la Drôme est de 28,5 MWh, et pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes elle est de 31,5 MWh. La CCCPS consomme donc moins par habitant, cela est dû essentiellement à l'absence d'industrie sur le territoire. Ce sont les secteurs du **résidentiel** et du **transport routier** les plus gros consommateurs, représentant les **2/3** de ces consommations d'énergie. (Figure 8)

Figure 8 Quantité d'énergie consommée par secteur



Le graphique ci-dessous (figure 9) nous montre l'évolution des consommations énergétiques par secteur depuis 1990 jusqu'à 2018. On peut voir les consommations liées au transport routier ont fortement augmentées entre 2000 et 2010 et sont relativement stables depuis 2016.

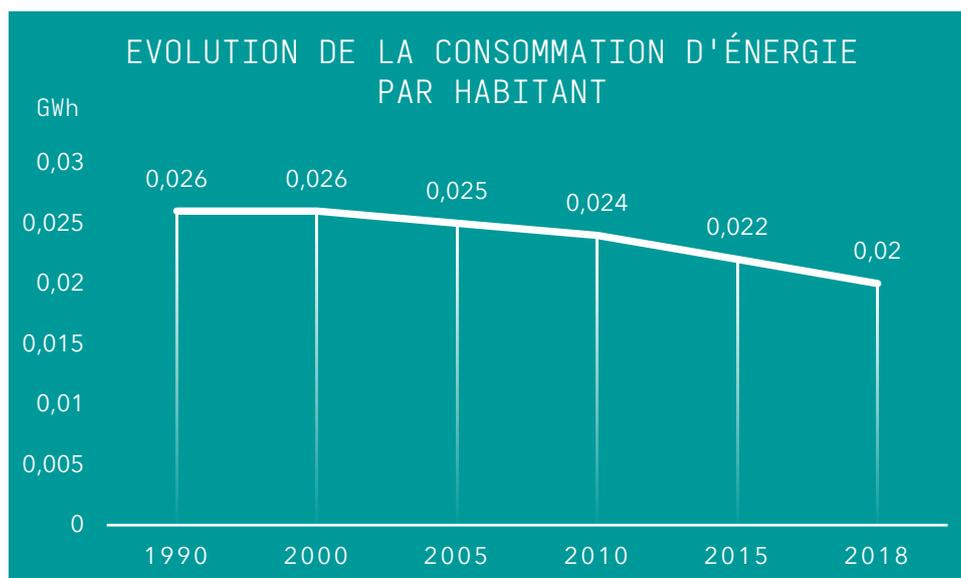
Figure 9 Evolution des consommations d'énergie par secteur



Les consommations d'énergie s'élevaient en 2010 à 340,75 GWh et à 325,14 GWh en 2018 ce qui représente une réduction de -5 % environ. Cependant, il faut prendre en compte que par rapport à 2010, il y a eu de nombreux nouveaux arrivants sur le territoire (+1 700 habitants³⁰ environ entre 2010 et 2018) et des nouvelles activités, qui ont de fait, augmenter les consommations d'énergie. Si l'on rapporte à l'échelle d'un habitant, en 2010 les consommations d'énergies reviennent à 0,024 GWh/hab (sur un total de 13 952 habitants) et en 2018 à 0,020 GWh/hab (sur un total de 15 673 habitants) soit **une réduction de -16,7% des consommations d'énergie par habitant entre 2010 et 2018**.

³⁰ Données Insee 2012 et 2018

Figure 10 Consommations d'énergie par habitant de la CCCPS entre 1990 et 2018



Rappels des objectifs Tepos Biovallée 2040 :

- Réduire de 20% les consommations d'énergie sur le territoire en 2020 par rapport à 2010
- Réduire de 50% les consommations d'énergie sur le territoire en 2040 par rapport à 2010

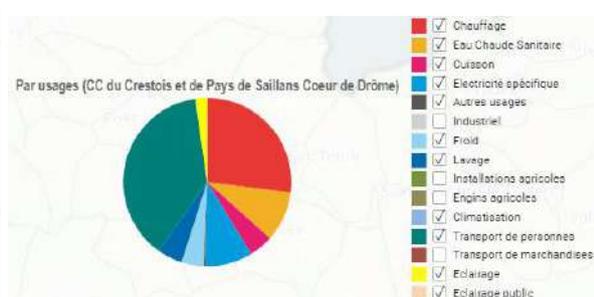
FACTURE ENERGETIQUE

En 2017, les consommations énergétiques du territoire ont affiché une facture d'un montant total de **36 917 342 €**. Par habitant et tous secteurs confondus, cela représente un coût de **2 355 €** pour l'année. Les usages qui coûtent le plus pour le territoire sont : 1) le transport des personnes, 2) le chauffage et 3) le transport des marchandises. (Figure 11) Pour les habitants, ce sont 1) le transport, 2) le chauffage, 3) l'eau chaude et 4) l'électricité.

Figure 11 Part des usages qui coûtent le plus sur la facture énergétique du territoire



Figure 12 Part des usages qui coûtent le plus cher sur la facture énergétique des habitants



POTENTIEL DE REDUCTION DES CONSOMMATIONS D'ENERGIE

SUR LE PARC PUBLIC

Sur le territoire de la CCCPS, il y a un total de 150 bâtiments qui appartiennent aux collectivités : du petit local technique (30 m²) jusqu'à la grande salle Moulinage (2800m²).

8 communes et EPCI ont fait l'objet d'un diagnostic énergétique communal complet depuis 2016 : Aouste-sur-Sye, Aurel, Crest, La Chaudière, Mirabel-et-Blacons, Piégros-la-Clastre, Rimon et Savel, Saillans. Sur ces 8 communes, 60 bâtiments ont été audités : soit un diagnostic complet a été réalisé, soit à minima une analyse des consommations.

Sur les 80 autres bâtiments du territoire, on peut estimer que 25% ont été audités, soit 20 bâtiments supplémentaires.

On peut donc retenir qu'environ 80 bâtiments sur 150 ont fait l'objet d'une analyse des CEP (plus ou moins poussée), soit 53 % du parc public.

Ensuite, sur ces 80 bâtiments ayant reçu une analyse des CEP, il est difficile de savoir combien ont engagé des travaux de rénovation car aucun suivi n'a été réalisé sur cette donnée. Les CEP estiment que 20% du parc public total (soit une trentaine de bâtiments sur les 150) ont réalisé des rénovations thermiques, mais cela reste une approximation. Ici, disposer d'un outil de suivi des consommations des bâtiments publics permettrait de dire avec précision quelles économies effectives ont été réalisées avant et après travaux.

Quant au lien de cause à effet entre l'accompagnement du CEP et le passage à l'acte « travaux » des communes, il n'est pas toujours évident. Certaines communes tiennent compte des conseils des CEP, d'autres non. Par ailleurs, il faut aussi noter que certains travaux se sont peut-être faits sans intervention de CEP mais aucune donnée n'est disponible à ce niveau. Enfin, il faut savoir que l'accompagnement des CEP est très différent d'un projet à l'autre : cela peut aller d'une simple visite et une réunion pour prodiguer des conseils (techniques et financiers), jusqu'à parfois un vrai accompagnement dans la durée, de la réflexion initiale à la livraison des travaux, sur un an ou un an et demi.

Concernant le potentiel de réduction des consommations d'énergie pour le parc public présent sur la CCCPS, on pourrait atteindre un parc public complet à énergie positive dans 5 ou 10 ans mais seulement avec un budget illimité et un nombre d'artisans suffisant, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Cependant, l'augmentation attendue en 2022 des prix de l'énergie pour la CCCPS (et autres collectivités de la Drôme) est de + 45 à 65 % pour l'électricité et + 190 à 210 % pour le gaz de ville, ce qui devrait inciter les collectivités à engager plus de travaux de rénovation thermique. Il serait alors intéressant de se pencher plus en détail sur la problématique de l'attractivité du territoire (au niveau de la vallée) pour favoriser l'installation de nouveaux artisans.

SUR LE PARC PRIVE

Parc bâti de la CCCPS :

- › 9 016 logements (dont 7 276 résidences principales)
- › **65% de maisons individuelles**
- › 58 % d'avant 1975 (date de la première réglementation thermique)
- › 13.6 M€ de facture d'énergie liée au logement

Sources : insee 2018 - Terristory 2018

Au vu de la répartition de la typologie de logements, le gisement d'économie d'énergie le plus important est celui des **maisons individuelles**. **Les copropriétés** représentent tout de même un enjeu important notamment en ce qui concerne les problématiques de précarité énergétique.

La Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans porte depuis 2021 les volets rénovation des logements et petit tertiaire privé du Service Public Intercommunal de l'Energie. Le Service Public Intercommunal de l'Energie intervient sur les Communautés de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, du Diois et du Val de Drôme en Biovallée.

Services proposés par la Service Public Intercommunal de l'Energie (SPIE) :

- **Accompagnement des ménages désireux de rénover leurs logements**
Déroulé type d'un accompagnement :
 - › Premier contact par téléphone
 - › Si besoin : visite à domicile - Remise d'un
 - › Rapport (éléments technique et financiers)
 - › Accompagnement à la relecture des devis
 - › Accompagnement à la mobilisation des aides financières
- **Lutte contre la précarité énergétique**
Service mené en lien avec les services sociaux du territoire pour l'orientation des ménages en difficulté
Déroulé type d'un accompagnement :
 - › Première visite : analyse des consommations, installation de petits équipements
 - › Deuxième visite : bilan / présentation du rapport
 - › Le cas échéant : Orientation vers les services sociaux - Médiation avec le propriétaire - Accompagnement à la réalisation de travaux
- **Accompagnement des professionnels**
 - › Formations - Réunions d'information à l'attention des Professionnels du bâtiment
 - › Information/sensibilisation à l'attention des agents immobiliers, notaires, syndicats de copropriétés, banques, etc.
- **Accompagnement des copropriétés** → lancement en novembre 2021
- **Accompagnement du petit tertiaire privé de moins de 1000 m²** → lancement en janvier 2022

Principaux résultats en 2021 :

- Accompagnement des ménages désireux de rénover leurs logements
 - › 957 accompagnements (dont 330 sur la CCCPS)
- Lutte contre la précarité énergétique
 - › 75 accompagnements (dont 27 sur la CCCPS)
 - › 250 €/an d'économie financière en moyenne par ménage

Zoom sur les aides financières perçues sur le territoire et les travaux engagés en 2021 :

- Aides financières perçues par les ménages sur le territoire
- MaPrimeRénov' :
 - › 3,3 M€ d'aide attribuée (778 000 € pour la CCCPS)
 - › 10 M€ de travaux (2 M€ pour la CCCPS) - Equivalent à 100 ETP (25 ETP pour la CCCPS)
 - › 790 logements concernés (186 pour la CCCPS)
- Autres aides de l'Anah (énergie, adaptation des logements et insalubrité) :
 - › 2,1 M€ d'aide attribuée (355 000 € pour la CCCPS)
 - › 10,6 M€ de travaux (2.5 M€ pour la CCCPS)
- Certificats d'économies d'énergie (dernières données disponibles) :
 - › 2,3 M€ d'aide attribuée (env. 645 000 € pour la CCCPS)

TOTAL :

- › 7,7 M€ d'aides - (env. 1.8 M€ pour la CCCPS - 114 €/hab/an)
- › Plus de 4.5 M€ de travaux (45 ETP)

CONCLUSION

Les secteurs qui consomment le plus d'énergie sur le territoire sont :

- N°1 : le résidentiel
- N°2 : le transport routier

Ce qui coûte le plus cher sur la facture énergétique du territoire ce sont :

- N°1 : le transport des personnes
- N°2 : le chauffage
- N°3 : le transport des marchandises

L'enjeu principal est d'arriver à diminuer les consommations énergétiques des secteurs du résidentiel et du transport pour limiter les émissions de GES mais aussi diminuer la facture énergétique du territoire et des habitants.

4. BILAN DE LA PRODUCTION D'ENR ET POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT

PRODUCTION D'ENR

En 2020, la production totale d'EnR sur le territoire s'élève à 47,59 GWh, alors que pour rappel, les consommations d'énergie s'élèvent à 325 GWh. (Tableau 1 et figure 13)

Concernant la production d'électricité renouvelable sur le territoire en 2020, on trouve 273 installations solaires photovoltaïques produisant un total de 3,32 GWh et 1 installation hydroélectrique produisant 0,98 GWh³¹.

Tableau 1 Quantité d'énergie produite par filière en 2019

TYPE DE PRODUCTION	FILIERE	GWH PRODUITS (2019)	TOTAL
Thermique	Bois	30,59	43,59 GWh
	PAC	9,42	
	Solaire thermique	0,56	
Electrique	Solaire photovoltaïque	3,02	4 GWh
	Hydroélectrique	0,98	

Figure 13 Production d'EnR en comparaison à la consommation d'énergie sur le territoire (GWh)



La filière de production d'énergie la plus importante sur le territoire est celle du bois avec 30,59 GWh produits en 2020. On peut relever que la production de chaleur renouvelable (bois énergie, PAC et solaire thermique) est relativement stable même si l'on note une légère augmentation depuis 2015 (figure 14). En 2020, la production de chaleur renouvelable a atteint une valeur de 43,59 GWh. Concernant la production d'électricité renouvelable (photovoltaïque et hydroélectrique), on constate une nette augmentation depuis 2016 et une valeur de 4 GWh produits en 2020 (figure 15).

³¹ Données Enedis 2020 : <https://data.enedis.fr/pages/portrait-de-mon-territoire/?flg=fr>

Figure 114 Evolution de la production d'EnR

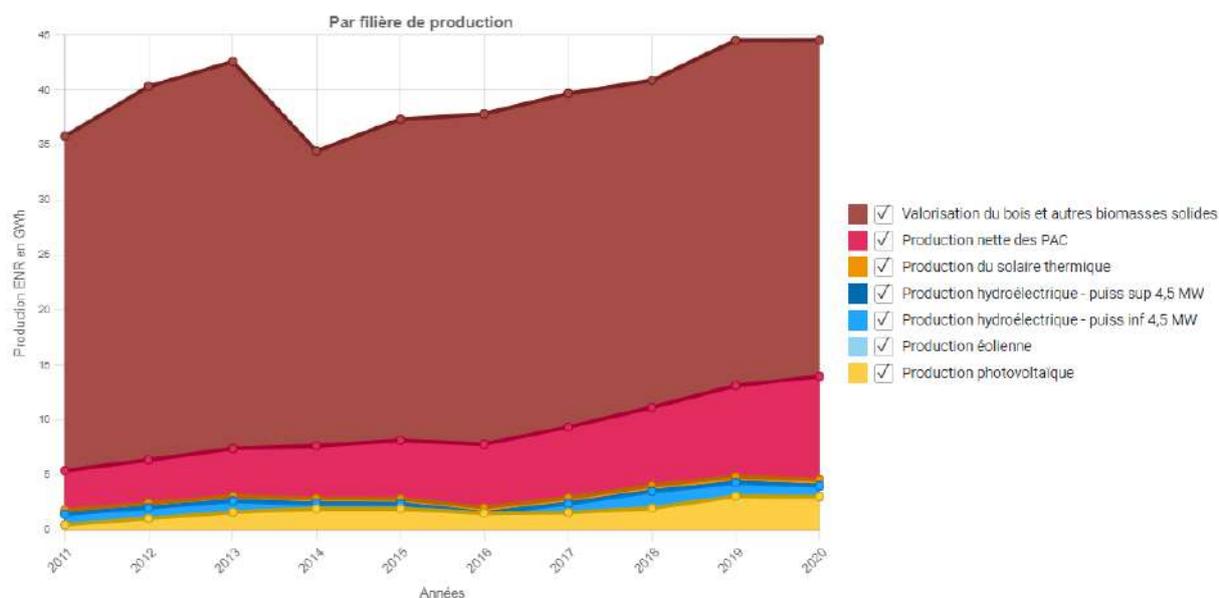
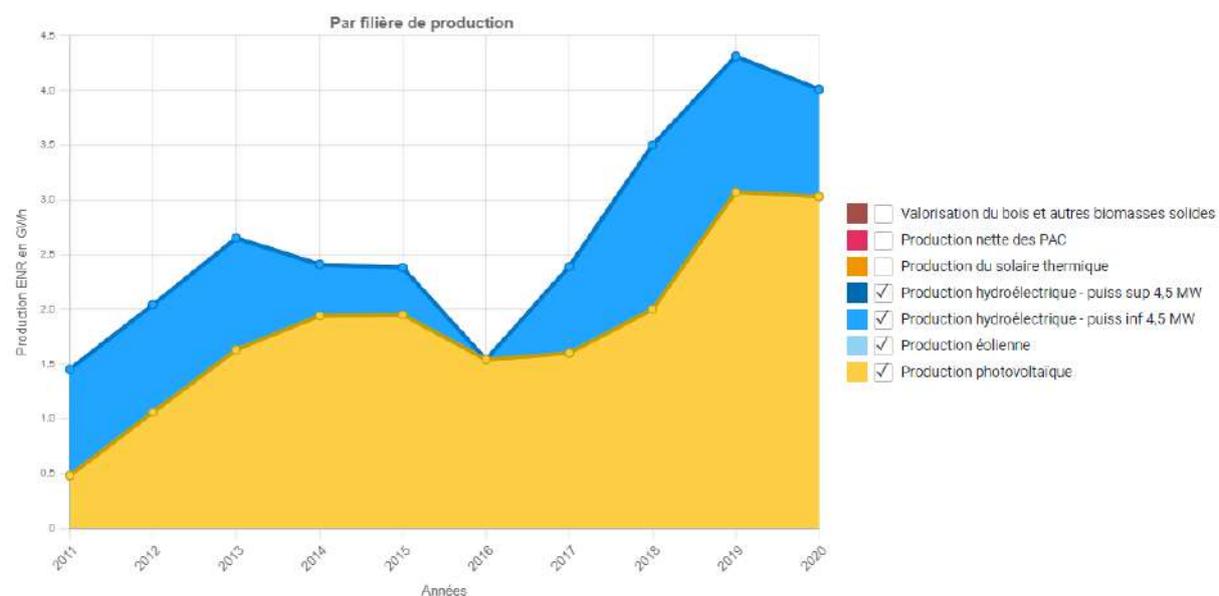


Figure 15 Evolution de la production d'électricité renouvelable



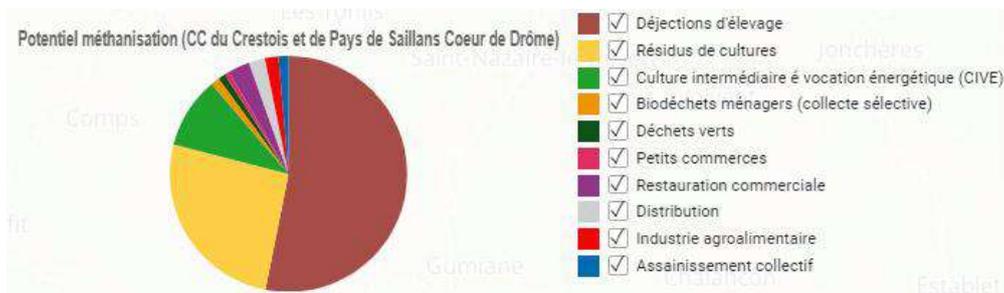
Concernant toutes les EnR confondues, en 2010 leur production sur le territoire de la CCCPS représentait 36,03 GWh pour atteindre 47,59 GWh en 2019. Cela signifie que **la production d'EnR a été multipliée par 1,3 en 10 ans.**

POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT DES ENR

METHANISATION

Sur le territoire, le potentiel de méthanisation représente une production d'énergie de 6 553 MWh dont les principales matières utilisées seraient les déjections d'élevage et les résidus de cultures.

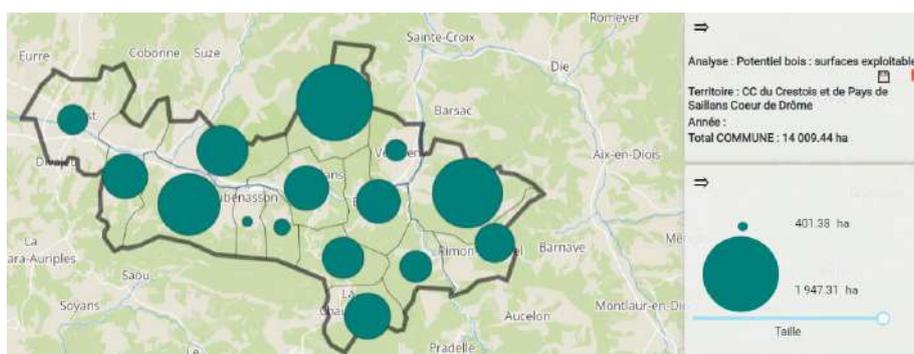
Figure 16 Potentiel de méthanisation



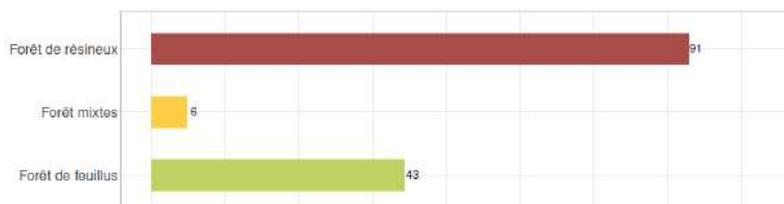
BOIS

Le potentiel de production de bois-énergie sur le territoire se traduit par la surface totale exploitable (terrains avec une pente inférieure à 40%) qui s'élève à 9 000 ha. Toutefois, ce nombre contient les forêts publiques et privées, ces dernières sont plus difficiles à exploiter en raison de leurs petites tailles et propriétaires difficile à retrouver. Si l'on regarde uniquement le potentiel de surface exploitables sur les forêts publiques, celui-ci représente 1 760 ha. Les communes avec le potentiel le plus élevé dans ce cas seraient Véronne, La Chaudière et Aurel (Carte 3). Ce sont les forêts de résineux qui ont le plus de surface exploitable sur le territoire (figure 21).

Carte 3 Surfaces forestières exploitables pour la filière bois-énergie



Surface de forêts exploitables en km2 sur le territoire par type d'essence



SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

Le territoire de la CCCPS bénéficie d'environ 2400 heures de soleil par an, un taux d'ensoleillement propice à la production d'énergie solaire.

La production maximale en solaire photovoltaïque pourrait atteindre un total 133 561 MWh, dont la majorité sur les communes de Crest et Aouste-sur-Sye. En tenant compte des contraintes patrimoniales, nous atteignons un potentiel de production de 104 114 MWh. Les infrastructures qui pourraient accueillir le plus de panneaux solaires sur le territoire sont les bâtiments individuels (majoritairement les logements), les bâtiments collectifs et les bâtiments industriels (figure 17). Pour cela, leur surface (> 50 m²) et leur orientation (sud ; est-ouest ; toit plat) ont été prises en compte.

Figure 17 Bâtiments pouvant recevoir des panneaux solaires photovoltaïques



SOLAIRE THERMIQUE

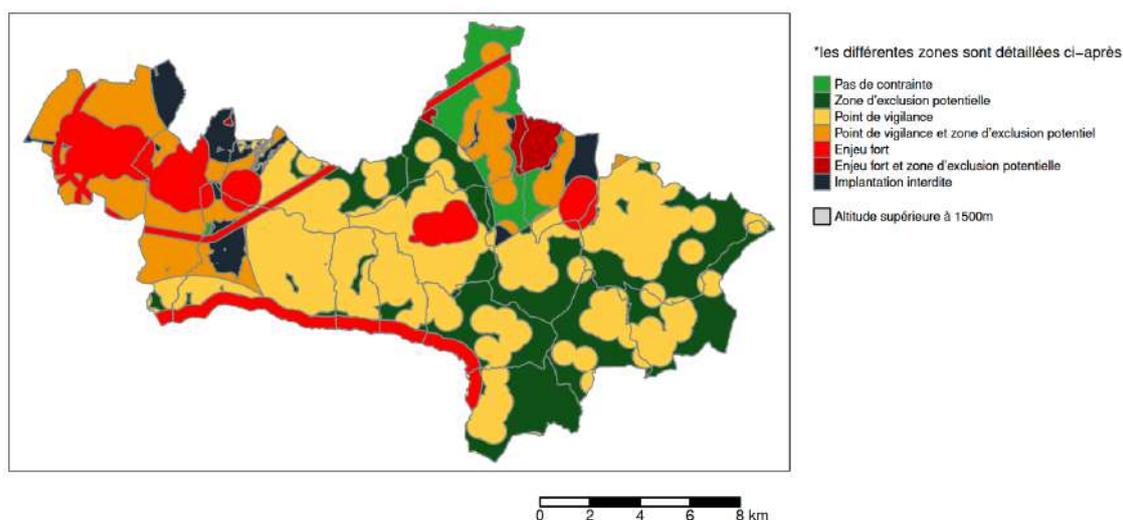
Concernant le solaire thermique, il y a sur le territoire un potentiel de production de 39 878 MWh. A la différence du solaire photovoltaïque où l'électricité produite peut être envoyée sur le réseau électrique public, la chaleur produite par le solaire thermique est utilisée localement. Il est donc indispensable d'avoir un besoin en chaleur avant d'installer des panneaux solaires thermiques. De manière générale, les secteurs du résidentiel et de l'industrie mais aussi les piscines publiques et les campings ont des besoins en chaleur suffisamment importants pour qu'il soit intéressant de mettre en place des installations solaires thermiques. Le territoire de la CCCPS comptant peu d'industries, c'est majoritairement le secteur résidentiel qui a des besoins importants en chaleur. Pour le résidentiel individuel, il y a un potentiel de production de 27 778 MWh, pour le résidentiel collectif 9 453 MWh et pour l'industrie 2 647 MWh.

EOLIEN

La carte ci-dessous (carte 4) présente les zones favorables ou pas à l'implantation de l'éolien. Ces zones sont identifiées en croisant des contraintes sur différentes thématiques : « Patrimoine culturel et historique », « Patrimoine naturel », « Servitudes et contraintes aériennes et terrestres » et « Infrastructures ». Ainsi, les communes comportant des zones favorables sans aucune contrainte sont Véronne, Vercheny et Espenel, représentant une surface d'une cinquantaine d'hectares environ. Détail des différentes zones :

- **Pas de contraintes** : zones favorables au développement de l'éolien sans aucune contrainte particulière ;
- **Zone d'exclusion potentielle** : zones favorables au développement de l'éolien mais présentant une zone d'exclusion potentielle du fait de la présence de contraintes de voisinage ;
- **Point de vigilance** : zones favorables au développement de l'éolien mais présentant au moins un point de vigilance ;
- **Point de vigilance et zone d'exclusion potentielle** : zones favorables au développement de l'éolien mais présentant au moins un point de vigilance et une zone d'exclusion potentielle du fait de la présence de contraintes de voisinage ;
- **Enjeu fort** : zones favorables au développement de l'éolien mais présentant au moins un enjeu fort qui pourrait potentiellement empêcher l'implantation ;
- **Enjeu fort et zone d'exclusion potentielle** : zones favorables au développement de l'éolien mais présentant au moins un enjeu fort qui pourrait potentiellement empêcher l'implantation et une zone d'exclusion potentielle du fait de la présence de contraintes de voisinage ;
- **Implantation interdite** : zones d'exclusion où l'implantation d'éolienne est interdite par la réglementation.

Carte 4 Zones favorables ou non à l'implantation de l'éolien



RAPPORT PRODUCTION ET CONSOMMATION D'ENERGIE

D'après les données les plus récentes d'Enedis, la production d'électricité renouvelable sur le territoire de la CCCPS en 2020 s'élève à 4,30 GWh alors qu'il en a été consommé 87,64 GWh tous secteurs confondus. Cela signifie que la production d'électricité renouvelable locale ne couvre que **5% des besoins**.

Toutes EnR confondues, **la production d'EnR locale couvrirait 13% des besoins en énergie** en 2020 (données les plus récentes).

En résumé, la production d'EnR du territoire permet de couvrir seulement 12% des besoins en énergie en 2019. A titre de comparaison sur l'échelle de la France, la production d'EnR couvre 11% des consommations d'énergie. L'enjeu est donc d'augmenter la production

d'EnR pour atteindre l'objectif Tepos Biovallée 2040 de couvrir la totalité des consommations d'énergie par la production d'EnR locale d'ici 2040. La production d'EnR sur le territoire a été multipliée par 1,15 entre 2010 et 2019.

D'après ces éléments, le territoire de la CCCPS a un potentiel assez fort de développement de l'énergie solaire, du bois-énergie voir même l'éolien. La stratégie bois-énergie étant en cours de développement, le plan d'action du PTE pourrait contenir des mesures pour développer principalement des projets de solaire photovoltaïque, thermique et éolien en lien avec le développeur EnR mutualisé.

CONCLUSION

La production d'EnR du territoire permet de couvrir seulement 12% des besoins en énergie en 2019.

L'enjeu est donc d'augmenter la production d'EnR pour atteindre l'objectif Tepos Biovallée 2040 de couvrir la totalité des consommations d'énergie par la production d'EnR locale d'ici 2040.

La production d'EnR sur le territoire a été multipliée par 1,15 entre 2010 et 2019.

Comparatif des données actuelles avec les données de référence et les objectifs TEPOS ainsi que les efforts restants à faire d'ici 2030 :

THEMATIQUE	DONNEES DE L'ANNEE DE REFERENCE	DONNEES ACTUELLES (2019)	EVOLUTION	OBJECTIF 2020		OBJECTIF 2030		EFFORTS RESTANTS D'ICI 2030 (par rapport à l'année de référence)		OBJECTIF 2040	
				%	VA à atteindre	%	VA à atteindre	%	VA à diminuer ou à augmenter	%	VA à atteindre
Emissions de GES totales	1990 : 64,9 kteqCO2	60,8 kteqCO2	-7% entre 1990 et 2019			-40% par rapport à 1990	38,9 kteqCO2	-33%	-21,4 kteqCO2		
Emissions de GES par habitant	1990 : 5 teqCO2/hab	3,88 teqCO2/hab	-22% entre 1990 et 2019			-40% par rapport à 1990	3 teqCO2/hab	-18%	-0,9 teqCO2/hab		
Consommations d'énergie finale	2010 : 341,45 GWh	325,4 GWh	-5% entre 2010 et 2019	-20% par rapport à 2010	273 GWh	-30% par rapport à 2010	239 GWh	-25%	-85,3 GWh	-40% par rapport à 2010	204,8 GWh
Consommations d'énergie finale par habitant	2010 : 24 kWh/hab	20,7 kWh/hab	-16,7% entre 2010 et 2019	-20% par rapport à 2010	19,8 kWh/hab	-30% par rapport à 2010	16,8 kWh/hab	-13,3%	-3,2 kWh/hab	-40% par rapport à 2010	14,4 kWh/hab
Production d'EnR	2010 : 35 GWh	44,5 GWh (47,59 GWh en 2020)	x1,2 entre 2010 et 2019	x4 par rapport à 2010	140 GWh			x2,8	+98 GWh		
Couverture de la consommation énergétique par des EnR		12%								100%	

VA = valeur absolue
Sources : Terristroy
(ORCAE)

5. QUALITE DE L'AIR : CONCENTRATION ET EMISSIONS DE POLLUANTS

La pollution de l'air a des effets significatifs sur la santé et sur l'environnement, ce qui engendrent des coûts importants pour la société. Le droit européen fixe des valeurs limites à ne pas dépasser pour certains polluants dans l'air à partir des études épidémiologiques, conduites notamment par l'Organisation mondiale de la santé. Trois de ces polluants sont particulièrement problématiques en raison du dépassement récurrent des normes de qualité de l'air :

LES OXYDES D'AZOTE (NO_x) : ils proviennent principalement de procédés fonctionnant à haute température comme les combustibles liquides fossiles, charbon, gaz naturel, biomasses, fabrication de verre, métaux, ciment... Les principales sources d'émissions sont les véhicules, l'industrie et la production d'énergie.

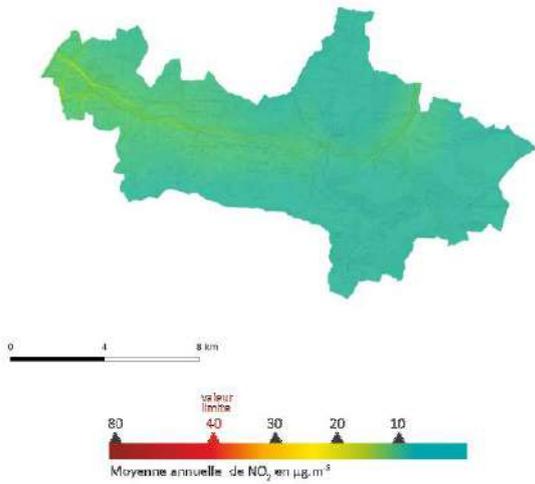
LES PARTICULES PM₁₀ ET PM_{2,5} : ce sont des particules en suspension (ou particules fines) en augmentation à cause des activités humaines comme le chauffage (notamment au bois), la combustion de combustibles fossiles dans les véhicules, les centrales thermiques et certains procédés industriels.

L'OZONE (O₃) : il se trouve au niveau du sol et est l'un des principaux constituants du smog photochimique. Il se forme sous l'effet de réactions photochimiques (c'est-à-dire en présence du rayonnement solaire) entre divers polluants, comme les oxydes d'azote et les composés organiques volatiles (COV, émis par les véhicules, les solvants et l'industrie).

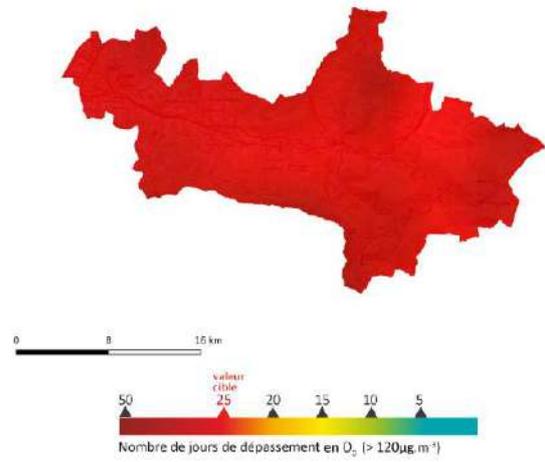
En plus des effets sur notre santé (pathologies cardio-vasculaires, respiratoires, du système reproducteur, etc), les polluants atmosphériques altèrent les écosystèmes : les pluies, neiges, brouillard deviennent plus acides et altèrent les sols et les cours d'eau (perte des éléments minéraux nutritifs). Ils affectent également la faune : déclin de certaines populations pollinisatrices, difficultés de certaines espèces à se reproduire ou à se nourrir. Ces polluants ont aussi des impacts sur les matériaux notamment les pierres calcaires utilisées pour les constructions qui réagissent et se dégradent à leur contacte.

Voici les cartographies de la concentration annuelle de ces polluants sur le territoire de la CCCPS en 2017 :

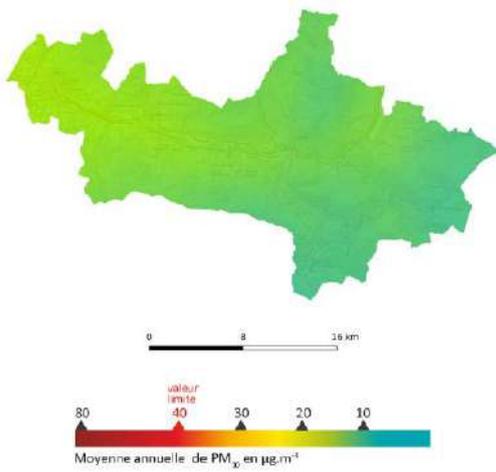
Dioxyde d'azote - NO_2
Moyenne annuelle en $\mu g/m^3$



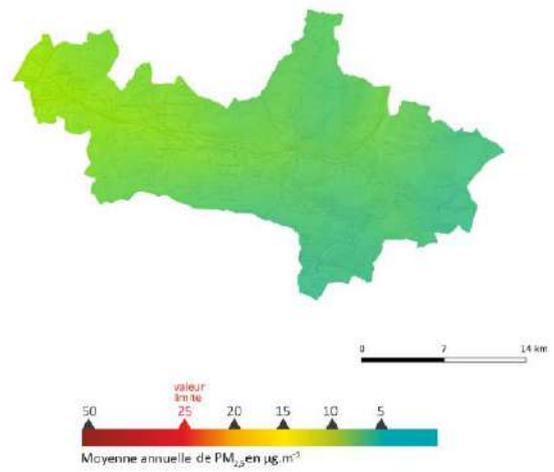
Ozone - O_3
Nb de jours avec dépassement de $120 \mu g/m^3$ sur 8h



Particules - PM10
Moyenne annuelle en $\mu g/m^3$

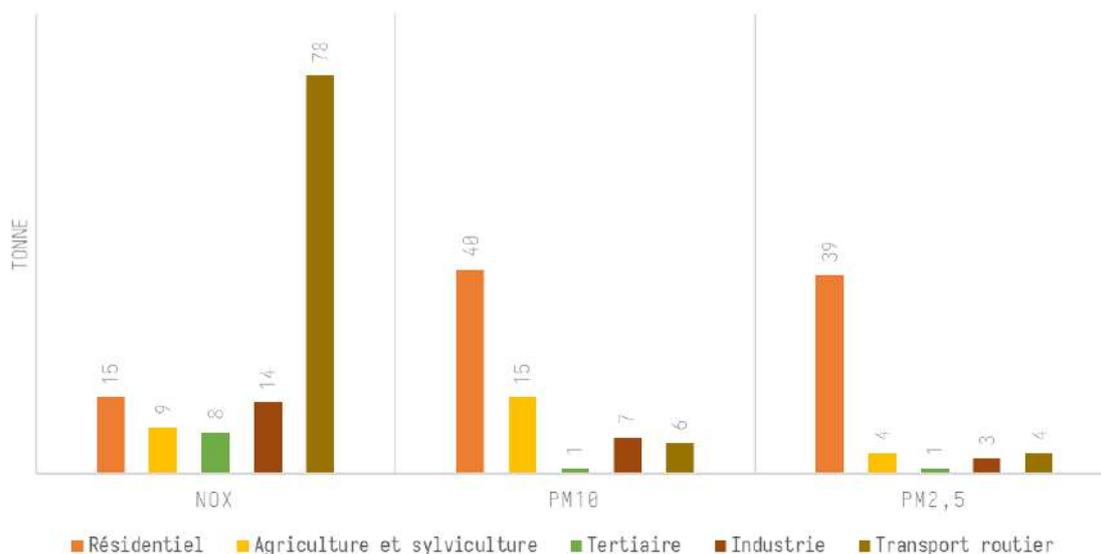


Particules - PM2.5
Moyenne annuelle en $\mu g/m^3$



Sur le graphique ci-après, on peut observer la contribution des différents secteurs dans les émissions de ces polluants (figure 18).

Figure 18 Contribution des secteurs dans les émissions de polluants atmosphériques (2018)



CONCLUSION

Ce sont les secteurs du transport routier et du résidentiel qui sont les plus gros émetteurs de polluants atmosphériques.

Cependant, les concentrations de dioxyde d'azote et de particules PM₁₀ et PM_{2,5} ne dépassent pas les valeurs limites sur le territoire.

En revanche, il y a 25 jours par an où la concentration d'ozone O₃ dépasse la valeur seuil.

6. VULNERABILITES DU TERRITOIRE FACE AUX IMPACTS DU DEREGLEMENT CLIMATIQUE

D'après les données de l'observatoire des territoires, le territoire de la CCCPS est soumis aux aléas, risques naturels et technologiques suivants (identifiés dans le DDRM) :

- Transport de marchandises dangereuses (8 communes concernées)
- Inondations (11 communes concernées)
- Feux de forêts (4 communes concernées)
- Mouvements de terrain (7 communes concernées)

A savoir qu'il y a eu 74 arrêtés de catastrophes naturelles publiés sur le territoire depuis 1992 et que 10 communes sont couvertes par un plan de prévention des risques naturels (PPRN).³²

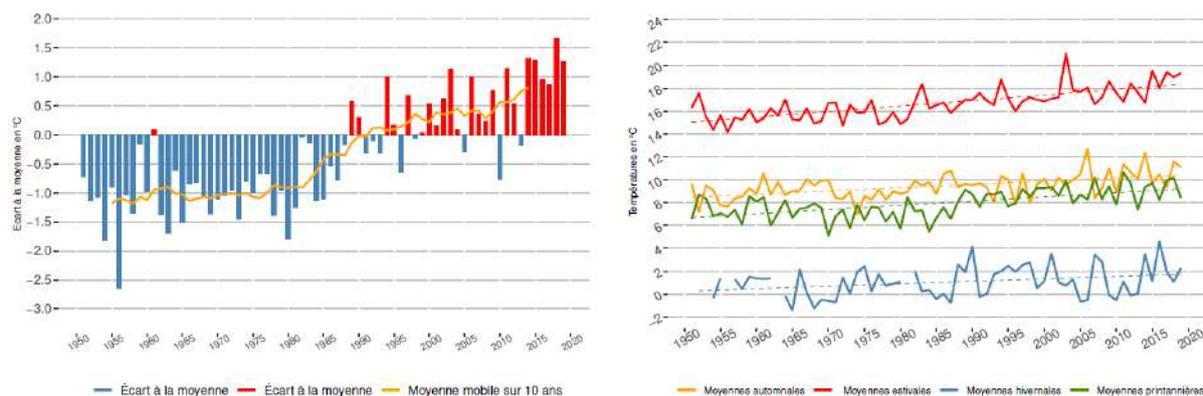
L'observatoire régional climat-air-énergie Auvergne-Rhône-Alpes (ORCAE) réalise pour les territoires de la région des profils climat territoriaux résumant les enjeux de l'adaptation au changement climatique. Ce profil fournit des données techniques et quantitatives, relatives aux impacts du changement climatique sur le territoire de la CCCPS.

OBSERVATIONS CLIMATIQUES

Les paramètres climatiques proposés dans cette partie s'appuient sur une station de mesure météorologique du réseau de Météo France, située à Monestier-de-Clermont, station de référence représentative du climat du territoire de la CCCPS.

TEMPERATURES

Figure 19 Gauche : écart à la moyenne 1981-2010 de la température moyenne annuelle. Droite : évolution des températures moyennes saisonnières. (Monestier-de-Clermont)

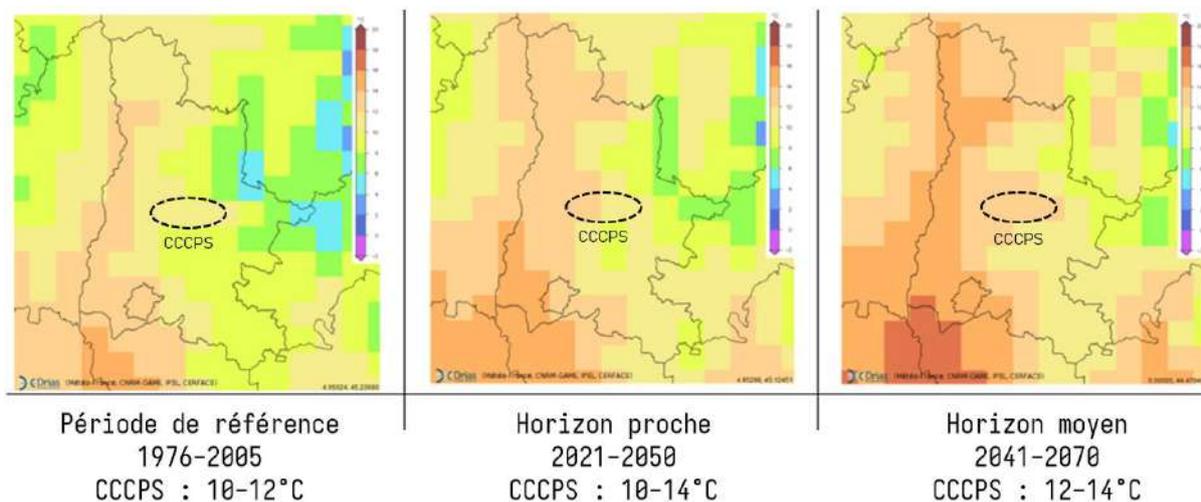


Les températures moyennes annuelles ont augmenté de **+2.5°C** à Monestier-de-Clermont entre 1951 et 2019. L'analyse saisonnière (figure 18) montre que cette augmentation est plus marquée au printemps (+2.6°C) et en été (+3.3°C).

³² *Ibid.*

La tendance à l'augmentation des températures observée sur cette station de mesure est également constatée sur les autres stations suivies par l'ORCAE en Auvergne-Rhône-Alpes. Elle est plus importante en montagne qu'en plaine et se matérialise par une forte augmentation des températures à partir du milieu des années 80.

Figure 20 Projections de l'évolution des températures moyennes dans la Drôme

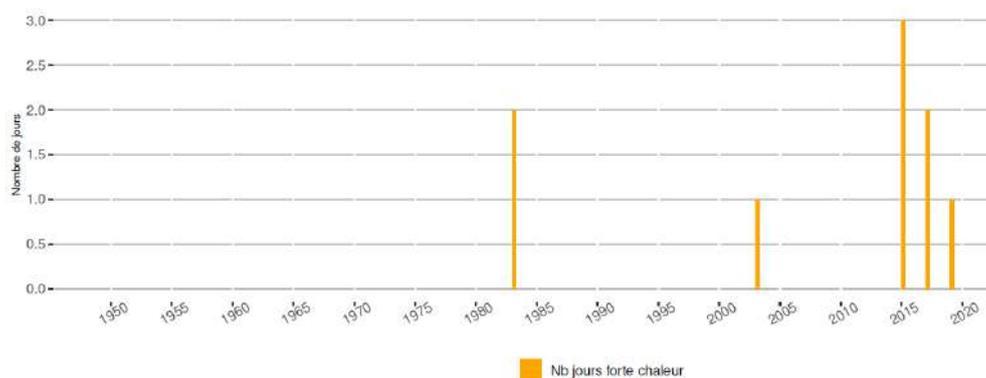


Les variations interannuelles de la température sont importantes et vont le demeurer dans les prochaines décennies. Néanmoins, les projections sur le long terme en Auvergne-Rhône-Alpes annoncent **une poursuite de la tendance déjà observée de réchauffement jusqu'aux années 2050**, quel que soit le scénario. Sur la seconde moitié du XXI^e siècle, l'évolution de la température moyenne annuelle diffère selon le scénario d'évolution des émissions de gaz à effet de serre considéré. Le seul qui stabilise l'augmentation des températures est le scénario RCP2.6 du GIEC (politique climatique visant à faire baisser les concentrations en CO₂). Selon le RCP8.5 (scénario sans politique climatique), le réchauffement pourrait dépasser +4°C à l'horizon 2071-2100 et sur le territoire de la CCCPS la température moyenne pourrait passer de 10°C en 2021 à 12 voire 14°C sur l'horizon 2041-2070 (figure 20).

JOURNEES DE FORTES CHALEURS

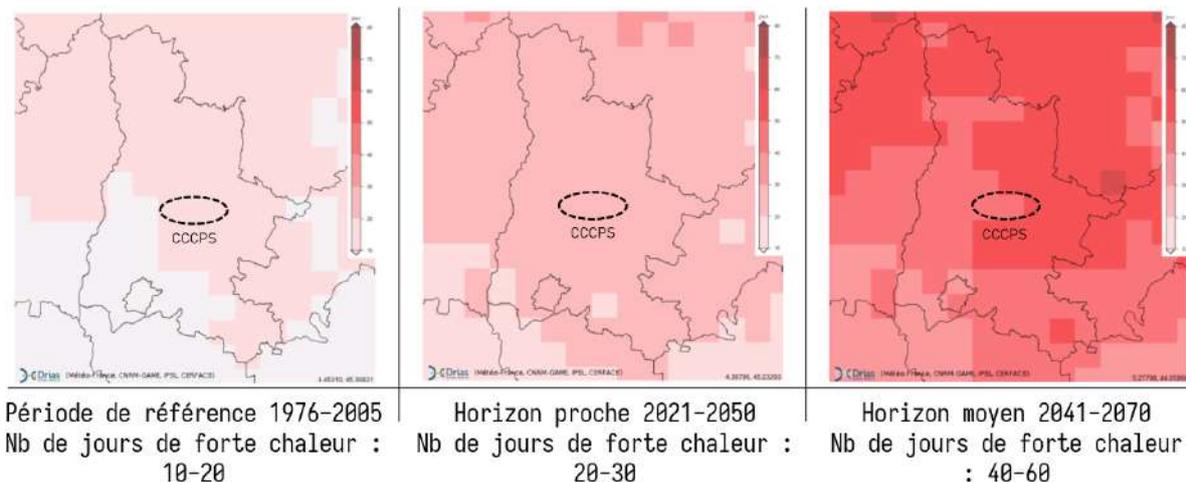
Le suivi du nombre de journées estivales (figure 21), c'est-à-dire quand la température maximale dépasse +25°C, montre une augmentation du nombre moyen de journées estivales entre les périodes 1960 - 1989 et 1990 - 2019 de l'ordre de 12 jours pour Monestier-de-Clermont. La notion de forte chaleur est définie à partir de seuils de températures minimales et maximales, atteintes ou dépassées simultanément un jour donné. Dans la Drôme, le seuil de température minimale est de 21°C et le seuil de température maximale est de 36°C.

Figure 21 Evolution du nombre de jours de fortes chaleurs à Monestier-de-Clermont



Sans politique climatique, le nombre de jours de forte chaleur sur le territoire de la CCCPS devraient être entre 20 et 30 par an entre 2021 et 2050 et passer à 40-60 jours entre 2041 et 2070 (figure 22).³³

Figure 22 Projection de l'évolution du nombre de jours de fortes chaleurs en Drôme d'après le scénario RCP8.5 (sans politique climatique)



PRECIPITATIONS

Le régime de précipitations présente une grande variabilité d'une année à l'autre (figure 23).

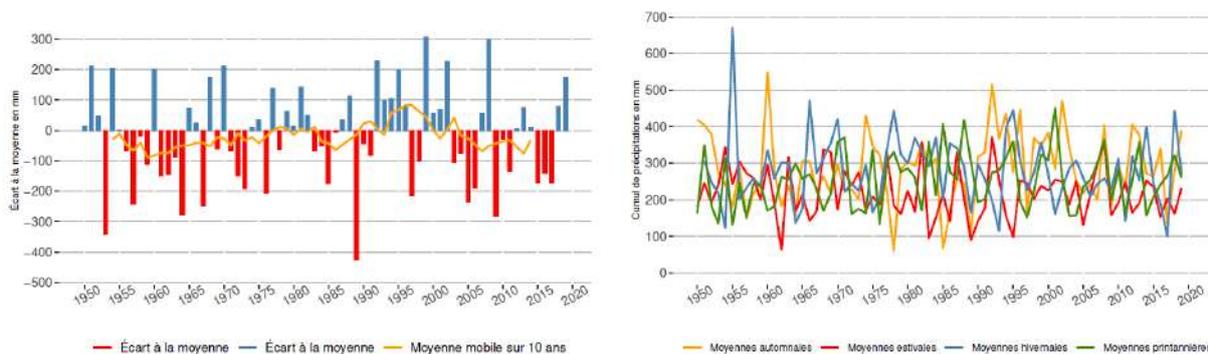
Les stations étudiées en Auvergne-Rhône-Alpes ne montrent pas de tendance nette sur l'évolution du cumul annuel des précipitations. Le régime global de précipitations a peu évolué sur les 60 dernières années. L'évolution des cumuls de précipitations entre la période trentenaire (1990 - 2019) et la précédente (1960 - 1989) est de l'ordre de 3.8% à Monestier-de-Clermont.

Les conclusions sont identiques pour l'analyse saisonnière, qui ne révèle pas non plus de tendance nette.

Concernant les projections à court, moyen et long terme, aucune évolution tendancielle n'est démontrée en raison des fortes incertitudes des simulations.

³³ Ministère de la transition écologique. Drias les futurs du climat. Projections climatiques pour l'adaptation de nos sociétés. Sans date.

Figure 123 Gauche : écart à la moyenne 1981-2010 des cumuls annuels de précipitations. Droite : évolution des cumuls saisonniers de précipitations. (Monestier-de-Clermont)



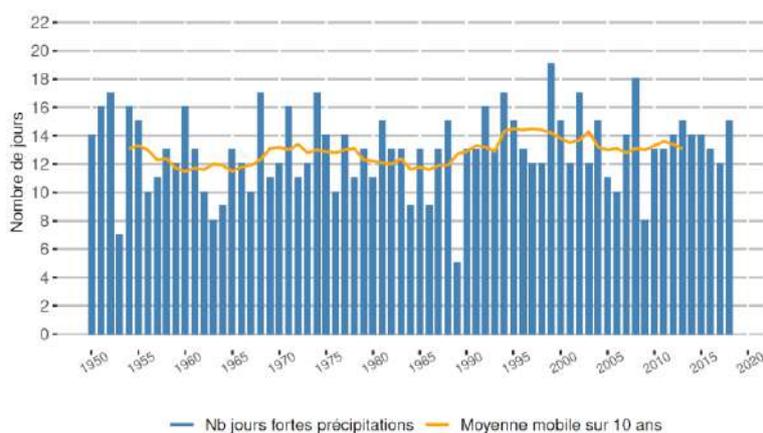
FORTES PLUIES

Un jour de fortes pluies correspond à un jour pour lequel le cumul des précipitations sur les 24 heures dépasse strictement 20 mm.

L'observation des mesures de précipitations journalières montre une grande variabilité interannuelle du nombre de jours de fortes pluies.

Sur cette période, on n'observe pas d'évolution marquée du nombre annuel de jours de fortes pluies, ni d'évolution saisonnière de ce paramètre.

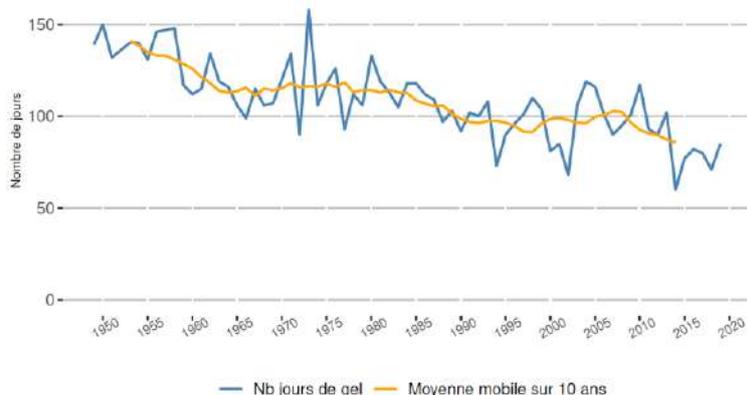
Figure 24 Evolution du nombre de jours de fortes pluies à Monestier-de-Clermont



JOURS DE GEL

Le nombre de jours de gel annuel a diminué en moyenne de -21 jours à Monestier-de-Clermont entre 1960 - 1989 et 1990 - 2019 (figure 25), on peut donc en déduire qu'il a aussi diminué sur le territoire de la CCCPS.

Figure 25 Evolution du nombre de jours de gel à Monestier-de-Clermont

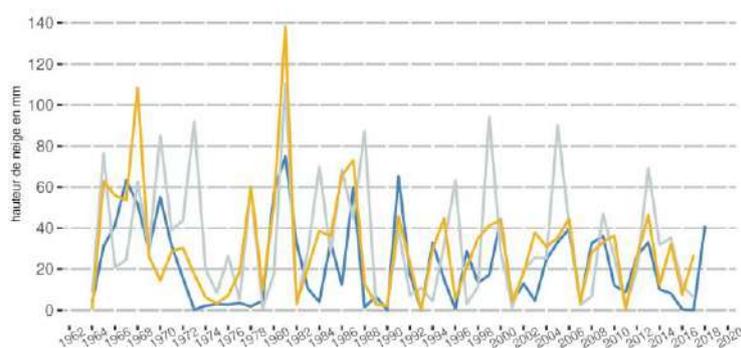


MANTEAU NEIGEUX

Les paramètres climatiques proposés dans cette analyse se basent sur les données quotidiennes issues de la station de mesure météorologique du réseau de Météo France, située à Autrans (1 090 m d'altitude).

La hauteur de neige moyenne a diminué de -26% (-8.6cm) entre la période climatique la plus récente (1988 - 2017) et la précédente (1964 - 1993), sur la période du 20 décembre au 20 mars.

Figure 26 Evolution de la hauteur moyenne de neige à Autrans



IMPACTS SUR LA RESSOURCE EN EAU

Les quantités de ressources en eau pourraient être affectées, avec une baisse des réserves et des débits et un allongement des périodes d'étiage. La qualité également avec une augmentation de la température des eaux de surface, la prolifération de microbes et l'augmentation des concentrations de polluants et aussi avec un accroissement des tensions sur la ressource, moins accessible et plus demandée, en particulier en période de fortes chaleurs et sécheresses.

Conséquences possibles de l'évolution du climat :

- Hausse du besoin en eau des plantes cultivées
- Impact sur la recharge des nappes difficile à déterminer
- Baisse du débit moyen de la Drôme à Saillans entre 15 et 20 %
- Baisse des débits mensuels quinquennaux secs de 30 à 50 % (période estivale)

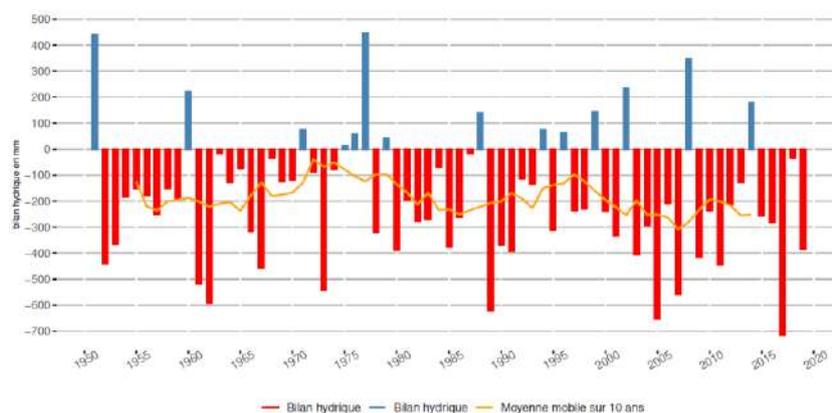
BILAN HYDRIQUE

Le bilan hydrique est un indicateur de sécheresse, calculé par différence entre les précipitations et une estimation de l'évapotranspiration du couvert végétal issue de paramètres météorologiques (température, rayonnement, humidité, vent).

Il permet d'observer l'état des ressources en eau de pluie du sol d'une année sur l'autre. Le bilan hydrique est un indicateur pertinent pour observer l'état des apports en eau d'une année sur l'autre et pour identifier des périodes de sécheresse et leur récurrence sur le long terme.

Les paramètres climatiques proposés dans cette analyse se basent sur les données quotidiennes issues de la station de mesure météorologique du réseau de Météo France, située à Montélimar.

Figure 27 Evolution du bilan hydrique annuel à Montélimar (1951-2019)



On observe, à partir des années 90, une baisse du bilan hydrique annuel, sur tous les départements d'Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que des déficits hydriques de plus en plus importants au printemps et en été. Ces évolutions sont dues essentiellement à l'augmentation de l'évapotranspiration des végétaux, du fait de l'augmentation générale des températures.

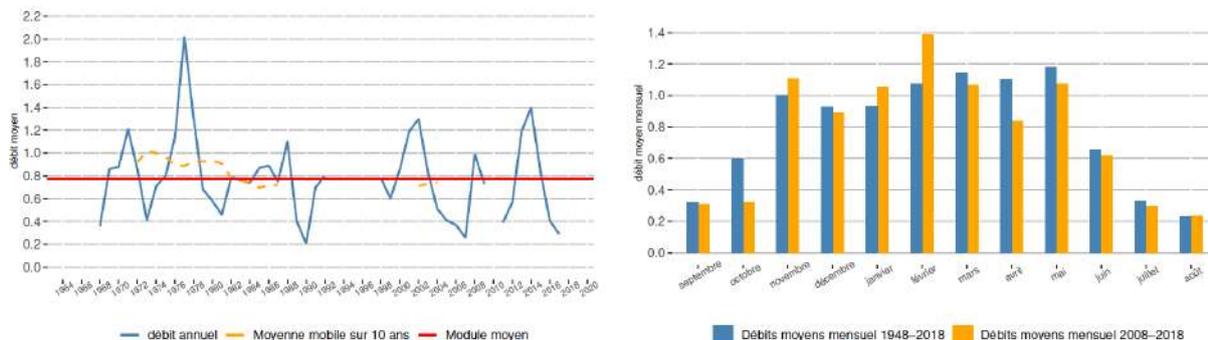
Le bilan hydrique annuel a diminué de -56 mm à Montélimar entre les périodes 1960 - 1989 et 1990 - 2019.

DEBITS DES COURS D'EAU

Le suivi de la ressource en eau permet de détecter les risques de sécheresse par le constat de la baisse des niveaux des nappes ou des débits des rivières.

Les paramètres proposés dans cette analyse se basent sur les données de débits quotidiennes de la station de mesure hydrologique du réseau HYDRO, nommée Le Jabron à SousPierre.

Figure 28 Gauche : Evolution du débit moyen annuel du Jabron. Droite : tendances mensuelles des débits du Jabron.

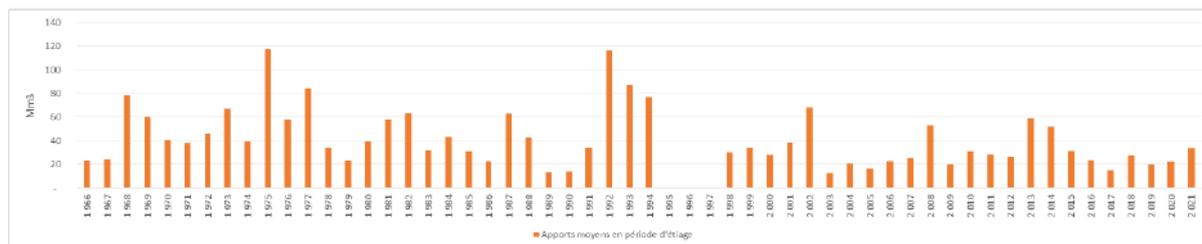


Sur les cours d'eau étudiés par l'ORCAE en Auvergne-Rhône-Alpes, on observe une grande hétérogénéité des résultats, ce qui ne permet pas de conclure de manière généralisée, à ce jour, sur le lien entre changement climatique et impact quantitatif sur la ressource en eau. Cependant les évolutions des variables présentées vont toutes dans le sens d'une diminution de la disponibilité de la ressource en eau, particulièrement sur la dernière décennie. Cette baisse est visible du printemps à l'été et est très marquée en début d'automne pour l'ensemble des cours d'eau. Ceci est vraisemblablement lié à la baisse des précipitations automnales ces dix dernières années. Pour certains cours d'eau, on constate également une avance d'un mois du pic du débit mensuel maximal et donc du pic de crue.

La série de données disponible sur cette station de mesure présente plus de 20% de données manquantes sur au moins l'une des périodes climatiques étudiées, ce qui ne permet pas de calculer une tendance statistiquement fiable.

Ci-après, les résultats issus de l'étude sur l'eau menée dans le cadre du ScOT Vallée de la Drôme (2022) :

Figure 29 Baisse tendancielle déjà observée des débits estivaux de la Drôme à Saillans (période 1966 -2021)

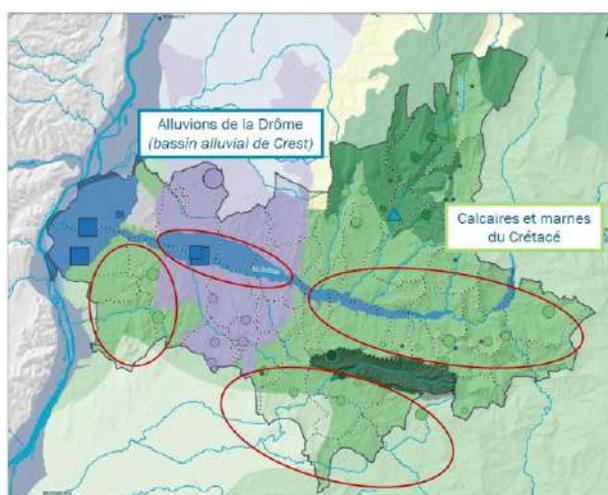


Conséquences sur les ressources en eau potable du territoire :

- Eaux superficielles et les alluvions de la Drôme : écoulements déjà impactés par le changement climatique et cette tendance va s'accroître avec la poursuite du réchauffement attendu pour les prochaines décennies
- Eaux souterraines (notamment aquifères karstiques) : La sensibilité au changement climatique des eaux souterraines du territoire est plus difficile à déterminer et reste à préciser

A l'échelle du territoire du SCoT, les ressources en eaux souterraines disponibles pour l'AEP sont abondantes et de bonne qualité. Cependant, elles ont un lien fort avec les cours d'eau superficiels. Ces eaux superficielles présentent des déséquilibres quantitatifs importants en période d'étiage qui vont très probablement s'accroître avec le changement climatique. Ainsi, chaque nouveau prélèvement dans les eaux souterraines doit être considéré au regard de son impact sur les débits d'étiage de la Drôme et de ses affluents. A la suite de l'EVP dans le bassin versant de la Drôme, un choix a été fait de réduire l'ensemble des prélèvements en période d'étiage de 15%, quel que soit l'usage et les masses d'eau sollicitées. Cependant, en fonction des ressources sollicitées, l'impact sur les débits des cours d'eau est plus ou moins important. Afin de garantir les usages en eau potable tout en préservant au maximum les milieux aquatiques, des choix stratégiques sur le niveau de sollicitation de chaque type de ressources en fonction des périodes de l'année seront à faire.³⁴

Ressources surexploitées en période d'étiage (zones entourées en rouge) :



- Impacts non négligeables des prélèvements dans ces ressources sur les débits des cours d'eau
- Contraintes de prélèvements importantes (-15% pour le BV Drôme)
- Sensibilité au changement climatique

Ressource en eau	Niveau de connaissance du fonctionnement	Volume actuel prélevé pour l'AEP (m ³)	Contraintes et vulnérabilités identifiées					Impact des prélèvements sur les cours d'eau	Bilan
			Contraintes techniques d'exploitation	Contraintes qualitatives	Restrictions réglementaires d'exploitation	Zones de sauvegarde AEP	Sensibilité au CC		
Alluvions de la Drôme (sans cône de déjection)	Bonne connaissance	981 000		Bonne qualité (problèmes nitrates localement)	EVP Drôme : -15 % des prélèvements à l'étiage	ZSE Les Pucs/La Gare 2 ZSNEA	Diminution des débits d'étiage de la Drôme, moins de recharge	Interaction très forte avec la Drôme	Etat de surexploitation en période d'étiage
Calcaires et marnes crétacés du BV Drôme, Roubion, Jabron	Connaissances approximatives et incomplètes	832 000		Contamination bactériennes et problèmes de turbidité réguliers	EVP Drôme : -15 % des prélèvements à l'étiage EVP Roubion Jabron : pas de volume prélevable pour les eaux souterraines	/	Sensibilité moindre : pas d'alimentation par les cours d'eau	Impact potentiel sur les débits des cours d'eau (Drôme, Sye, Charsac, Gervanne, Teyssonne, Grenette, La Bine)	Etat de surexploitation en période d'étiage Impact sur les affluents de la Drôme ?

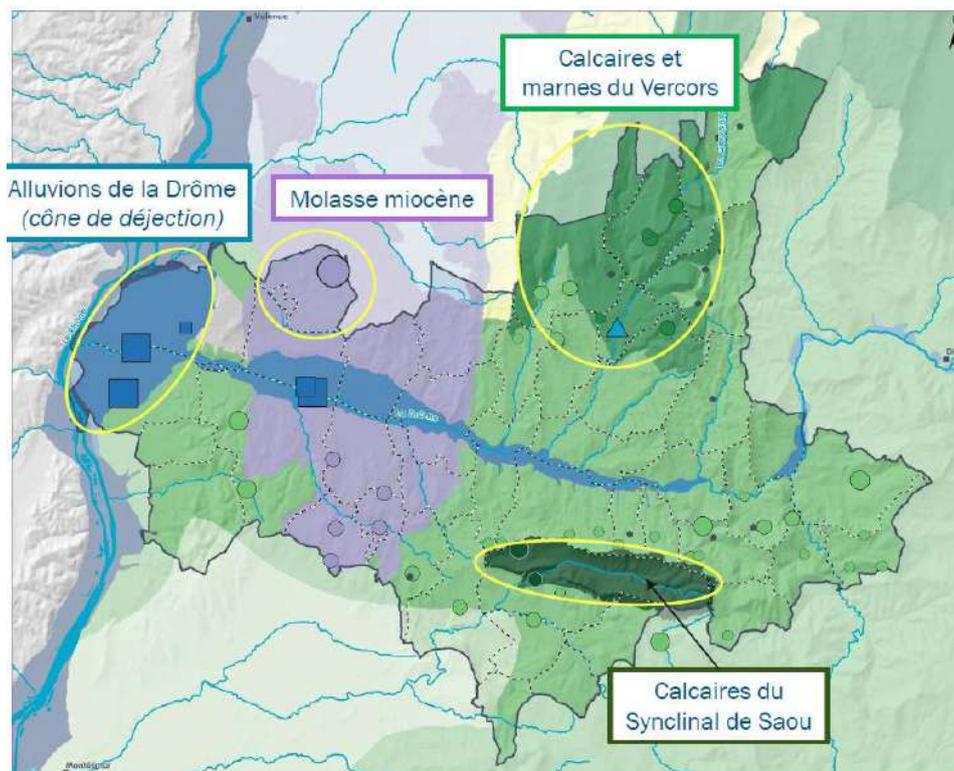
³⁴ SCoT Vallée de la Drôme. Bilan besoins - ressources en eau potable du scot de la vallée de la drome aval. 2022

En effet, les prélèvements tous usages confondus dans les alluvions de la Drôme au niveau du bassin alluvial de Crest impactent directement les débits de la rivière, particulièrement en période d'étiage. La diminution de ces prélèvements est une exigence forte qui ressort de l'étude des volumes prélevables (EVP). Cette ressource apparaît toutefois majeure pour l'alimentation en eau potable (AEP) du territoire, notamment pour alimenter le pôle urbain de Crest. Plusieurs choix semblent se présenter.

- › Un respect strict des 15 % de réduction fixé par l'EVP en période d'étiage aussi bien pour l'usage agricole et eau potable, ce qui nécessitera d'aller chercher des ressources alternatives
- › Dans le cas où des reports des prélèvements agricoles vers une autre ressource pourraient être envisagés (Molasses Miocènes et/ou Rhône), il semblerait pertinent de conserver l'accès à cette ressource pour l'eau potable, tout en sensibilisant aux économies d'eau.

Les prélèvements au niveau des calcaires et marnes du crétacés des bassins versants de la Drôme, du Roubion et du Jabron, notamment au niveau des sources, impactent les affluents de la Drôme, bien que le niveau d'impact soit difficile à estimer actuellement. En effet, le fonctionnement hydrogéologique de cette ressource reste mal connu. Augmenter les prélèvements dans cette ressource au regard des contraintes fixées en période d'étiage semble peu réalisable actuellement.

Ressources encore potentiellement mobilisables :



- Réserves en eau existantes
- Fonctionnement à mieux connaître pour savoir si réel potentiel d'exploitation et impacts sur les cours d'eau
- Quelles modalités d'exploitation ? Gestion active des aquifères ? Alternance des ressources en période d'étiage ?

Ressource en eau	Niveau de connaissance du fonctionnement	Volume actuel prélevé pour l'AEP (m3)	Contraintes et vulnérabilités identifiées						Bilan
			Contraintes techniques d'exploitation	Contraintes qualitatives	Restrictions réglementaires d'exploitation	Zones de sauvegarde AEP	Sensibilité au CC	Impact des prélèvements sur les cours d'eau	
Gervanne et l'unité karstique de Beaufort-sur-Gervanne	Bonne connaissance	362 000 (résurgence Gervanne) + 78 000 (aquifères)	Gestion active de l'aquifère possible ?	Contaminations bactériennes régulières	EVP Drôme : -15 % des prélèvements à l'étiage	ZSE Gervanne	Diminution des débits d'étiage de la Gervanne, moins de recharge	Impacts sur les débits de la Gervanne ?	Potential d'exploitation certain, modalités de gestion à préciser
Cône de déjection des alluvions de la Drôme	Bonne connaissance, sauf lien nappe - rivière en période estivale	1 053 000		Qualité liée à celle des eaux de la Drôme	Non concerné par les EVP	3 ZSE 2 ZSNEA	Diminution des débits d'étiage de la Drôme, moins de recharge	Interaction avec la Drôme l'été à préciser. (la nappe est-elle oui ou non déconnectée du cours d'eau à cet endroit ?)	Potential d'exploitation certain mais impact sur la Drôme à déterminer
Molasses miocènes du Bas Dauphiné	Quelques lacunes (modalités d'exutoire...)	567 000	Faible capacité des forages	Contaminations nitrates et pesticides	EVP Drôme : -15 % des prélèvements à l'étiage	ZNSEA Montoison	Sensibilité moindre : pas d'alimentation par les cours d'eau	Relative inertie qui diminue les impacts si prélèvements en période estivale	Potential d'exploitation mais contraintes techniques et qualitatives. Utilisation possible en période d'étiage
Calcaires turoniens du Synclinal de Saou	Bonne connaissance	125 000		Bonne qualité	BV du Roublon : pas de volume prélevable fixé pour les eaux souterraines		Sensibilité moindre : pas d'alimentation par les cours d'eau	Impact potentiel sur les débits des cours d'eau (Lauzens pour BV Drôme, Vèbre pour BV Roublon)	Potential exploitation des réserves profondes, impacts sur les cours d'eau à préciser

IMPACTS SUR LES RISQUES NATURELS

FEUX DE FORETS

Les conditions favorables aux feux de forêt sont appréciées à partir de l'Indice Feu Météo (IFM), qui permet de caractériser les risques météorologiques de départ et de propagation de feux de forêt à partir de données climatiques (température, humidité de l'air, vitesse du vent et précipitations) et de caractéristiques du milieu (sol et végétation).

Figure 30 Gauche : Évolution du nombre annuel de jours où l'IFM > 20 dans la Drôme. Droite : Évolution de la superficie départementale où l'IFM > 20 pendant au moins 20 jours dans la Drôme.



En Auvergne-Rhône-Alpes, le risque météorologique de feux de forêt s'est accru depuis les années 80, surtout en été et dans les départements du sud de la région.

Dans le département de la Drôme, le nombre de jours où le risque météorologique de feux de forêt est élevé est passé de 36,8 jours entre 1959 et 1988 (période de 30 ans) à 41,5 jours entre 1986 et 2015 (période de 30 ans). La superficie départementale où le risque est élevé a également augmenté de 6,7% entre la période trentenaire 1959 et 1988 et la suivante 1986 et 2015.

MOUVEMENTS DE TERRAINS

Outre un assèchement généralisé des sols lié à un déficit hydrique accru, les variations des cycles de gel-dégel pourraient favoriser les glissements de terrains et éboulements en zones de montagne.

IMPACTS SUR LA BIODIVERSITE

Particulièrement impactée par l'augmentation des températures, la biodiversité actuelle serait menacée par :

- la **fragilisation de certaines espèces** sensibles aux sécheresses et au stress hydrique,
- le **développement d'espèces parasites ou invasives**,
- **l'évolution des aires de répartition** des espèces,
- un **décalage** entre la phénologie des plantes et les besoins des animaux

L'effet croisé des divers facteurs d'influence est difficile à évaluer et fait encore aujourd'hui l'objet de travaux de recherche visant au développement des connaissances scientifiques. Cependant certaines observations sont aujourd'hui disponibles.

À l'heure actuelle, l'observation des impacts du changement climatique sur la biodiversité se développe principalement au travers de l'étude de la phénologie, c'est-à-dire les dates d'apparition des phénomènes saisonniers. Elle vise à comprendre l'influence des variations et des changements climatiques sur la croissance et la reproduction des espèces animales et végétales. La phénologie, lorsqu'elle est étudiée à long terme, apporte des indicateurs sur la réponse ainsi que la capacité d'adaptation et d'évolution des espèces clefs d'un écosystème face aux changements du climat.

IMPACTS SUR LA SANTE

Les impacts du changement climatique génèrent des risques sanitaires qui peuvent affecter de manière directe ou indirecte la santé des populations :

- **Hyperthermie**, déshydratation et **surmortalité** lors d'épisodes de canicules
- **Pathologies cardio-vasculaires et respiratoires** (crises d'asthme, etc.) liées à la qualité de l'air
- **Allergies** dues à l'augmentation de la concentration des pollens (notamment ambrosie)
- **Cancers cutanés** liés à l'exposition aux ultraviolets (UV)
- **Risques sanitaires** dus à une dégradation de la qualité des eaux : affections de santé par contact cutané, ingestion ou inhalation de l'eau
- **Maladies à vecteur** (ex : dues aux moustiques tigres)

IMPACTS SUR LA QUALITE DE L'AIR

L'ozone, polluant estival, est formé par une réaction initiée par le rayonnement solaire UV. Ainsi, un accroissement de l'ensoleillement et de la chaleur pourrait augmenter le niveau moyen d'ozone et avoir une incidence sur la survenue des épisodes de pollution à l'ozone.³⁵

De plus, avec des étés plus secs, les feux de forêts pourront être plus nombreux, générant des émissions supplémentaires d'Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), de particules, de monoxyde de carbone (CO), et de composés organiques volatils non méthaniques (COVMN).³⁶

En hiver, en cas d'augmentation des périodes anticycloniques associées à des inversions de température (ce qui favorise la stagnation des polluants dans les basses couches de l'atmosphère), les épisodes de pollution aux particules (en lien avec le chauffage individuel au bois peu performant) pourraient s'intensifier. A contrario, les températures plus douces pourraient conduire à une moindre utilisation des installations de chauffage et ainsi à une réduction des épisodes de pollution.³⁷

La modification du climat devrait également s'accompagner de nouvelles maladies ou insectes ravageurs à traiter : le recours aux pesticides pour y faire face constitue un risque de pollution supplémentaire.³⁸

Enfin, les dynamiques de concentration de pollens sont reconnues comme un des indicateurs du changement climatique. Leur concentration suit la courbe à la hausse des températures moyennes.³⁹

IMPACTS SUR L'HABITAT

La hausse des températures provoque une **dégradation du confort thermique** en été en intérieur, principalement dans les bâtiments mal isolés. Par ailleurs, les bâtiments peuvent subir des dégâts engendrant des difficultés d'utilisation à cause des mouvements de terrains, cela peut avoir un impact sur la valeur immobilière du bâti.⁴⁰

IMPACTS SUR L'ECONOMIE DU TERRITOIRE

En Drôme comme ailleurs en France, les évolutions des températures, notamment les fortes chaleurs, pourraient conduire à des restrictions ou interdictions d'utilisation des **réseaux et infrastructures de transports ou d'informations**, voire à leur dégradation. Les variations

³⁵ *Ibid.*

³⁶ *Ibid.*

³⁷ *Ibid.*

³⁸ *Ibid.*

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ DDT de la Drôme. La Drôme face au changement climatique. 2018.

de cycles gel-dégel sur sols argileux et les déficits hydriques répétés pourraient aussi provoquer des dégradations des infrastructures routières et ferroviaires.⁴¹

Fortement impactés par les modifications attendues sur les ressources en eau, **l'agriculture** serait aussi directement affectée par les évolutions des températures et la variabilité climatique interannuelle. Pour l'ensemble des cultures et pratiques d'élevage, le besoin en eau va s'accroître et pourrait remettre en cause la pérennité de certaines activités en cas de restrictions d'usage importantes. Les grandes cultures verront probablement leur rendement fortement varier (augmentation en lien avec l'accroissement des températures, baisse en lien avec les sécheresses, parasites, gel tardif) et des dates de production modifiées suite au décalage de la phénologie des plantes. Fortement implantées dans la Drôme, les cultures de plantes aromatiques et semences, les arbres fruitiers et la viticulture seraient eux aussi soumis aux sécheresses plus fréquentes, aux événements extrêmes, aux modifications de la phénologie et aux impacts potentiels sur la main d'œuvre agricole en période estivale. L'élevage bénéficierait d'une augmentation de la production de fourrage mais plutôt au printemps et en automne, alors que l'été verrait la production diminuer en période de sécheresse et une remontée de la végétation.⁴²

Concernant **la forêt**, la répétition des situations de stress hydrique, générées par les fortes chaleurs et les sécheresses, conduit à un affaiblissement des arbres, une diminution de leur croissance et du feuillage, correspondant à un mode « survie ». Si de nouvelles situations de stress hydriques surviennent dans ces conditions, les arbres dépérissent. Dans la Drôme, on constate déjà des dépérissements importants des pins dans les contreforts montagneux et des sapins dans le Haut-Diois.⁴³

Le réchauffement climatique aurait aussi des impacts sur **le tourisme d'eau**, très important sur le territoire de la CCCPS en été. L'une des conséquences du réchauffement climatique est de rendre l'eau plus rare dans les cours d'eau, le sol ou les nappes. La pression sur la ressource en eau pourrait entraîner des conflits d'usage de plus en plus marqués, c'est-à-dire mettre en concurrence l'agriculture, la production énergétique et le tourisme. Or le tourisme consomme de l'eau pour de multiples utilisations : pour ses usages quotidiens, mais aussi pour la pratique de loisirs tels que la baignade (lacs, rivières, piscines) ou les sports d'eau (canoë-kayak, rafting...). Le tourisme d'eau pourrait ainsi souffrir de la sécheresse induite par le changement climatique.⁴⁴

⁴¹ *Ibid.*

⁴² *Ibid.*

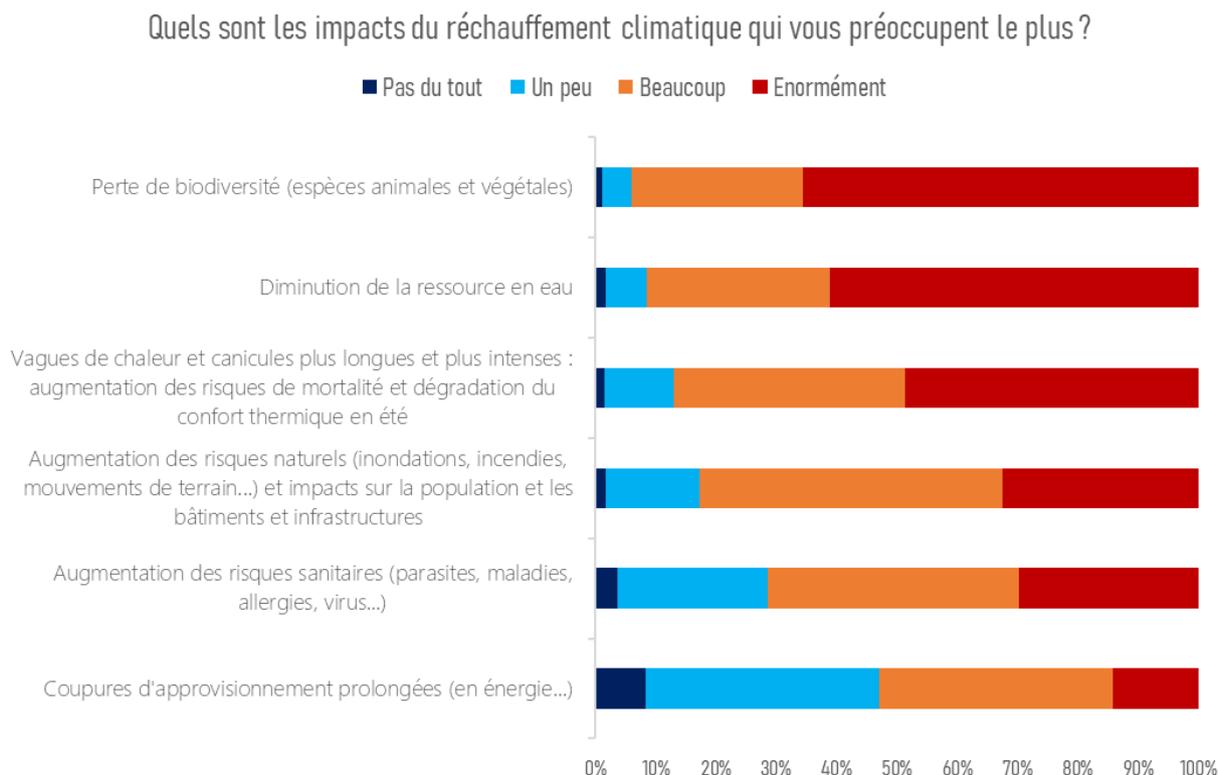
⁴³ *Ibid.*

⁴⁴ ORCAE. Profil climat-air-énergie de la CCCPS. 2021.

DES HABITANTS PREOCCUPES PAR LES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LEUR TERRITOIRE

Un questionnaire a été transmis aux habitants de la CCCPS en juillet 2021 pour recenser entre autres leurs avis sur le changement climatique sur leur territoire. Nous allons dans cette section analyser leurs réponses à ce sujet. A savoir que dans le panel (354 personnes), 337 personnes considèrent le réchauffement climatique comme préoccupant voire très préoccupant et 13 personnes le considère comme peu ou moyennement important. La grande majorité des répondants est donc très sensible aux questions climatiques.

Figure 40 Classement des impacts du réchauffement climatique qui préoccupent le plus la population



Les impacts du réchauffement climatique qui préoccupent le plus la population de la CCCPS sont, du plus préoccupant au moins préoccupant :

- La perte de biodiversité
- La diminution de la ressource en eau
- Les vagues de chaleurs plus fréquentes et plus intenses

La liste des impacts proposés n'étant pas exhaustive, les répondants pouvaient aussi exprimer quels autres impacts les préoccupent, voici les réponses qui sont sorties le plus de fois :

- L'augmentation des conflits sociaux et la dégradation des rapports entre individus
- L'augmentation des mouvements de population (réfugiés climatiques, migrations villes-campagnes)
- L'accroissement des inégalités sociales
- L'insécurité alimentaire : difficulté à avoir une production agricole et alimentaire locale de qualité et en quantité suffisante
- L'avenir incertain des générations futures

Ensuite, il leur a été demandé s'ils avaient constaté des effets du dérèglement climatique localement : 306 personnes ont répondu oui. Voici les principaux effets du réchauffement climatique constatés sur le territoire par les habitants (figure 30) :

Figure 41 Effets du réchauffement climatique observés par la population de la CCCPS



Une vingtaine d'effets du réchauffement climatique sur le territoire ont ainsi pu être identifiés d'après leurs réponses. Les effets constatés par le plus grand nombre d'habitants sont :

- 1) Les vagues de chaleurs et canicules plus fréquentes et plus intenses en été.
- 2) La baisse du niveau et du débit de la Drôme et des autres rivières ainsi que l'augmentation de la température de l'eau et de la prolifération des algues.
- 3) Les épisodes de sécheresses (sur les sols) de plus en plus tôt, longues et fréquentes.
- 4) La perte de biodiversité, notamment des insectes et oiseaux (le changement climatique n'en est pas la seule cause : pollution des sols et de l'eau, destructions d'habitats, surexploitation des ressources biologiques, etc.).

On peut d'ailleurs relever que ces effets constatés sur le territoire correspondent aux impacts du réchauffement climatique qui préoccupent le plus la population (figure 29).

C'est parce que le territoire de la CCCPS est vulnérable au changement climatique qu'il a justement besoin d'un plan de transition écologique efficace afin de s'adapter au mieux à ce changement et minimiser ses impacts.

CONCLUSION

Les observations climatiques dans la Drôme montrent que la hausse des températures moyennes annuelles (réchauffement du climat) va continuer d'augmenter à moyen et long terme. En 2050, les températures moyennes devraient augmenter entre +1,5 et +2°C par rapport à 1990 selon le scénario optimiste de Météo France.

Les précipitations affichent des variabilités de plus en plus importantes.

Enfin, les projections indiquent également une augmentation du nombre de journées estivales, une diminution du nombre de jours de gel et une diminution de la couverture neigeuse.

Ces dérèglements climatiques ont d'ores et déjà des impacts - qui vont continuer de s'accroître - sur la ressource en eau, les risques naturels, la biodiversité, la santé, la qualité de l'air, l'habitat et l'économie du territoire.

Chapitre 3

ETAT DES LIEUX DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE SUR LA CCCPS

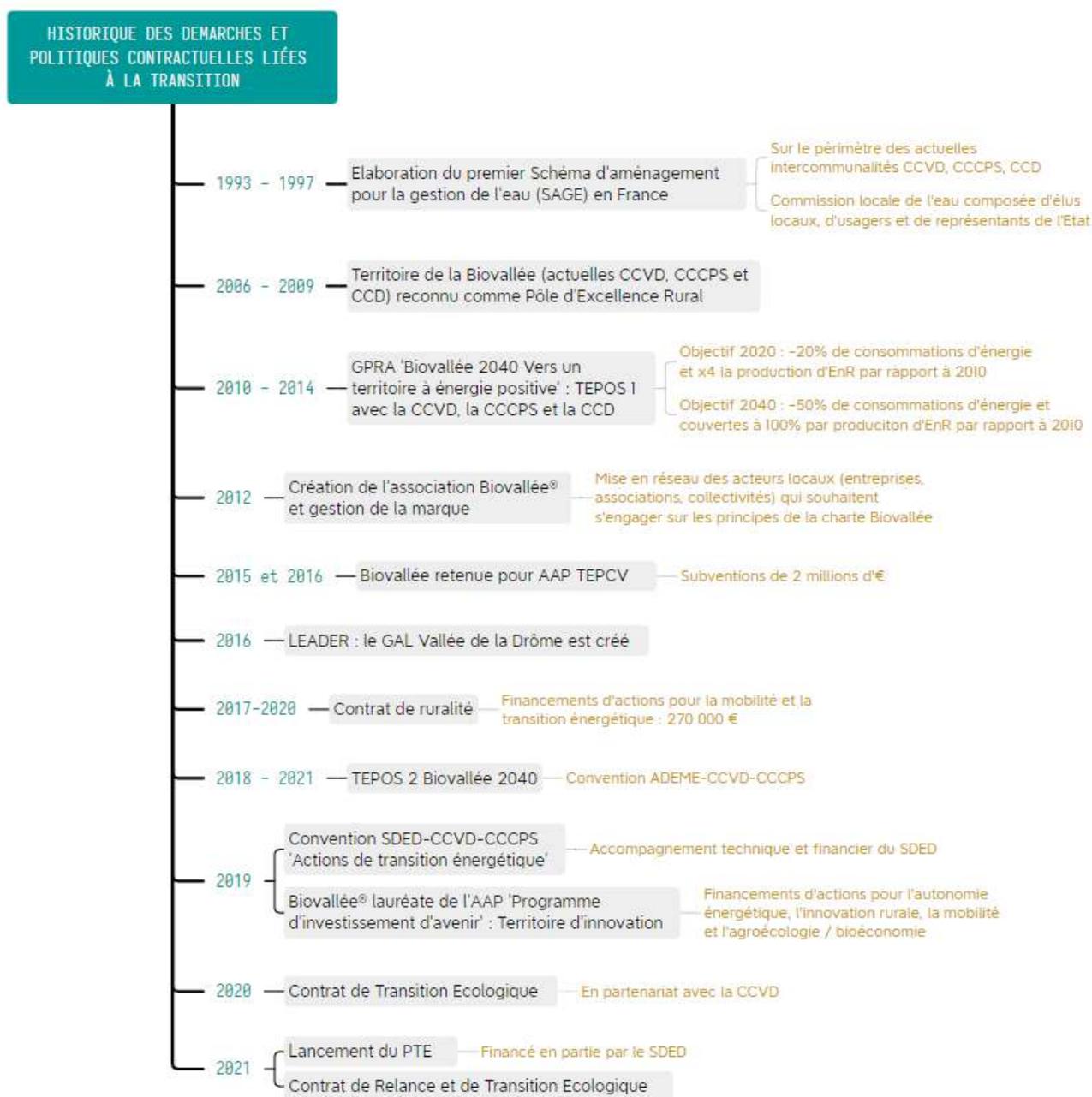
Dans cette dernière partie, nous allons voir quelles sont les actions mises en place par la CCCPS et celles à venir pour favoriser la transition écologique. Nous allons également répertorier les actions menées par les communes et recenser les autres acteurs du territoire (partenaires de la CCCPS ou non) œuvrant pour la transition.

1. ACTIONS MENEES PAR LA CCCPS

ENGAGEMENTS DANS DIFFERENTS DISPOSITIFS ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

Avant même la création de la CCCPS en 2014, les intercommunalités précédant la CCCPS (la CC du Crestois et la CC Pays de Saillans) avaient déjà réalisé des actions de transition écologique et s'en sont suivi depuis plusieurs démarches, principalement pour la transition énergétique (figure 42). Cela fait donc depuis les années 1990 que les élus de la vallée de la Drôme (aujourd'hui CCD, CCCPS et CCVD) ont lancé une dynamique de collaboration entre les territoires avec comme objectif principal la préservation des ressources naturelles de leur environnement et leur valorisation auprès des habitants. Le territoire de la Biovallée initié dans les années 2000 et dont fait partie la CCCPS est d'ailleurs aujourd'hui connu dans toute la France pour son exemplarité en la matière.

Figure 42 Frise chronologique des différentes démarches de transition dans lesquelles la CCCPS est engagée



Aujourd'hui, en 2021, la CCCPS est engagée dans différentes politiques contractuelles en lien avec la transition écologique. La contractualisation est une forme de convention passée entre différentes collectivités territoriales afin de réaliser des objectifs précis. Elle est également engagée dans de nombreuses démarches et dispositifs en lien avec la transition écologique. Tous ces dispositifs dans lesquels est engagée la CCCPS montrent un intérêt certain de la collectivité pour les questions de transition écologique ce qui est très positif.

Voici toutes les politiques contractuelles et dispositifs en cours concernant la transition écologique dans lesquels est engagée actuellement la CCCPS :

> TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE (TEPOS) BIOVALLEE 2040

Sur la période 2018-2021, l'ADEME apporte une aide financière de 80 000 € à la CCCPS et la CCVD dans le cadre du TEPOS Biovallée 2040. Un programme d'actions a été établi pour atteindre différents objectifs fixés selon plusieurs thématiques : bâtiment, EnR, mobilité, urbanisme et aménagement, ressources et efficacité des matières et enfin les acteurs économiques (industries, services et agriculture). L'objectif principal à travers cette démarche TEPOS est de **réduire de 50 % les consommations d'énergie du territoire d'ici 2040 par rapport à 2010 et couvrir toutes les consommations d'énergie (100%) par la production d'énergie renouvelable locale d'ici 2040.**

> LE SERVICE PUBLIC INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE (SPIE)⁴⁵

Le SPIE intervient sur les territoires de la CCVD, CCCPS et CCD (la CCCPS est la structure porteuse) pour accompagner les particuliers et les professionnels dans la **rénovation énergétique** de leurs résidences ou bâtiments et la **réduction des consommations**. Le SPIE a été créé en 2021, mais il existait depuis 5 ans sous le nom de plateforme de la rénovation énergétique et encore avant sous le dispositif DOREMI.

> LE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE (CEP)⁴⁶

Depuis 2012, la CCCPS et la CCVD se sont dotées de moyens humains pour accompagner les communes dans la gestion énergétique de leur patrimoine. Le conseil en énergie partagée est un service créé par l'ADEME qui consiste à partager les compétences en énergie d'un technicien spécialisé. Le conseiller en énergie partagé **réalise l'état des lieux des bâtiments communaux pour proposer des préconisations hiérarchisées afin de réduire leurs consommations.**

> LES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE)

Ce sont les fournisseurs d'énergie qui sont obligés par l'Etat de **racheter les kWh économisés par la population**, via des CEE. Ils concernent les bâtiments, l'agriculture, les industries et le transport. La CCCPS, en étant TEPOS, en effectuant des opérations d'économie d'énergie (rénovation, etc) sur son patrimoine et en accompagnant les particuliers et professionnels du territoire, bénéficie de CEE qu'elle revend aux fournisseurs d'énergie. Par exemple, avec le programme SARE créé par l'ADEME, pour chaque heure de conseil passé par les agents du SPIE avec les habitants, cela correspond à un certain nombre de kWh économisés, on retrouve la même démarche avec le programme Alvéole pour les vélos à assistance électriques (VAE) que la CCCPS loue aux habitants.

⁴⁵ Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée. Compte-rendu conseil communautaire du 27 octobre 2020. 2020.

⁴⁶ Communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans Cœur de Drôme. Signature d'une convention avec le SDED. Sans date.

d'EnR et la réduction des consommations d'énergie et le développement d'une économie locale, solidaire et circulaire.

> CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)

En 2021, la CCCPS a signé un CRTE avec l'Etat. Il a pour but de regrouper l'ensemble des contrats signés entre l'État et les collectivités, comme Action cœur de ville, Petites villes de demain ou les contrats de transition écologique (CTE). Le CRTE de la CCCPS bénéficiera des crédits du Plan de relance pour **financer des actions de transition écologique** et a une durée de 6 ans.

> PROGRAMME AVELO

Depuis 2020, la CCCPS et la CCVD ont signé une convention avec l'ADEME qui a pour objectif d'accompagner les territoires afin de leur permettre d'anticiper la mise en œuvre du plan vélo, de mobiliser la dotation de soutien à l'investissement sur des projets d'infrastructures cyclables aboutis et plus globalement de soutenir les territoires dans le cadre de la définition et de la mise en œuvre de leur politique cyclable. L'action principale de ce programme AVELO est la **réalisation d'un schéma directeur cyclable** : la CCCPS et la CCVD ont commencé l'élaboration de ce schéma pour favoriser l'émergence des investissements, des aménagements et des services vélo sur le territoire.

> CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL (COT) = CONTRAT DE CHALEUR RENOUVELABLE

Il s'agit d'une enveloppe de fond de chaleur que l'ADEME délègue à un territoire, ici celui de la Biovallée (CCVD, CCCPS et CCD) en 2021 pour **développer une grappe de petits projets** dont la production annuelle totale sera d'un minimum de 1,2 GWh. Cela évite de faire des projets surdimensionnés et non adaptés au territoire tout en pouvant bénéficier tout de même de subventions grâce à la création de plusieurs petits projets de chaufferies. L'objectif sur le territoire est d'atteindre une production minimale de 1,7 à 3 GWh par an d'ici 3 ans. C'est un agent mutualisé par les trois intercommunalités qui accompagne les porteurs de projets (tous sauf les particuliers) dans le dimensionnement de celui-ci, l'instruction de leur dossier et la réalisation technique du projet.

> STRATEGIE FORESTIERE

Pour la période 2021-2023, une **stratégie forestière** sur le territoire de la vallée de la Drôme (CCVD et CCCPS) est en train de se mettre en place. Elle a pour objectifs principaux de recréer un espace de bien-être partagé et habité, préserver les paysages, la biodiversité et favoriser le stockage carbone, anticiper les conséquences du changement climatique, gérer et mobiliser la ressource et enfin produire et consommer local.

> PROSPECTIVE ALIMENTAIRE AGRICOLE ET TERRITORIALE EN BIOVALLEE 2020-2050

En 2021 a été lancé sous l'impulsion de la CCVD une prospective alimentaire et agricole sur le territoire de la Biovallée portée par la CCVD, l'association Biovallée, la CCD et la CCCPS.

Les objectifs de cette démarche sont de sensibiliser largement sur les enjeux et les synergies d'acteurs de la transition agroécologique et alimentaire ; mobiliser les acteurs de la Biovallée afin qu'ils **réfléchissent ensemble à ce que pourrait devenir le monde agricole de demain et se coordonner pour mettre en œuvre la transition alimentaire** en Biovallée, avec la participation de différents partenaires (Chambre d'agriculture, Agribiodrôme, Fédération départementale Ovine, FiBL France, GRAB, Syndicat de la Clairette, CIVAM, la Carline, la FDCUMA).

> LE PLAN PASTORAL TERRITORIAL (PPT) VALLEE DE LA DROME⁵⁰

Le dernier plan pastoral de la Vallée de la Drôme 2017-2022 permet de **soutenir le pastoralisme** en : maintenant le nombre d'éleveurs pastoraux ; favorisant la gestion collective et concertée des espaces pastoraux ; diminuant les surfaces en friche et en aidant à la reconquête d'espaces abandonnés ; aménageant l'espace pastoral pour permettre une meilleure utilisation ; accompagnant et amplifiant les pratiques pastorales performantes et innovantes ; valorisant l'identité pastorale de la vallée de la Drôme ; sensibilisant le public au pastoralisme : ses pratiques et ses savoir-faire ; facilitant le partage de l'espace pastoral entre ses différents utilisateurs : éleveurs, randonneurs, naturalistes, chasseurs... Le PPT permet aux porteurs de projets (éleveurs, propriétaires privés, collectivités, acteurs du tourisme, des loisirs de pleine nature, associations agricoles, culturelles ou environnementales) de bénéficier jusqu'à 70% d'aides pour leurs projets collectifs.

> LE PROGRAMME AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE (PAEC)⁵¹

La CCVD et la CCCPS ont souhaité porter conjointement un PAEC afin de **maintenir les pratiques extensives et d'accompagner le changement de pratiques agricoles** sur le territoire pour préserver les ressources (eau, biodiversité, énergie, etc.), améliorer le cadre de vie, et proposer des produits de qualité. Ce PAEC dispose d'un programme pour la viticulture, l'arboriculture et l'élevage pastoral en site Natura 2000. Les agriculteurs souhaitant s'engager dans des mesures agro-environnementales obtiennent des compensations financières.

> PROGRAMME LIAISON ENTRE ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE RURALE (LEADER) VALLEE DE LA DROME⁵²

LEADER est un programme européen en faveur du développement territorial soutenant des projets pilotes en zone rurale. Il est alimenté par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Les territoires de la CCVD et la CCCPS bénéficient d'une enveloppe financière de 1,9 millions d'euros sur la période 2014-2022 concernant les thématiques suivantes : le **tourisme durable, les nouvelles filières locales, les pratiques de la transition écologique et énergétique, les services durables et les échanges avec d'autres territoires pour la création de nouvelles richesses.**

⁵⁰ CCVD. La vallée de la Drôme agit pour son pastoralisme ! 2017.

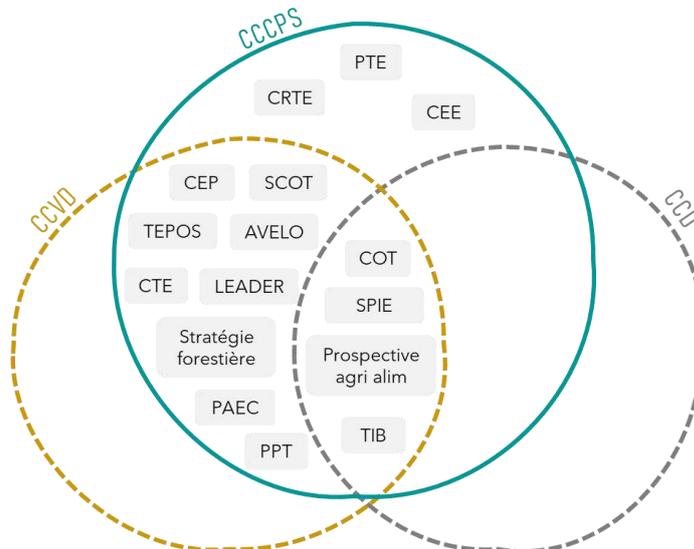
⁵¹ CCVD. Le programme agro-environnemental et climatique. Sans date.

⁵² CCVD. Tous les programmes et appels à projets. Leader. Sans date.

> SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT) VALLEE DE LA DROME⁵³

Le SCoT est un document d'urbanisme et de planification coconstruit entre la CCVD et la CCCPS pour donner un cadre de développement de ces territoires sur 15-20 ans. L'objectif est de préparer leurs aménagements pour satisfaire les besoins actuels et futurs tout en **préservant les ressources** disponibles localement.

Figure 43 Synthèse des différentes démarches et leur territoire d'action



Auteur : Z. DURIS, 2021 Source : documents internes de la CCCPS

La figure 43 ci-dessus permet d'avoir une vue globale de tous les dispositifs actuels dans lesquels est engagée la CCCPS et sur quel périmètre ils s'appliquent : à l'échelle de la CCCPS seule, à l'échelle de la CCVD et de la CCCPS ou à l'échelle des trois intercommunalités de la Biovallée.

La mise en œuvre des actions portées par la structure, passe pour la plupart, et ce - de par les dispositifs dans lesquels ces actions s'insèrent - par des alliances entre intercommunalités qui sont avant tout une force mais qui peuvent être une fragilité lorsque ces alliances ne peuvent se faire, ou se rompent. Il se pose à ce niveau aussi la difficulté de la co-gouvernance de ces actions mutualisées, qui nécessitent des décisions communes alors que les instances de décision restent à l'échelle de chacune des intercommunalités (conseils communautaires).

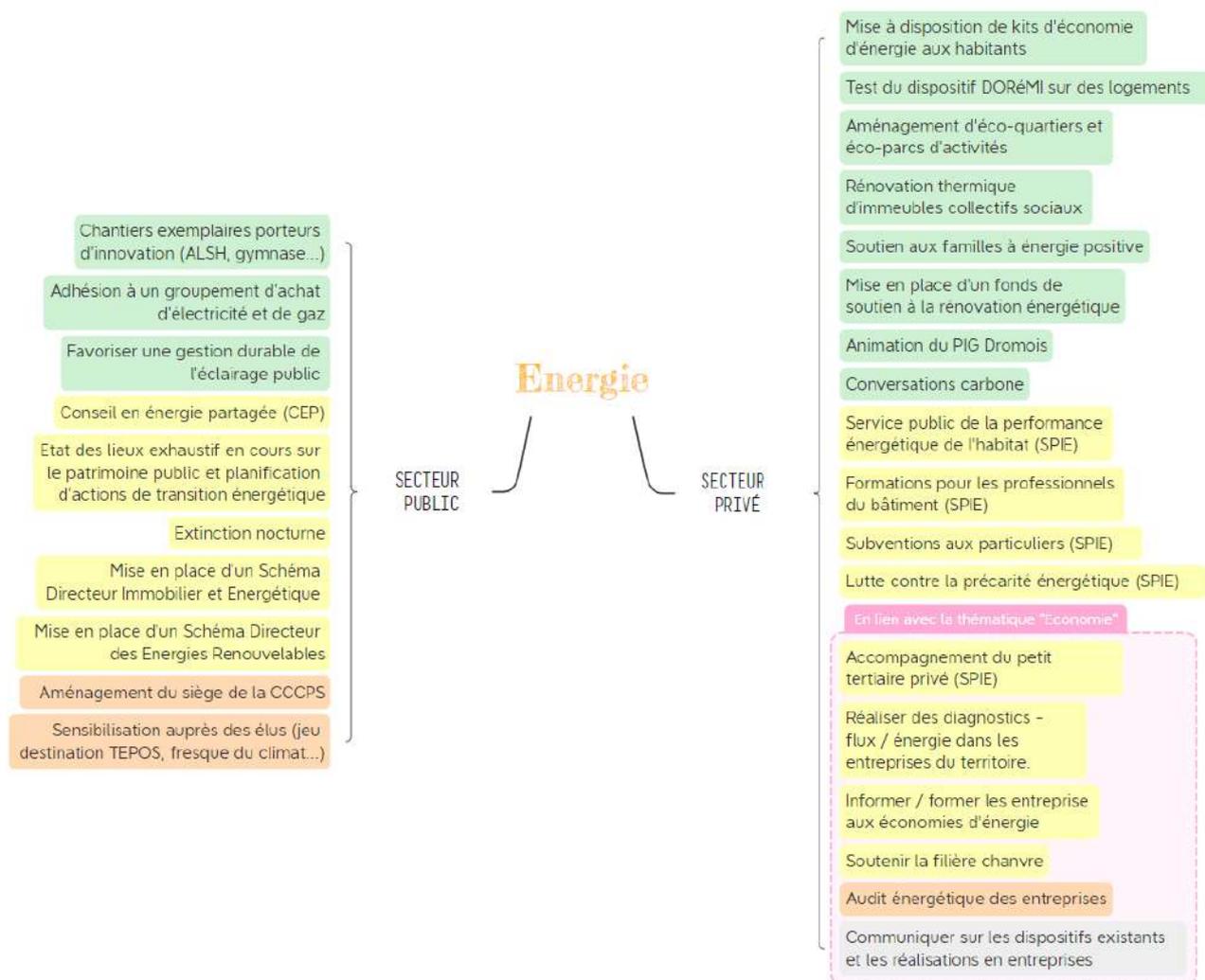
Grâce à ces dispositifs et aux partenariats avec les intercommunalités voisines, la CCCPS a pu mettre en œuvre un nombre assez important d'actions en faveur de la transition écologique.

⁵³ <https://www.scot-valleedrome.fr/>

ACTIONS REALISEES ET A VENIR

Depuis 2014, la CCCPS a mis en œuvre une quarantaine d’actions en faveur de la transition écologique. Voici ci-après une synthèse de toutes les actions réalisées (en vert), en cours (en jaune) et en réflexion (en orange) par thématique (pour les actions dont cette information a pu être vérifiée auprès des différents techniciens). A savoir que certaines de ces actions concernent uniquement la CCCPS et que d’autres ont été réalisées en partenariat avec les autres intercommunalités de la Biovallée (la CCVD et la CCD) dans le cadre des différents dispositifs et politiques contractuelles vues précédemment.

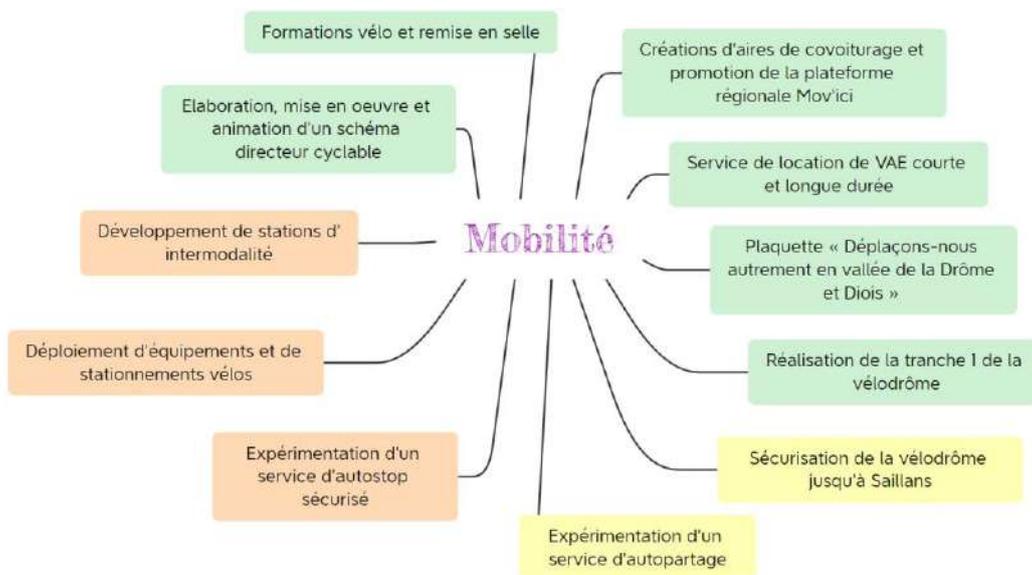
Figure 44 Synthèse des actions de la CCCPS concernant la thématique énergie



Auteur : Z. DURIS, 2021 Source : documents internes de la CCCPS et entretiens

Comme vu précédemment, la CCCPS est fortement engagée dans la transition énergétique depuis de nombreuses années. Elle agit au niveau du secteur privé (particuliers et entreprises) notamment grâce au SPIE et du secteur public notamment grâce aux CEP. Une vingtaine d’actions ont été réalisées ou sont en cours de réalisation, soit la moitié environ de toutes les actions de la CCCPS concernant la transition écologique. (Figure 44)

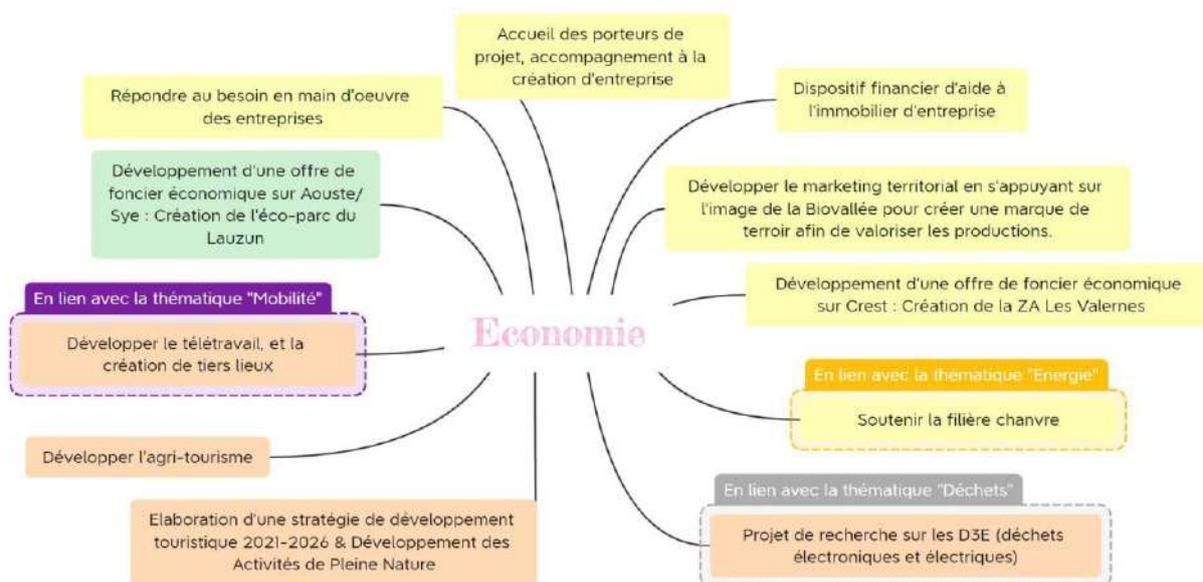
Figure 45 Synthèse des actions de la CCCPS concernant la thématique mobilité



Auteur : Z. DURIS, 2021 Source : documents internes de la CCCPS et entretiens

Concernant la mobilité (figure 45), une dizaine d'actions environ ont été réalisées ou sont en cours de réalisation et une dizaine sont en cours de réflexion, ce qui prouve également du fort intérêt des élus sur cette thématique.

Figure 46 Synthèse des actions de la CCCPS concernant la thématique économie



Auteur : Z. DURIS, 2021 Source : documents internes de la CCCPS et entretiens

Au niveau des actions liées au développement économique (figure 46), on peut relever que plusieurs d'entre elles sont en lien avec d'autres thématiques (déchets, énergie, mobilité), ce qui en fait un thème transversal. On peut relever que l'envie des élus de développer une économie circulaire et de proximité se ressent à travers ces actions.

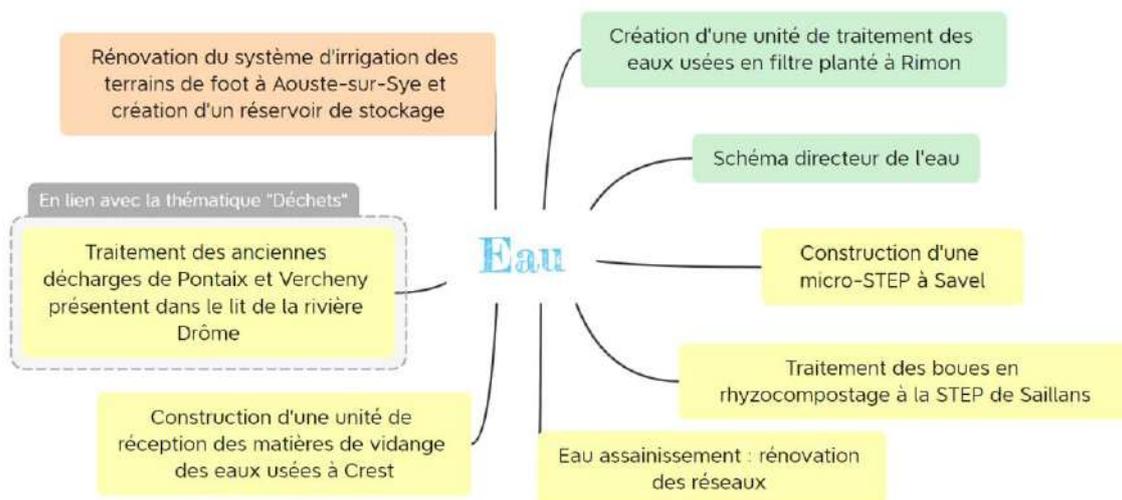
Figure 47 Synthèse des actions de la CCCPS concernant la thématique déchets



Auteur : Z. DURIS, 2021 Source : documents internes de la CCCPS et entretiens

A propos de la thématique des déchets (figure 47), on constate que la question du réemploi et du recyclage devient de plus en plus importante en vue des actions en cours et en réflexion sur ces sujets. Pour rappel, le traitement des déchets est effectué par le SYTRAD.

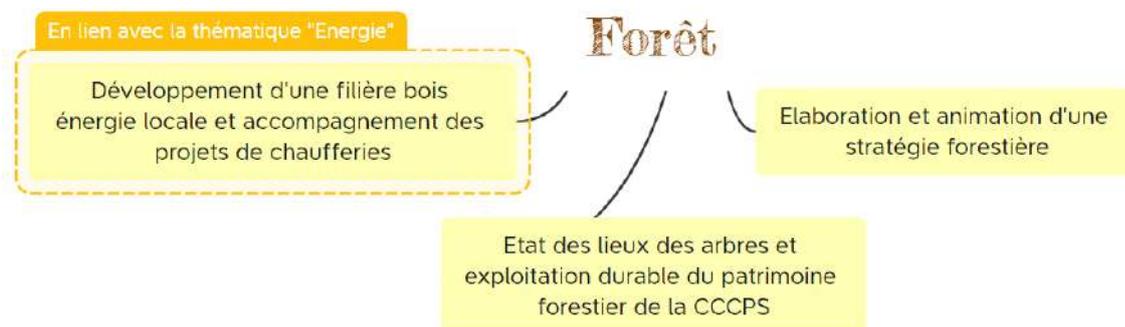
Figure 48 Synthèse des actions de la CCCPS concernant la thématique eau



Auteur : Z. DURIS, 2021 Source : documents internes de la CCCPS et entretiens

Concernant l'eau et l'assainissement (figure 48), la CCCPS a mis en place des actions écologiques pour traiter les eaux usées et supprimer les décharges en bord de Drôme. Comme vu précédemment, la gestion intégrée de la ressource en eau est assurée par le SMRD via un plan d'action, le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

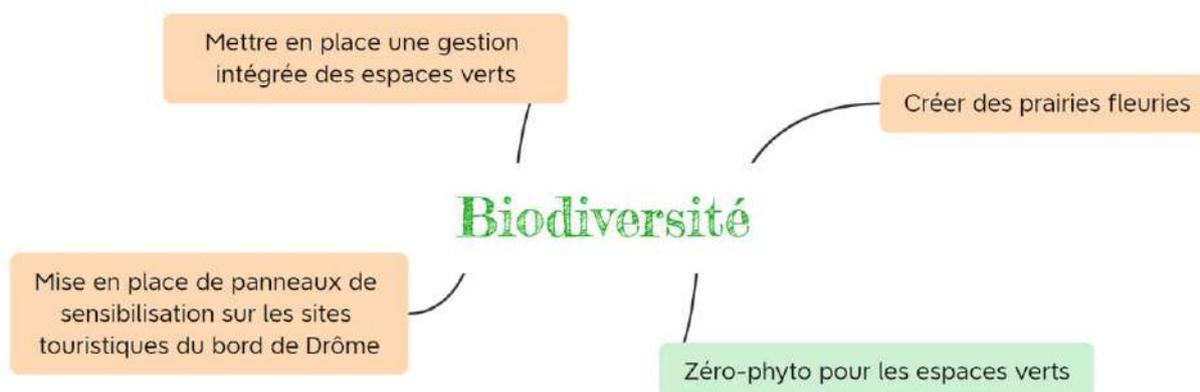
Figure 49 Synthèse des actions de la CCCPS concernant la thématique forêt



Auteur : Z. DURIS, 2021 Source : documents internes de la CCCPS et entretiens

Au niveau de la gestion forestière (figure 49), il n'y avait jusqu'à 2020 pas d'action spécifique de la CCCPS à ce sujet mais 2021 marque le lancement d'une stratégie forêt-bois avec la mise en place d'un plan d'action concernant cette thématique.

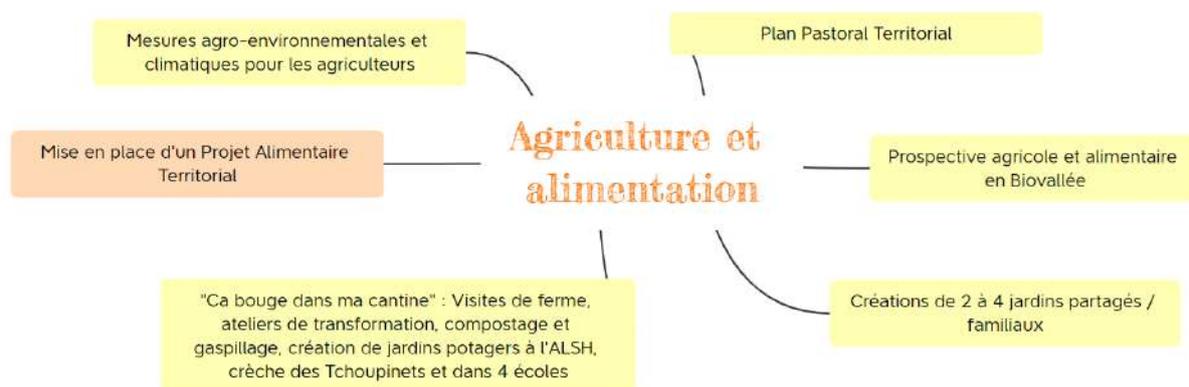
Figure 50 Synthèse des actions de la CCCPS concernant la thématique biodiversité



Auteur : Z. DURIS, 2021 Source : documents internes de la CCCPS et entretiens

Pour la biodiversité (figure 50), on peut noter que les actions sont orientées vers les espaces verts de la CCCPS et les sites touristiques du territoire notamment les bords de Drôme, très fréquentés en saison estivale.

Figure 51 Synthèse des actions de la CCCPS concernant les thématiques agriculture et alimentation



Auteur : Z. DURIS, 2021 Source : documents internes de la CCCPS et entretiens

La CCCPS n'ayant pas pour l'instant de service dédié aux questions agricoles et alimentaires, cela explique pourquoi cette thématique ne compile pas d'actions réalisées (figure 51). Cependant, le partenariat avec la CCVD sur cette thématique ainsi que la prospective qui est en cours vont permettre de développer des projets sur ces sujets.

Pour conclure cette section, on remarque bien qu'à travers cet état des lieux des actions réalisées, en cours et à venir, la transition écologique est un sujet très transversal car en plus de toucher à plusieurs thématiques, certaines actions sont liées à plusieurs de ces thématiques, donc touchent à différentes compétences et services de la CCCPS.

LA TRANSITION ECOLOGIQUE AU CŒUR DU PROJET DE TERRITOIRE DE L'ACTUEL MANDAT

En plus de toutes les actions réalisées jusqu'ici dans le précédent mandat, le projet de territoire de l'actuel mandat fera de la transition écologique l'élément central de l'action de la CCCPS. Il placera ainsi « officiellement » la transition écologique dans les priorités. Cet engagement politique impliquera encore plus le fonctionnement existant dans sa montée en puissance sur des logiques transversales de transition écologique. Les tableaux ci-après présentent les ambitions et objectifs stratégiques de celles-ci du projet de territoire pour les 5 années à venir.

Tableau 2 Ambition 1 du projet de territoire

AMBITION 1	Objectifs stratégiques
<p>PRESERVER ET VALORISER NOS RESSOURCES NATURELLES ET PATRIMONIALES ET ANCRER NOTRE TERRITOIRE DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE</p> <p>L'un de nos atouts stratégiques est la qualité de notre environnement, de nos rivières et de nos paysages encore très préservés. Dans un monde où la crise climatique ne cesse de s'intensifier et où la biodiversité est menacée, notre territoire affirme sa volonté de placer la transition écologique au cœur de son projet. Penser et piloter notre développement par ce prisme exige de nouveaux outils et aménagements.</p>	<p>Construire avec l'ensemble des communes une vision d'aménagement intercommunale</p>
	<p>Intégrer systématiquement les enjeux environnementaux dans tous les projets</p>
	<p>Positionner et aménager notre territoire comme territoire d'éco-tourisme</p>
	<p>Prendre soin de nos rivières et de notre ressource en eau</p>
	<p>Réduire, réemployer et recycler nos déchets</p>

Auteur : Z. DURIS, 2021 Source : documents internes de la CCCPS

Tableau 3 Ambition 2 du projet de territoire

AMBITION 2	Objectifs stratégiques
<p>FAVORISER UNE ECONOMIE LOCALE, CIRCULAIRE, INNOVANTE, RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT ET CONFORTER L'IDENTITE DE NOTRE TERRITOIRE</p> <p>Maintenir et favoriser la création d'emplois est une priorité. Elle doit utilement exploiter les opportunités que nous offre la transition écologique et les atouts de notre territoire, en capitalisant et dynamisant nos filières traditionnelles et en s'orientant sur des filières en capacité de créer des emplois non délocalisables et éco-responsables.</p>	<p>Ancrer notre territoire dans la transition agricole et alimentaire</p>
	<p>Développer les filières locales de l'économie circulaire et les productions éco-responsables</p>
	<p>Dans le respect de nos valeurs, favoriser le développement et l'implantation des activités économiques et des emplois</p>
	<p>Créer et promouvoir une identité territoriale forte</p>

Auteur : Z. DURIS, 2021 Source : documents internes de la CCCPS

Tableau 4 Ambition 3 du projet de territoire

AMBITION 3	Objectifs stratégiques
<p>INTENSIFIER NOTRE TRAJECTOIRE VERS L'AUTONOMIE ENERGETIQUE, REDUIRE NOS EMISSION DE CO2, FAIRE BAISSER LA FACTURE ENERGETIQUE POUR TOUS</p> <p>Réduire nos consommations d'énergie et diversifier les modes de production est indissociable de nos ambitions d'éco-territoire, tant pour baisser nos émissions de CO2 que les coûts associés. Dans une démarche de sobriété, les leviers d'actions sont multiples, de la mobilité à la production d'énergies renouvelables, en passant par la rénovation énergétique.</p>	Structurer et promouvoir une mobilité multimodale respectueuse de l'environnement pour les personnes et les biens
	Réduire la consommation d'énergie en s'appuyant prioritairement sur le tissu économique local
	Augmenter la production d'énergies renouvelables locales dans le mix énergétique
	Réduire les émissions de CO2

Auteur : Z. DURIS, 2021 Source : documents internes de la CCCPS

Tableau 5 Ambition 4 du projet de territoire

AMBITION 4	Objectifs stratégiques
<p>DEVELOPPER ET ADAPTER DES SERVICES ET EQUIPEMENTS DE PROXIMITE POUR REpondre AUX BESOINS DE LA POPULATION</p> <p>Permettre à chacun quel que soit son âge, son parcours, ses moyens de bien vivre dans notre territoire, en ayant accès aux équipements et services dont il a besoin est un engagement fort. Il vise à faire du cœur de Drôme un espace choisi, solidaire où chacun peut trouver sa place et construire son avenir.</p>	Favoriser une offre de logements diversifiés, abordables et éco-responsables
	Atteindre une offre de garde / d'accueil des enfants de qualité et répondre aux besoins spécifiques des familles
	Prévenir et réduire l'isolement social, géographique, technologique et culturel
	Mettre l'enfance et la jeunesse au cœur du projet de la CCCPS en coopération avec les acteurs du territoire
	Poursuivre la réhabilitation des équipements sportifs et développer des équipements intercommunaux éco-responsables, suffisants et de qualité
	Repenser, soutenir et renforcer la présence des services publics sur l'ensemble du territoire

Auteur : Z. DURIS, 2021 Source : documents internes de la CCCPS

Tableau 6 Ambition 5 du projet de territoire

AMBITION 5	Objectifs stratégiques
<p>FAIRE DE LA PARTICIPATION, DE LA COOPERATION ET DU CO-DEVELOPPEMENT NOTRE MODE D'ACTION</p> <p>Le modèle de développement rural que nous voulons construire se traduit par des modes de coopération nouveaux, l'impulsion d'un co-développement avec les parties prenantes du territoire, de nouvelles façons, pour la CCCPS, d'accompagner et de soutenir les initiatives, au bénéfice du territoire.</p>	Amplifier l'information et notre communication en direction des habitants
	Favoriser l'implication des acteurs du territoire dans nos projets
	Renforcer les coopérations avec et entre les différents acteurs de notre territoire, les collectivités et les territoires voisins
	Accompagner et soutenir les initiatives locales

Auteur : Z. DURIS, 2021 Source : documents internes de la CCCPS

Dans chacune des ambitions, on retrouve des objectifs stratégiques allant dans le sens de la transition écologique, ce qui est extrêmement positif et prometteur car ce projet de territoire a été monté et validé par les élus de la CCCPS. Dans les 4 premières ambitions notamment il est clairement annoncé à plusieurs reprises les termes de « transition écologique », « transition énergétique », « transition agricole et alimentaire », « éco-territoire », « éco-responsabilité ». Les enjeux de la transition écologiques sont en effet au cœur des ambitions et des préoccupations des élus avec la volonté de décliner ces objectifs en plans d'actions opérationnels.

La CCCPS a à sa disposition de nombreux atouts de taille pour mettre en place un PTE efficace. Nous allons voir par la suite qu'en dehors de la structure, le territoire de la CCCPS dispose d'un certain nombre d'opportunités que la collectivité peut mobiliser pour amplifier sa transition via le PTE.

2. ACTIONS MENEES PAR LES COMMUNES

Dans cette section sont recensées en 11 thématiques toutes les actions de transition écologique mises en place par les communes de la CCCPS et leurs projets. Un formulaire leur a été transmis en juin 2021 : 12 communes sur 15 l'ont complété, soit 96% de la population de la CCCPS représentée. Tous les tableaux et graphiques de cette section ont été réalisés à partir des réponses des élus à ce questionnaire (auteur : Z. DURIS, 2021).⁵⁴



Énergie

PROJET DE CONSTRUCTION ET/OU DE RENOVATION :

- ⊃ 3 communes ont un projet de construction d'un nouveau bâtiment public durant l'actuel mandat (ERP, logements communaux...)
Aubenasson, Mirabel-et-Blacons et Saillans
- ⊃ 8 communes ont un projet de rénovation de bâtiment public durant l'actuel mandat
Aouste-sur-Sye, Crest, Espenel, La Chaudière, Mirabel-et-Blacons, Piégros-la-Clastre, Saillans et Saint-Sauveur-en-Diois

COMMUNE	PROJET
AOUSTE-SUR-SYE	Rénovation énergétique du bâtiment administratif et d'une partie du groupe scolaire
AUBENASSON	Construction d'un ou deux logements communaux sur notre dernier terrain constructible intégré dans l'environnement et en respectant les craintes du voisinage du hameau
CREST	Elaboration d'un Schéma Directeur Immobilier Énergétique et un Plan Pluriannuel d'Investissement dans les bâtiments communaux
ESPENEL	Rénovation mairie salle des fêtes (isolation, etc)
LA CHAUDIERE	Rénovation d'un petit bâtiment (50 m ²) très ancien pour y déplacer la Mairie
PIEGROS-LA-CLASTRE	Amélioration énergétique des fermetures du local commercial (bar-restaurant), propriété de la commune - Amélioration des moyens de chauffage dans logement locatif propriété de la commune.
SAILLANS	1/ Réhabilitation d'un bâtiment comprenant actuellement un ancien logement transformé en bureaux, des logements, une salle polyvalente et une salle des fêtes qui n'est plus aux normes de sécurité et d'accessibilité. Objectif : rénover les appartements, aménager l'ancienne salle des fêtes en salle d'activités associatives, rénover la salle polyvalente. 2/ Construire une nouvelle salle des fêtes d'environ 700 m ² (salle + annexes)

⁵⁴ Annexes 1 : Questionnaire à destination des élus « Les actions en faveur de la transition écologique dans vos communes » et 2 : Réponses des élus au questionnaire

SAINT-SAUVEUR-EN-DIOIS Rénovation de l'ancienne mairie en logements communaux

Accompagnement sur ce sujet :

- ≥ 5 communes sont accompagnées par le CEP
Aouste-sur-Sye, Aubenasson, Crest, La Chaudière et Piégros-la-Clastre
- ≥ 4 communes sont accompagnées par le SDED
Aouste-sur-Sye, Piégros-la-Clastre, Saint-Sauveur-en-Diois et Saillans
- ≥ 1 commune est accompagnée par l'ADEME, la Banque des territoires
Crest
- ≥ 3 communes ne sont pas accompagnées mais le souhaiteraient
Espenel, Mirabel-et-Blacons et Saillans

ECLAIRAGE PUBLIC :



- ≥ 7 communes ont connaissance du projet Réserve internationale de ciel étoilé du PNR du Vercors
Aouste-sur-Sye, Crest, La Chaudière, Piégros-la-Clastre, Saillans, Saint-Sauveur-en-Diois et Véronne
- ≥ *Crest* : projet de trame noire et développement d'un plan lumière pour diminuer la pollution lumineuse

INSTALLATIONS SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES :

- ≥ 4 communes ont installé des panneaux solaires photovoltaïques sur leurs bâtiments communaux
Aouste-sur-Sye (sur 4 bâtiments), Crest (5 bornes anti-moustique), Espenel (abris bus) et Saillans (sur 2 bâtiments)
- ≥ 4 communes ont un projet d'installations solaires photovoltaïques et aimeraient être accompagnées
Aubenasson, Espenel, Saillans et Saint-Sauveur-en-Diois

COMMUNE	PROJET
AUBENASSON	Installer des panneaux sur nos bâtiments publics et nos futurs logements

ESPENEL	Eventuellement équiper la toiture de la salle des fêtes de photovoltaïque
SAILLANS	Ombrière photovoltaïque sur un parking ou des parkings, selon possibilités
SAINT-SAUVEUR-EN-DIOIS	Toiture de l'ancienne mairie

INSTALLATIONS SOLAIRES THERMIQUES :

- ⇒ 1 commune a installé des panneaux solaires thermiques sur leurs bâtiments communaux
Crest (piscine et haras)
- ⇒ 1 commune a un projet d'installation solaire thermique
Espenel

CHAUFFERIES BOIS :

- ⇒ 2 communes ont installé des chaufferies bois sur leurs équipements communaux
Piégros-la-Clastre (chaufferie Mairie - Ecole et chaufferie Immeuble Chantebise : 2 logements et Micro-crèche) et Saillans (une chaufferie pour mairie, écoles, un bâtiment partagé par la commune et Drôme Aménagement Habitat et dimensionné pour chauffer encore un autre bâtiment (future crèche ?)
- ⇒ 2 communes ont un projet d'installation de chaufferies bois
Crest et Piégros-la-Clastre

COMMUNE	PROJET
CREST	Remplacement chaudière fioul à l'école Anne Pierjan
PIEGROS-LA-CLASTRE	Projet à horizon 2023 - 2024
MIRABEL-ET-BLACONS	Projet installation 2 chaudières bois : école et salle des fêtes

PROJETS AMBITIEUX POUR LA PRODUCTION ET CONSOMMATION D'ENERGIES RENOUVELABLES ET LOCALES :

La commune d'*Aouste-sur-Sye* suit de près l'expérimentation d'autoconsommation collective de Saint-Julien en Quint. L'accompagnement de la création d'une centrale villageoise fait partie des axes de travail de la Commission Transition Ecologique de la commune. Une boucle énergétique locale à plus long terme est un objectif identifié.



Mobilité

MOBILITES ALTERNATIVES A LA VOITURE INDIVIDUELLE :



Plus de détails :

- ≥ *Aouste-sur-Sye* : modification du plan de circulation du centre-bourg pour favoriser les mobilités douces, reprise du sentier de chemin rive droite de la Drôme entre Aouste et Crest.
- ≥ *Aubenasson* : un arrêt de bus où les enfants peuvent laisser leur vélo dedans. Tous ont une clé du local. Ils peuvent aller en vélo jusqu'au cars et récupérer le soir pour rentrer.
- ≥ *Piégros-la-Clastre* : Vélodrôme
- ≥ *Saillans* : 1 aire de co-voiturage et 1 service de location de VAE avec la CCCPS

COMMUNE	PROJET
AOSTE-SUR-SYE	Autopartage sur les bornes de recharge électriques avec Dromolib et la CCCPS
	Amélioration stationnement vélo (box, arceaux) et des cheminements
AUREL	VAE
CREST	Plan de Mobilité Simplifié
	Amélioration stationnement vélo (box, garage, arceaux)
	Sécurisation des voies
	Amélioration des cheminements/chaussées/revêtements
	Projet d'hippomobilité
PIEGROS-LA-CLASTRE	Sensibilisation dans les écoles
	Expérimentations de piétonisation aux abords des écoles
	Relance de Pédibus
PIEGROS-LA-CLASTRE	Projet en cours de création de cheminements piétons

ESPACES DE CO-WORKING :

- ≥ 2 communes ont mis en place un ou des espaces de co-working où les habitants peuvent venir travailler pour limiter leurs déplacements quotidiens en voiture
Crest (l'épi-centre) et Piégros-la-Clastre (bureau inoccupé recevant 3 entreprises)
- ≥ 1 commune a pour projet d'en créer
Aouste-sur-Sye (Réhabilitation de l'école Saint-Christophe accompagnée par le CAUE)



Économie circulaire

ACHATS PUBLICS DURABLES :



MUTUALISATION D'OUTILS/EQUIPEMENTS ET PARTAGE DE CONNAISSANCES :

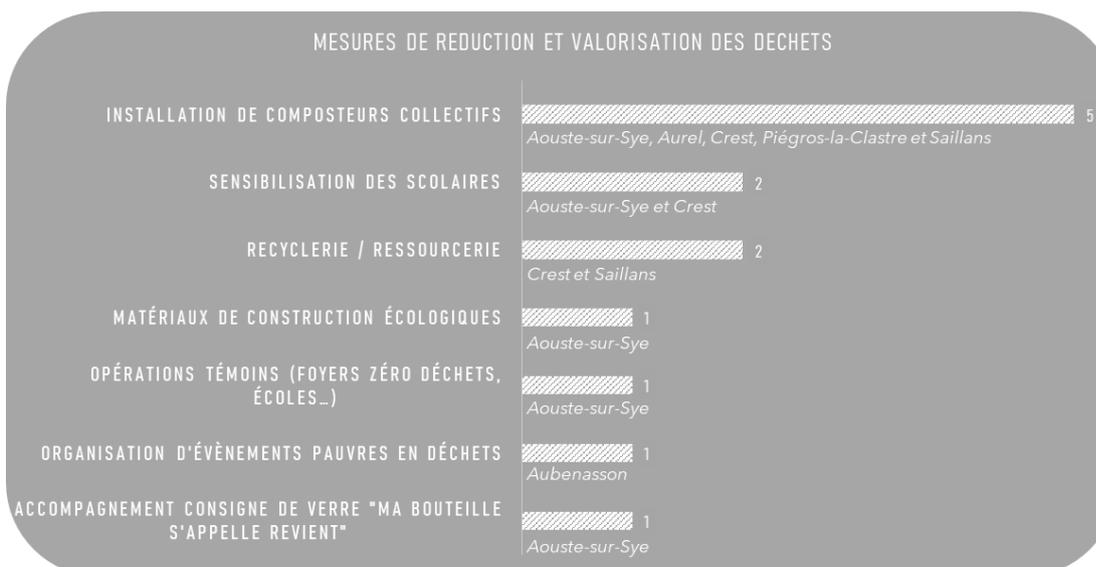
- ⇒ 2 communes ont mis en place des moyens de mutualisation d'outils ou équipements et de partage de connaissances pour lutter contre l'obsolescence programmée et favoriser une consommation plus durable (RepairCafé, fablab...)

Crest et Espenel



Déchets

REDUCTION ET VALORISATION / RECYCLAGE DES DECHETS :



- ⇒ *Crest* : projet de distribuer des composteurs individuels, rénover la déchetterie, impulser une démarche de réduction/valorisation des déchets et mettre en œuvre un réseau de récolte de biodéchets



Eau

GESTION DU RESEAU D'EAU POTABLE :

- ≥ 7 communes gèrent leur réseau d'eau potable en régie municipale
Aubenasson, Aurel, Espenel, La Chaudière, Rimon-et-Savel, Saint-Sauveur-en-Diois et Véronne
- ≥ 4 communes ont laissé la gestion du réseau d'eau potable au syndicat des eaux
Aouste-sur-Sye, Piégros-la-Clastre, Mirabel-et-Blacons et Saillans
- ≥ 1 commune a délégué la gestion du réseau d'eau potable à SUEZ
Crest



MESURES DE PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU :

- ≥ 1 commune a installé des toilettes sèches publics en gestion communale
Saillans
- ≥ 1 commune a installé des récupérateurs d'eau de pluie
Aouste-sur-Sye (pour les espaces verts)
- ≥ 1 commune a installé des électro-vannes sur 2 fontaines patrimoniales coupant l'alimentation en eau la nuit
Saillans

COMMUNE	PROJET
AOSTE-SUR-SYE	Installation de toilettes sèches publics
AUBENASSON	Installation de récupérateurs d'eau de pluie
CREST	Distributions de récupérateurs d'eau de pluie



Forêt

GESTION DES DIFFERENTS TYPES DE PARCELLES FORESTIERES :



Biodiversité

ACCUEILLIR PLUS DE BIODIVERSITE SUR LES COMMUNES :



⇒ **Crest** : projet de préserver et valoriser les ruisseaux et rivières (trame bleue) et la continuité des espaces naturels et agricoles (trame verte) et d'éditer un atlas de la biodiversité

MILIEUX NATURELS PROTEGES :

- ≥ 5 communes ont dans leur périmètre une ou plusieurs zones Natura 2000
Aouste-sur-Sye, Aubenasson, La Chaudière, Piégros-la-Clastre et Saint-Sauveur-en-Diois
- ≥ Toutes les communes de la CCCPS ont dans leur périmètre une ou plusieurs ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique)
- ≥ 1 commune a dans son périmètre une Réserve de vie sauvage
Véronne (Réserve du Grand Barry)
- ≥ 1 commune va prochainement bénéficier d'un arrêté préfectoral de protection biotope pour protéger l'habitat d'un insecte rare présent sur une zone touristique
Aubenasson

ESPECES PATRIMONIALES REMARQUABLES :

Nous présentons ici les espèces patrimoniales que l'on peut observer sur le territoire de la CCCPS et faisant partie de sites Natura 2000, bénéficiant donc d'une protection spéciale :

- Site Natura 2000 « Massif de Saoû et Crêtes de la Tour » (*Aouste-sur-Sye, Aubenasson, Chastel-Arnaud, La Chaudière, Piégros-la-Clastre et Saint-Sauveur-en-Diois*):

Aigle royal	Alouette lulu,
Faucon pèlerin	Bruant ortolan
Crave à bec rouge	Milan royal
Bondrée apivore	Pic noir
Circaète Jean-le-Blanc	Pouillot siffleur
Engoulevent d'Europe	Fauvette pitchou
Grand-duc d'Europe	Milan noir
Vautour fauve	Pie-grièche écorcheur
Vautour moine	Pipit rousseline
Vautour percnoptère	Alouette lulu,
- Site Natura 2000 « Gervanne et rebord occidental du Vercors » (*Mirabel-et-Blacons*):

Adonis flamme	Genêt ailé du Dauphiné
Nielle des blés	Cytise de Sauze
Tulipe sauvage	Chauve-souris
Gagée des champs	Chamois
Ophrys de la Drôme	Grands rapaces
Ophrys miroir	Genêt ailé du Dauphiné
- Site Natura 2000 « Grotte à chauves-souris des Sadoux » (*La Chaudière et Saint-Benoit-en-Diois*):

9 espèces de chauve-souris	Vautour fauve
Aigle royal	Ophrys de la Drôme
Circaète Jean-le-Blanc	Cytise de Sauze
Faucon pèlerin	

Les ZNIEFF ont pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs de grand intérêt écologique abritant la biodiversité patrimoniale afin de créer un socle de connaissance mais sont aussi des outils d'aide à la décision (protection de l'espace, aménagement du territoire). On en compte une vingtaine sur le territoire de CCCPS. Dans un souci de synthèse, toutes les espèces présentes dans ces ZNIEFF ne seront pas détaillées ici, seulement quelques-unes⁵⁵ qui ne sont pas déjà citées plus haut :

Merle de roche	Apron
Tichodrome échelette	Petit gravelot
Chouette de Tengmalm	Ecrevisse à patte blanche
Genette	Agrion bleuâtre
Marmotte	Damier de Succise
Loriot	Hermine
Polygale grêle	Zygène cendré
Pic épeichette	Proserpine
Cerf élaphe	



QUALITE DE L'AIR INTERIEUR :

- ⇒ 2 communes ont mis en place des moyens pour améliorer la qualité de l'air intérieur des bâtiments publics

Crest (ventilation dans les écoles et purificateurs d'air dans les cantines scolaires) et Aouste-sur-Sye (ventilation à la MJC et dans les salles de classes et de la mairie)

QUALITE DE L'AIR EXTERIEUR :

- ⇒ 3 communes ont mis en place des mesures de réduction de la vitesse sur les routes pour limiter les émissions de polluants provenant des véhicules (installations de radars pédagogiques, zones à 30 km/h, zones de rencontres en centre-ville...)

Aouste-sur-Sye, Crest et Saillans

- ⇒ La ville de *Crest* a pour projets de reporter une partie de la circulation par la déviation, aménager des parking relais afin de limiter les derniers km en voiture, développer des transports collectifs (MouvàCrest, navette électrique, ...), développer des stations d'autopartage avec des véhicules électriques.

- ⇒ 4 communes ont mis en place des mesures pour lutter contre l'ambrosie (et donc limiter les risques d'allergies)

Crest, La Chaudière, Piégros-la-Clastre et Saint-Sauveur-en-Diois

⁵⁵ Toutes les espèces des ZNIEFF sont sur le site de l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel)



Agriculture

AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET DURABLE :

- ≥ 4 communes ont mis en place des actions pour favoriser l'agriculture biologique *Aouste-sur-Sye* (via le cahier des charges pour la restauration collective), *Aubenasson* (installation d'agriculteurs indépendants : spiruline et maraîcher bio), *Crest* (intégration de critères dans la commande publique (appel d'offre restauration municipale), soutenir les agriculteurs Crestois (préservation des espaces agricoles, valorisation des productions locales)) et *Espenel* (sensibilisation des viticulteurs pour développer le bio)

COMMUNE	PROJET
AOUSTE-SUR-SYE	Réflexion pour la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial, en lien avec la CCCPS, la CCVD et Biovallée
CREST	Accompagner l'installation de projets favorisant une agriculture durable, participer à la transformation de ceux qui ne sont pas encore dans ce type d'agriculture Favoriser la vente des productions par les marchés, halles de vente, utilisation dans la restauration communale



Alimentation

RELOCALISATION DE L'ALIMENTATION :

ACTIONS POUR RELOCALISER L'ALIMENTATION



Plus de détails :

- ≥ *Aouste-sur-Sye* : plantation d'un verger communal et ateliers pédagogiques de transformation des aliments
- ≥ *Aubenasson* : distribution à domicile du pain et du picodons une fois par semaine
- ≥ *Crest* : projets de créer une cuisine locale et d'autres jardins partagés et familiaux



Changement climatique et transition

SENSIBILISATION AUX HABITANTS :



AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE :

⇒ *Aouste-sur-Sye* :

- Refonte du PCS amorcée, avec objectif d'une Réserve Communale de Sécurité Civile en fin de mandat
- Réflexion autour de nouvelles formes d'habitats pour préserver le foncier, agricole notamment
- Actions de sensibilisation avec programmation d'interventions auprès du grand public : Spectacle Billion Dollar Baby de Audrey VERNON programmé le samedi 2 octobre 2021

⇒ *Crest* : Nombreuses actions en cours de réalisation ou à venir (Agenda 21):

- Végétaliser le centre-ville
- Proposer une charte ZEN (zéro émission nette de CO2) à tout acteur de Crest (habitants, entreprises, associations, collectivités, etc.)
- Atteindre l'objectif zéro artificialisation nette

BESOINS PARTICULIERS IDENTIFIES PAR LES COMMUNES :

⇒ *Aouste-sur-Sye* : développer fortement les mobilités douces

⇒ *Crest* : adapter les essences végétales au changement climatique, augmenter les espaces végétalisés en centre-ville, économiser l'eau, veiller à la qualité de l'eau et de la biodiversité

Comme le montre ce recensement, les communes de la CCCPS ont principalement mis en place des actions concernant la réduction des consommations d'énergie et la production d'EnR car elles ont pu notamment bénéficier de l'aide et du soutien (conseils, financiers) de la CCCPS et des dispositifs mis en place, mais pas seulement. Elles ont aussi agi à leur niveau (avec ou sans l'accompagnement de la CCCPS) pour préserver la biodiversité et la ressource en eau en plantant des arbres et en installant des toilettes sèches publiques par exemple ; pour relocaliser l'alimentation en créant des jardins partagés ; pour réduire les trajets en voiture en offrant des espaces de co-working ; pour favoriser le réemploi en installant des ateliers de réparation, etc. On comprend alors pourquoi les élus sont demandeurs d'un outil de planification et de suivi de la transition car les communes de la CCCPS sont, de manière globale, très impliquées dans la transition écologique et nous allons voir que leurs habitants et les acteurs locaux aussi.

3. AUTRES ACTEURS DU TERRITOIRE ET PARTENAIRES ENGAGES DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Sur le territoire de la CCCPS et dans les territoires alentours, on trouve de très nombreux acteurs engagés dans les différentes thématiques de la transition écologique, notamment des associations. Le tableau ci-après recense un panel non exhaustif de ces acteurs (tableau 6) :

Tableau 6 Aperçu des acteurs de la transition en vallée de la Drôme

THEMATIQUE	NOM DE LA STRUCTURE	TYPE DE STRUCTURE	MISSIONS PRINCIPALES	SITUATION
ENERGIE	Dwatts	SCIC	Financement participatif et citoyen dans les EnR en Biovallée	Die
	SDED	Syndicat Mixte	Organisation et contrôle de la distribution de l'électricité et du gaz ; Maître d'ouvrage unique de tous les travaux d'électrification rurale ; Eclairage public ; Production d'énergie renouvelable ; Achat d'énergie pour les consommations des collectivités. Coordonnateur de groupements de commandes ; Acteur départemental opérationnel de la Transition Energétique	Valence

	ACOPREV	SAS	Expérimentation d'un réseau intelligent «micro-grid» d'autoconsommation collective à partir d'énergie photovoltaïque avec stockage dont une partie est consacrée à la production d'hydrogène pour favoriser une mobilité décarbonée.	Saint-Julien-en-Quint
MOBILITE	Vélo dans la ville	Association	Promotion des déplacements à vélo	Crest
	Autour du Cycle	Association	Atelier participatif et solidaire de mécanique et solutions vélos	Crest
	Dromolib	Association	Promotion et développement l'écomobilité en territoire rural	Crest
	Crest Autopartage	Association	étudier, créer et développer un service d'auto partage entre particuliers dans la vallée de la Drôme, et plus précisément dans la ville de Crest	Crest
ECONOMIE	Usine Vivante	Association	Tiers Lieux social, culturel et économique (co-working)	Crest
	Collectif La Locomotive	Collectif	Projet d'évolution de la gare de Saillans en espace de vie sociale et insolite	Saillans
	IVDD	Plateforme associative	Initiative vallée de la Drôme Diois soutien les entrepreneurs	Aouste-sur-Sye
	8 FabLab	SCIC	Laboratoire de fabrication numérique et réparation ouvert à tous	Crest
	Fab Unit	Micro usine	Produire localement des petites et moyennes séries d'objets à partir de déchets et de matières premières disponibles sur le territoire	Eurre
	Solstice	SCOP / CAE	Coopérative d'activité et d'emploi	Eurre
	Villages Vivants	Société coopérative	Lutte contre la désertification des cœurs de villes/villages	Crest
DECHETS	L'or des Benes	Association	Recyclerie	Crest
	La Chignole	Association	Bricothèque : matériaux et outils partagés	Crest
	La Ferme à Cycles	Association	Recyclerie / atelier vélo	Saillans
	SYTRAD	Syndicat	Traitement des déchets ménagers et assimilés produits par les habitants	Portes-lès-Valence

EAU	SMRD	Syndicat Mixte	Mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ; animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau ; entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès ; protection et la restauration des sites ; défense contre les inondations	Saillans
FORÊT	CRPF	Etablissement public	Orienter et développer la gestion des bois et terrains à vocation forestière des particuliers	Bourg-les-Valence
	ASLGF Ecrin Saint Médard	Association syndicale	Regroupe des propriétaires de bois et forêts ainsi que de terrains à vocation pastorale pour assurer tout ou partie de la gestion durable des bois et forêts	Piegros-la-Clastre
BIODIVERSITE	LPO	Association	Protection de la nature	Chabeuil
	LYSANDRA	Association	Education à la nature pour tous	Beaufort-sur-Gervanne
	ASPAS	Association	Protection des animaux sauvages	Crest
AGRICULTURE ET ALIMENTATION	Chambre d'agriculture Drôme	Etablissement public	Défendre les intérêts du monde agricole et rural ; Contribuer à l'amélioration de la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières ; Accompagner les collectivités dans les projets de territoires, etc	Bourg-les-Valence
	Agricourt	Association	Relier durablement la production agricole locale aux habitants et aux professionnels du territoire	Eurre
	Agriliens	Plateforme	Plateforme de mise en relation des agriculteurs de la Vallée de la Drôme	Eurre
	Brin de terroir	Point de vente collectif	Vente directe de produits de producteurs et artisans locaux	Vaunaveys-la-Rochette
	Le court Bouillon	Magasin de producteurs	Point de vente de producteurs locaux	Saillans
	La charrette	Magasin de producteurs	Point de vente de producteurs locaux	Crest

	Mimi marché de Piégros	Association	Proposer des produits de paysans locaux en circuit court ; soutenir une agriculture agroécologique et une consommation responsable ; favoriser la rencontre, la convivialité et la connaissance entre les habitants et le monde paysan	Piégros-la-Clastre
	Terre de liens	Association	Savoir comment ils accompagnent les collectivités pour préserver les terres agricoles, ce qui a été fait sur le territoire de la CCCPS	Crest
DEVELOPPEMENT DURABLE	Biovallée	Association	Concevoir, repérer, promouvoir et démultiplier des pratiques de développement durable accessibles à tous ; Faire du territoire un exemple de réussite en gestion et valorisation des ressources	Eurre

Auteur : Z. DURIS, 2021

Ce recensement n'est pas exhaustif mais on peut remarquer qu'il y a de nombreux acteurs œuvrant dans les thématiques de l'agriculture et l'alimentation mais aussi l'économie circulaire et de proximité ou encore la mobilité. Ce sont des vraies opportunités pour la CCCPS qui peut ainsi multiplier ses collaborations avec des acteurs locaux performants dans leurs thématiques. Dans le cadre du PTE, en plus de mettre en place des actions en partenariat avec ces acteurs, ils peuvent aussi être une source de collecte d'indicateurs locaux sur les thèmes de la transition.

4. PERCEPTION ET AVIS DE LA POPULATION

Un questionnaire a été envoyé à la population en juillet 2021 et a reçu des réponses de 354 habitants (soit 2,3% de la population totale de la CCCPS). Il a permis de relever les éléments suivants concernant leurs ressentis sur la transition écologique de leur territoire.

ENGAGEMENT DES CITOYENS

- ⇒ 40% des répondants sont engagés localement pour la transition écologique dans des associations, collectifs, collectivités... Les thématiques dans lesquelles les répondants sont le plus engagés sont l'alimentation locale et l'agriculture durable, la mobilité et les énergies renouvelables et économie d'énergie. On recense au total une douzaine de thèmes dans lesquels sont engagés les habitants, preuve de la diversité des sujets sur lesquels ils peuvent agir. (Figure 16)

Figure 52 Principales thématiques dans lesquelles les répondants sont le plus engagés



⇒ Les principaux freins à s'engager localement pour les gens ayant répondu sont :

- 1) Le manque de temps
- 2) Un manque de confiance envers les institutions politiques à cause d'une vision de certains élus n'allant pas dans le sens de la transition écologique et trop peu d'actions concrètes et impactantes mises en place par les communes et l'intercommunalité
- 3) Un manque d'information / connaissance / communication sur les associations ou autres acteurs du territoire engagés pour la transition écologique
- 4) Un sentiment d'impuissance
- 5) Le nombre important de personnes ignorantes sur le sujet ou qui ferment les yeux
- 6) Le manque de moyens financiers (pour la rénovation ou l'achat de véhicules électriques par exemple)
- 7) Le manque de concertation, d'organisation et de synergie entre les acteurs
- 8) Le manque de participation citoyenne à l'échelle communale et intercommunale

CONNAISSANCE DES ACTIONS MENEES

⇒ Les 3/4 des répondants n'ont pas ou peu connaissance des actions mises en place par leur commune et la CCCPS en faveur de la transition écologique.

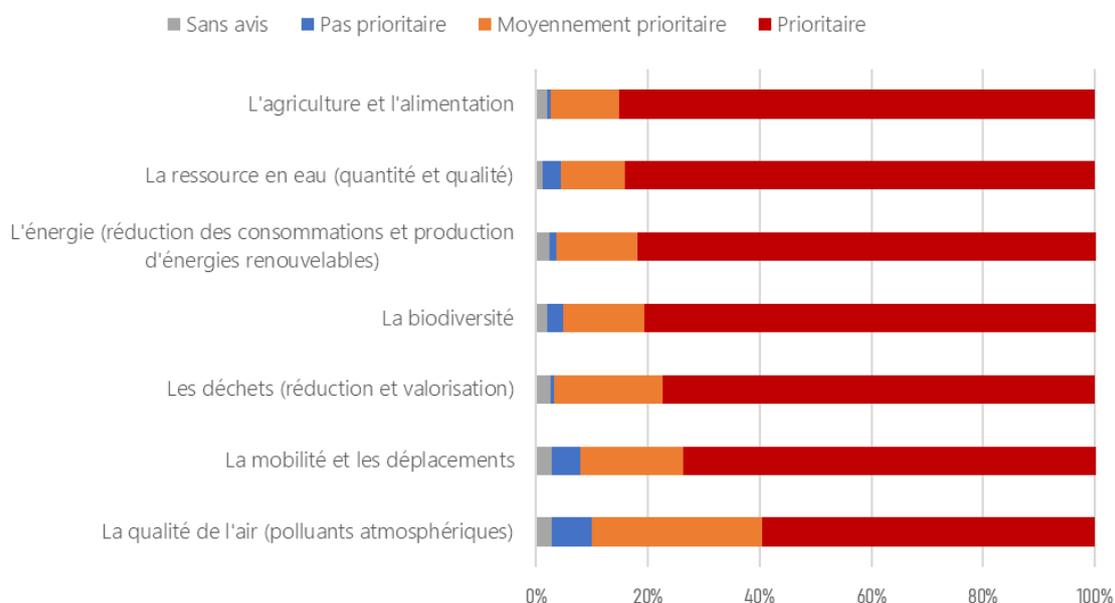


THEMATIQUES PRIORITAIRES SELON LES REpondANTS

⇒ D'après la figure 41 ci-après, il n'y a pas de thématique particulière qui ressort plus que les autres, signifiant que pour les répondants toutes les thématiques citées sont prioritaires, mise à part la qualité de l'air qui l'est moins selon eux.

Figure 53 Thématiques prioritaires selon les répondants

Pour vous, quelles sont les thématiques prioritaires pour la transition écologique sur le territoire de la CCCPS ?



ATOUTS ET FREINS POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE SUR LE TERRITOIRE

Les répondants au questionnaire ont permis de relever **une vingtaine d'atouts** du territoire pour réussir la transition écologique (figure 54), dont les principaux sont :

- 1) Une assez grande partie de la population sensible aux questions écologiques avec des citoyens engagés et une forte volonté d'agir.
- 2) Des ressources naturelles variées à protéger et à valoriser (rivière, forêts / bois, PPAM...), un climat favorable et un cadre de vie en milieu rural assez exceptionnel.
- 3) Le développement de l'agriculture biologique et de productions assez variées.
- 4) La présence de nombreuses initiatives et acteurs (notamment associations) œuvrant pour la transition écologique.
- 5) L'association Biovallée, reconnue à grande échelle avec des acteurs très investis

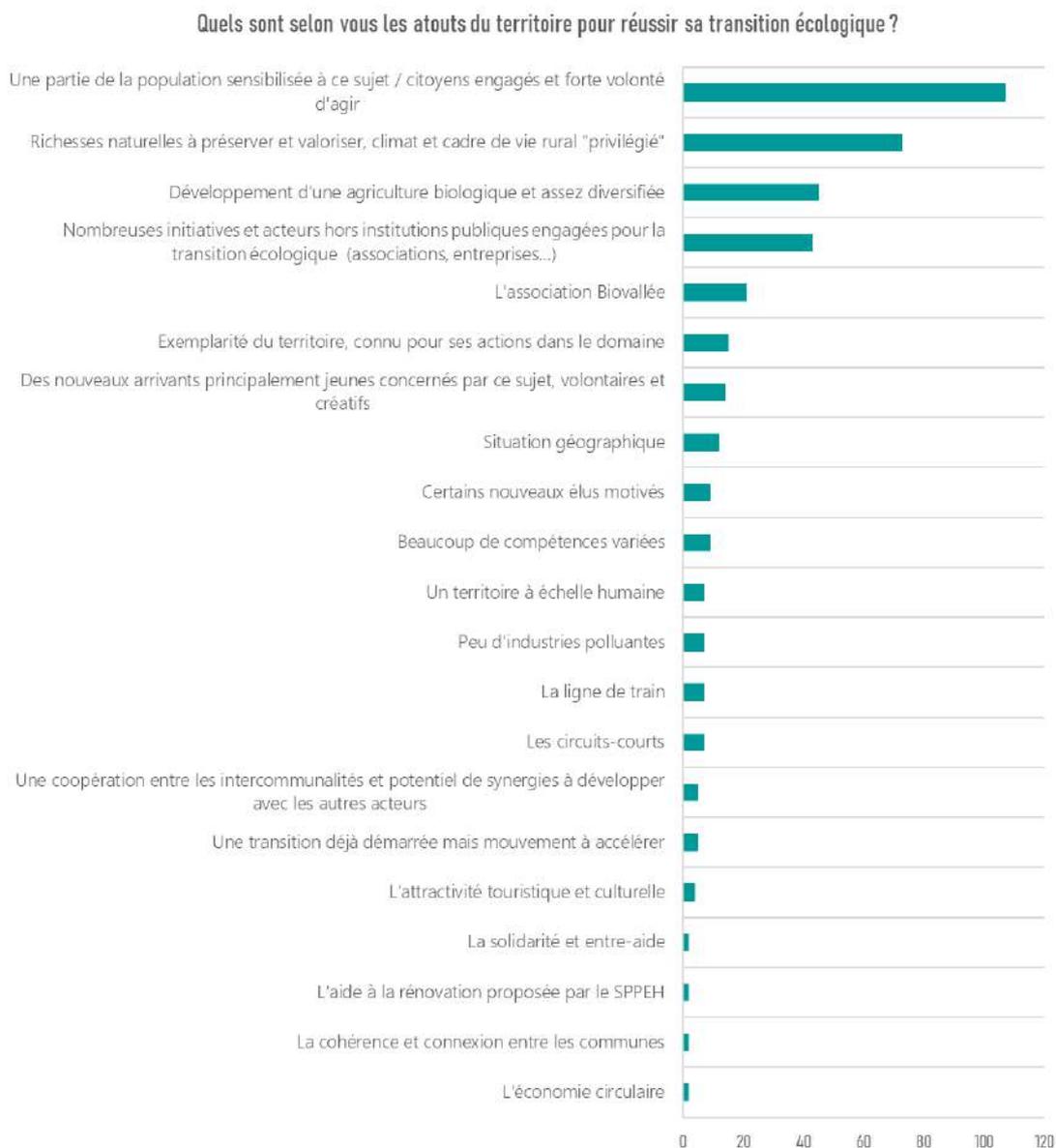
D'après les différents entretiens menés avec des agents, des vice-présidents de la CCCPS et différents acteurs du territoire, les atouts du territoire pour eux sont⁵⁶ :

- › Le bon fonctionnement des centres de valorisation et de tri, des équipements corrects par rapport aux objectifs nationaux
- › Objectif national : réduire de 50% l'enfouissement des déchets d'ici 2025 et porter à 65% les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique d'ici 2025
- › Phénomène de société : population de plus en plus exigeante sur la question des déchets
- › Beaucoup d'aides financières qui existent pour la transition écologique
- › Territoire en milieu rural avec un environnement plutôt préservé et une bonne qualité de vie
- › Une population consciente des enjeux écologiques, socle d'acteurs assez unique : beaucoup de gens sensibles et volontaires
- › Une population de néo-ruraux dynamiques de plus en plus importante
- › Une volonté politique tout de même assez engagée sur le territoire

Ces atouts, bien que ce soient l'avis de seulement quelques personnes, sont tout de même intéressants à prendre en compte et pourraient, dans une certaine mesure, aiguiller les élus quant aux priorisations à faire dans l'élaboration de la stratégie du PTE.

⁵⁶ Annexe 5 : comptes-rendus d'entretiens

Figure 54 Listes des atouts du territoire d'après les répondants



En revanche, ils ont identifié **une trentaine de freins** à l'amplification de la transition écologique sur le territoire (figure 55), dont les principaux sont :

- 1) Le manque de moyens (financiers, humains, techniques...) alloués à des actions et projets écologiques impactants.
- 2) L'absence de prise de conscience d'une partie de la population et une réticence au changement, avec des habitudes difficiles à (faire) changer.
- 3) Les lobbys et les intérêts économiques et commerciaux qui passeraient avant tout le reste.
- 4) La dépendance au véhicule individuel en milieu rural.

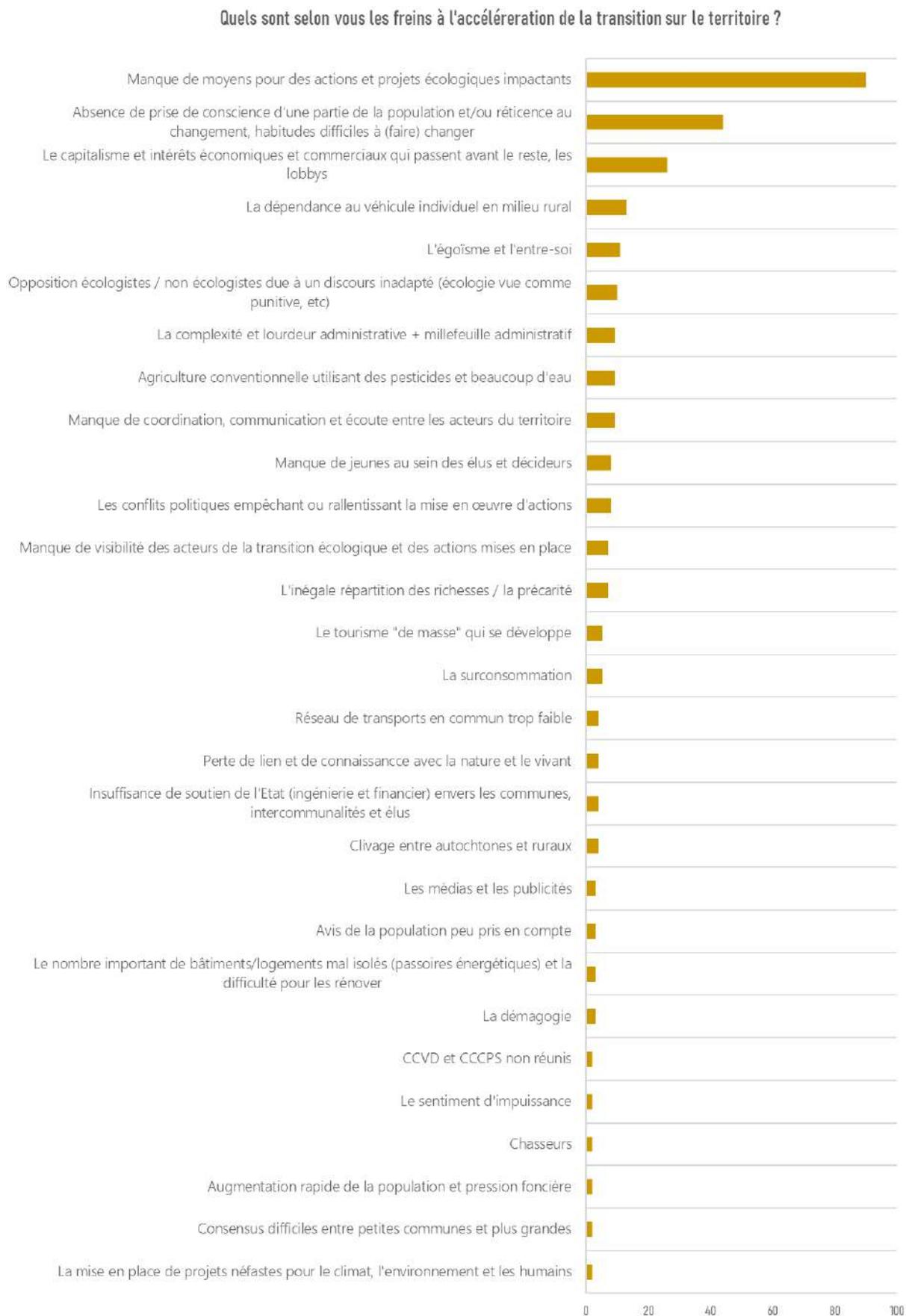
Parmi les personnes ayant participé à un entretien, voici les freins ou menaces qu'elles ont cité⁵⁷ :

- › En France, 50% des emballages se retrouvent encore dans les ordures ménagères : les gens ne font pas assez le tri
- › Les déchets ménagers représentent « que » 12% de la totalité des déchets créés en France, les entreprises en produisent 18% et le BTP 70% : il y a donc un gros enjeu pour réduire et valoriser les déchets des entreprises et du BTP, il n'y a pas assez d'efforts de fait pour l'instant
- › Les traitements mécano-biologiques ne vont plus être subventionnés donc quelle solution pour traiter tous les déchets tant qu'on ne les a pas réduits à la source ?
- › Il faut investir pour réussir la transition, ça a un coût
- › Il faut que les gens arrivent à changer leurs habitudes et leurs pratiques
- › Population très dépendante à la voiture
- › Rythme des collectivités pas assez en phase avec les envies des citoyens et l'urgence climatique
- › Que la transition écologique soit perçue comme quelque chose de hors-sol, de « bobos »
- › Beaucoup de précarité/pauvreté, il faut que les collectivités le prennent en compte dans la démarche de transition (exemple : proposer des logements avec des équipements neufs et moins énergivores pour que les gens paient des factures moins élevées sur le long terme)
- › Pas de formation diplômante (post-bac) en lien avec la transition écologique sur le territoire de la Biovallée alors que le territoire s'y prêterai bien et cela permettrait de garder des jeunes

Tous ces freins cités sont à prendre avec précaution car ils ne représentent l'avis que d'une petite partie de la population (on trouve là la limite du questionnaire qui ne recense les réponses que de 2,3% des habitants) et ne sont pas seulement inhérents au territoire de la CCCPS. Cependant, cela peut donner une idée des principaux facteurs qui peuvent freiner la transition écologique sur le territoire selon un panel d'habitants sensibles aux questions de transition écologique.

⁵⁷ Annexe 5 : comptes-rendus d'entretiens

Figure 55 Listes des freins à l'accélération de la transition sur le territoire d'après les répondants



Conclusion

SYNTHESE MOFF, ENJEUX ET SUITE

1. MATRICE MOFF : MENACES, OPPORTUNITES, FORCES ET FAIBLESSES

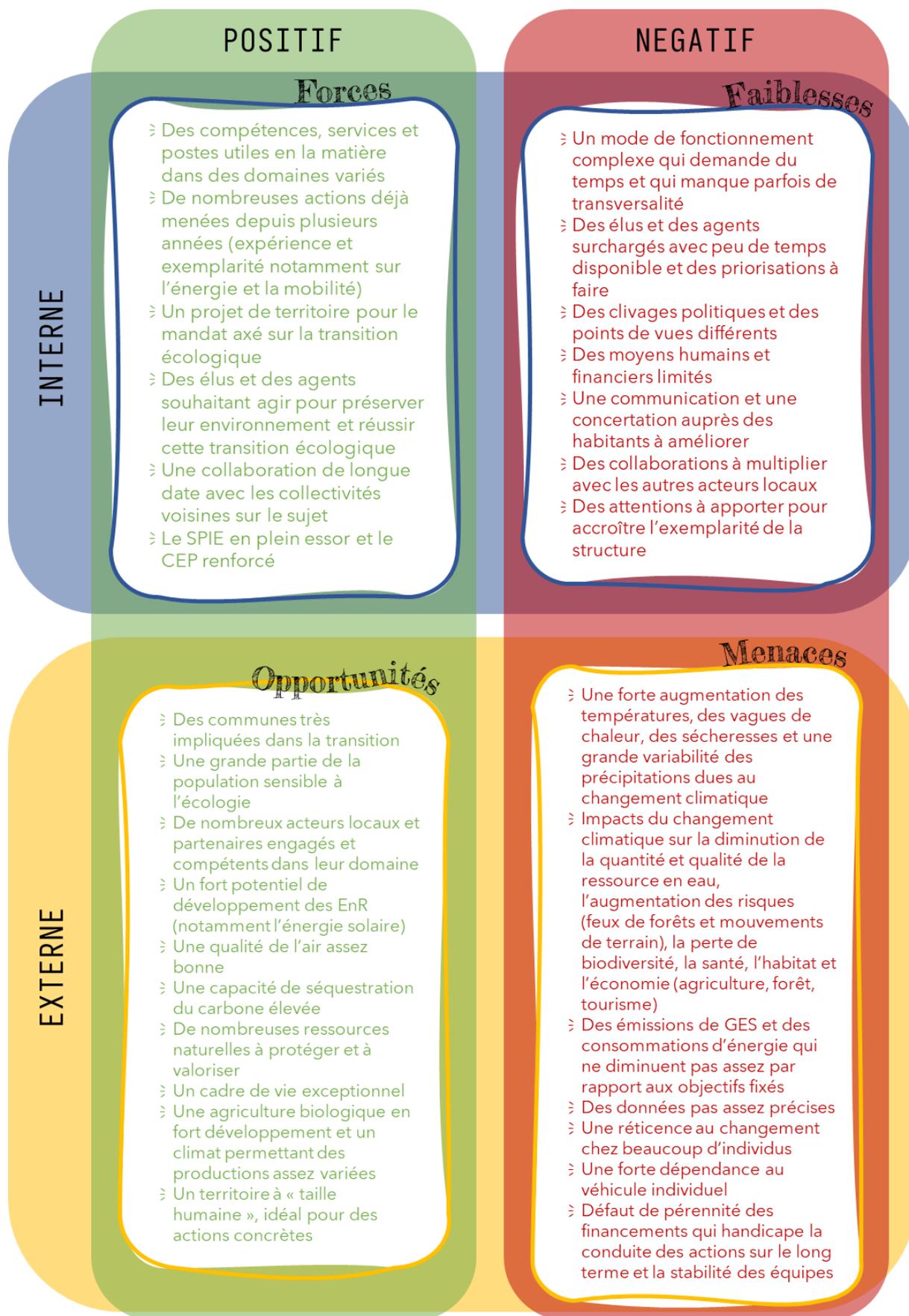
L'analyse des données quantitatives et qualitatives recueillies pour ce diagnostic a permis d'identifier les différents freins et atouts pour la réussite de la transition écologique sur le territoire de la CCCPS. La réalisation de la synthèse MOFF ci-après (figure 56) permet d'avoir une vue plus globale des points forts et des points faibles. C'est à partir de cette matrice que vont découler les principaux enjeux et objectifs stratégiques auxquels le PTE va devoir répondre pour être efficient. Elle va permettre d'apporter par la suite des pistes de réflexions sur comment mieux utiliser les forces et mieux exploiter les opportunités ainsi que comment minimiser les faiblesses et les menaces dans la mesure du possible.

Cette MOFF permet de mettre en lumière 6 points forts et 11 points faibles de la structure quant à la réussite d'une politique de transition écologique mais aussi 10 opportunités et 7 menaces externes à la structure mais pouvant avoir un impact sur la réussite ou non de ce PTE. Pour rappel, les forces sont les atouts inhérents à la CCCPS en tant que structure, ses capacités, ses réussites. Les faiblesses sont ses défaillances, des manques au regard de la transition écologique. Les opportunités correspondent aux potentiels du territoire, de l'environnement externe à la structure de la CCCPS, des leviers qu'elle peut mobiliser, sur lesquels elle peut s'appuyer voir les développer. Enfin, les menaces représentent les risques, les freins extérieurs à la structure qui peuvent avoir un impact négatif sur la réussite du PTE.

Le but de cette analyse est :

- de prendre en compte à la fois les facteurs internes et externes dans la stratégie qui sera établie par la suite,
- de maximiser les potentiels des forces et des opportunités,
- de minimiser les effets des faiblesses et des menaces.

Figure 56 Synthèse MOFF de la CCCPS concernant la transition écologique



2. ENJEUX POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE DE LA CCCPS

Au regard des conséquences du dérèglement climatique sur le territoire et grâce au diagnostic, il a été identifié 3 enjeux majeurs auxquels le PTE devra répondre pour amplifier la transition écologique du territoire de la CCCPS.

› **Un cadre et des conditions de vie remarquables**

Paysages / environnement ; confort thermique ; consommation et facture énergétique ; déplacements / mobilité

› **Une économie locale vertueuse**

Économie circulaire, sociale et solidaire ; agriculture et alimentation ; tourisme

› **Des ressources préservées et valorisées**

Eau ; forêt ; biodiversité ; biodéchets

3. PROPOSITION DE METHODOLOGIE POUR LA SUITE

DIFFUSION DU DIAGNOSTIC

Pour répondre aux questionnements de la population sur le rôle et les actions de la CCCPS concernant la transition écologique, il serait souhaitable de diffuser une synthèse de ce diagnostic adaptée pour le grand public. Les habitants auraient ainsi conscience des principaux enjeux climatiques et écologiques de leur territoire et de ce que font la CCCPS et les communes pour y répondre. Cette synthèse pourrait être également transmise à l'ensemble des agents de la CCCPS et évidemment à l'ensemble des élus.

CONSTRUCTION D'UNE STRATEGIE D' ACTIONS

La seconde étape est l'élaboration de la stratégie et du programme d'action de ce PTE. Le but principal de ce PTE est d'avoir une ligne de conduite pour la transition écologique sur le territoire, savoir où l'on veut aller.

Pour aider les élus à la définition de la stratégie (des objectifs prioritaires et des actions), des ateliers thématiques pourraient être organisés avec des intervenants locaux comme des associations environnementales, des partenaires de la CCCPS comme le SMRD et le SYTRAD ou des organismes travaillant sur la question de l'agriculture comme Terre de Liens qui est basée à Crest. Ces ateliers seraient composés d'élus et d'agents de la CCCPS.

Lors de la définition des objectifs, il faudrait tout de même faire attention aux objectifs trop généraux, hors de portée, trop ambitieux ou trop nombreux. Lors de la construction des actions, il faudrait veiller à ce qu'elles répondent bien aux objectifs visés, identifier quels sont les moyens nécessaires et qui fait quoi.

Durant cette phase de construction, les élus seront tenus informés de son avancement lors de bureaux, exécutifs et commissions thématiques. Une fois la stratégie d'action définie, une présentation et une validation en conseil communautaire serait probablement nécessaire.

PROPOSITION :

D'après les enjeux identifiés à l'issu de ce diagnostic ainsi que le travail déjà réalisé par les élus et agents pour le projet de territoire ou encore le CRTE, nous pouvons à partir de ces éléments proposer les 12 axes stratégiques suivants pour le PTE :

Figure 57 Proposition d'axes stratégiques pour le PTE de la CCCPS

-  Réduire les consommations d'énergie et les factures énergétiques tout en développant une production d'énergie renouvelable locale
-  Offrir des modes de déplacements propres et alternatifs à la voiture individuelle
-  Organiser et optimiser de manière responsable les transports de biens et de services
-  Développer une économie circulaire, sociale et solidaire
-  Réduire les déchets à la source et mieux les valoriser
-  Préserver la ressource en eau tant en quantité qu'en qualité
-  Favoriser un tourisme durable
-  Préserver les puits de carbone que représente la forêt tout en assurant une gestion durable et une valorisation locale
-  Préserver la biodiversité et l'environnement pour maintenir ce cadre de vie exceptionnel
-  Favoriser le déploiement de l'agroécologie, d'une agriculture biologique et diversifiée
-  Offrir à la population une alimentation saine, locale, de saison et accessible à tous
-  Développer la coopération, sensibilisation et communication pour un changement de comportement global

SUIVI DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE SUR LE TERRITOIRE

L'ADEME a créé **une plateforme nommée « territoires en transition »** (<https://territoiresentransitions.fr/>) pour accompagner les collectivités engagées en transition écologique. Il pourrait être très intéressant pour la CCCPS d'utiliser cette plateforme qui permettra de situer et comparer sa situation par rapport aux référentiels nationaux. L'outil offre aussi la possibilité de **gérer des plans d'action et de suivre des indicateurs** que la collectivité peut créer librement et permet également d'intégrer le CRTE.

58

Voici ci-après des propositions d'indicateurs de suivi de la transition écologique que la CCCPS pourrait utiliser selon les enjeux identifiés et où trouver l'information, ce suivi pourrait être effectué une fois par an :

Changement climatique :

Tableau 14 Indicateurs "changement climatique"

Indicateur	Où le trouver ?
Emissions de GES	Terristory
Nombre de jours de forte chaleur	Météo France
Nombre d'élus et d'agents formés	En interne
Nombre d'actions de sensibilisation et nombre de personnes touchées	En interne

Auteur : Z.DURIS, 2021

Réduire les consommations d'énergie et les factures énergétiques tout en développant une production d'énergie renouvelable locale :

Tableau 15 Indicateurs "énergie"

Indicateur	Où le trouver ?
Consommations d'énergie	Terristory / SDED
Facture énergétique	Terristory / CEP (pour les bâtiments publics)
Nombre de ménages en situation de précarité énergétique	Observatoire nationale de la précarité énergétique
Nombre de rénovations énergétiques réalisées	SPIE
Nombre de GWh produits avec des énergies renouvelables	Terristory / Enedis / Développeur EnR / Chargée de mission COT
Nombre d'actions de sensibilisation et nombre de personnes touchées	En interne

Auteur : Z.DURIS, 2021

⁵⁸ ADEME. Territoires en transitions. Pilotez efficacement la transition écologique de votre collectivité. 2021.

Offrir des modes de déplacements propres et alternatifs à la voiture individuelle :

Tableau 16 Indicateurs "mobilité"

Indicateur	Où le trouver ?
Nombre de locations de VAE	Chargées de mission mobilité
Nombre de km de pistes cyclables créées et nombre d'utilisateurs	Chargées de mission mobilité
Nombre d'aires de covoiturage créées et nombre d'utilisateurs	Chargées de mission mobilité
Fréquence des bus	Région
Nombre d'actions de sensibilisation et nombre de personnes touchées	En interne

Auteur : Z.DURIS, 2021

Développer une économie circulaire, sociale et solidaire / Réduire les déchets à la source et favoriser le tri et le réemploi :

Tableau 17 Indicateurs "économie circulaire"

Indicateur	Où le trouver ?
Nombre de projets d'économie circulaire créés	Responsable environnement
Tonnes de déchets collectés	Responsable environnement / SYTRAD
Taux de recyclage des déchets	Responsable environnement / SYTRAD
Quantité de déchets verts valorisés	Responsable environnement
Nombre d'actions de sensibilisation et nombre de personnes touchées	En interne

Auteur : Z.DURIS, 2021

Préserver la ressource en eau tant en quantité qu'en qualité :

Tableau 18 Indicateurs "eau"

Indicateur	Où le trouver ?
Qualité des eaux et des nappes d'eau souterraines	SMRD
Nombre d'actions de sensibilisation et nombre de personnes touchées	En interne

Auteur : Z.DURIS, 2021

Préserver la biodiversité et l'environnement pour maintenir ce cadre de vie exceptionnel / Préserver les puits de carbone que représente la forêt tout en assurant une gestion durable et une valorisation locale :

Tableau 19 Indicateurs "biodiversité"

Indicateur	Où le trouver ?
Consommation d'espaces naturels ou agricoles par l'artificialisation	Observatoire national de l'artificialisation des sols
Evolution des populations d'oiseaux communs	LPO
Consommation de produits phytosanitaires	
Etat de conservation des milieux naturels	
Evolution des superficies boisées	
Nombre d'actions de sensibilisation et nombre de personnes touchées	En interne

Auteur : Z.DURIS, 2021

Favoriser le déploiement de l'agroécologie, d'une agriculture biologique et diversifiée / Offrir à la population une alimentation saine, locale, de saison et accessible à tous :

Tableau 20 Indicateurs "agriculture et alimentation"

Indicateur	Où le trouver ?
Surfaces cultivées en agriculture bio	Chambre d'agriculture 26
Consommation de produits phytosanitaires	
Quantité de nourriture produite localement	
Nombre d'agriculteurs bio	Chambre d'agriculture 26
Nombre de cantines et restaurations collectives utilisant en majorité des produits locaux	
Nombre de structures de vente / distribution de produits locaux	
Nombre de jardins partagés	
Nombre d'actions de sensibilisation et nombre de personnes touchées	En interne

Auteur : Z.DURIS, 2021

4. QUELQUES PISTES D' ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE

Selon les enjeux et axes stratégiques identifiés précédemment, plusieurs pistes d'actions sont proposées ici, dont les propositions des habitants ayant répondu au questionnaire.

REDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE ET LES FACTURES ENERGETIQUES TOUT EN DEVELOPPANT UNE PRODUCTION D'ENERGIE RENEUVELABLE LOCALE

- ≥ Développer **l'autoconsommation collective** pour produire des énergies renouvelables et vendre l'énergie produite localement directement aux habitants et acteurs du territoire



Propositions des habitants

- ≥ Poursuivre et développer la rénovation énergétique et isolation des bâtiments publics et privés pour tous type de public
- ≥ Massifier la sensibilisation aux écogestes, à la réduction des consommations énergétiques et aux problématiques de confort thermique en été
- ≥ Développer la production d'énergies renouvelables
- ≥ Aider à l'installation de panneaux solaires sur les toitures et organisation pour leur déploiement
- ≥ Appliquer l'extinction de l'éclairage nocturne public dans toutes les communes et sensibiliser les entreprises à le faire
- ≥ Aide à l'installation de chauffe eau solaires
- ≥ Lancer une réflexion globale par rapport à la résilience locale en termes d'autonomie énergétique
- ≥ Rendre obligatoire l'équipement de panneaux solaires en toitures des bâtiments à grande superficie
- ≥ Veiller à ce que le développement des énergies renouvelables ne se fasse pas au détriments des terres agricoles, espaces naturels et faune sauvage
- ≥ Aider à l'analyse des consommations énergétiques des logements et autres bâtiments
- ≥ Transformer les anciens bâtiments agricoles désaffectés en ressources énergétiques
- ≥ Encourager les recours à des sources d'énergie renouvelables
- ≥ Faire que les nouvelles constructions soient peu énergivores
- ≥ Permettre l'installation de panneaux solaires en périmètre protégé "monument historique"
- ≥ Création d'une unité de méthanisation alimentant possiblement une station-service bioGNV qui serait ouverte à la fois aux véhicules des collectivités mais aussi aux particuliers
- ≥ Création de sociétés mixtes sur les énergies renouvelables
- ≥ Développer l'éolien par des structures intercommunales (intérêt collectif et non privé)
- ≥ Vérifier l'efficacité et les consommations d'énergies économisées après travaux de rénovation

OFFRIR DES MODES DE DEPLACEMENTS PROPRES ET ALTERNATIFS A LA VOITURE INDIVIDUELLE

Propositions des habitants



- ≥ Augmenter et sécuriser les pistes cyclables
- ≥ Augmenter l'offre de transports en communs
- ≥ Développer le covoiturage
- ≥ Sensibiliser la population sur les modes alternatifs à la voiture individuelle
- ≥ Développer les stationnements pour vélos
- ≥ Aider à l'achat de VAE
- ≥ Permettre des arrêts de train dans les petites communes plus régulièrement
- ≥ Faire en sorte que les transports en communs reviennent moins cher que la voiture individuelle
- ≥ Proposer des transports en communs fonctionnant aux énergies propres
- ≥ Favoriser les zones piétonnes et cyclistes
- ≥ Développer l'offre de VAE
- ≥ Limiter la circulation des voitures en centre ville
- ≥ Développer un tram-train pour la desserte locale en utilisant la voie de chemin de fer existante
- ≥ Favoriser l'auto-stop
- ≥ Mettre à disposition des voitures partagées aux habitants
- ≥ Diminuer la vitesse sur les routes
- ≥ Favoriser l'intermodalité (en installant des box à vélos sur les aires de covoiturages ou aux arrêts de bus par exemple)
- ≥ Développer la traction animale et le transport hippomobile, basé sur une énergie 100% renouvelable qui valorise les ressources (prairies, biodiversité, savoirs faire, métiers) locales et favorise le lien social.
- ≥ Travailler sur le changement des comportements dans la mobilité
- ≥ incitation financière pour remplacer la voiture par le vélo et/ou transport en commun pour les navettes maison-travail
- ≥ Expérimenter les vélo-bus

REDUIRE LES DECHETS A LA SOURCE ET FAVORISER LE TRI ET LE REEMPLOI TOUT EN DEVELOPPANT UNE ECONOMIE CIRCULAIRE, SOCIALE ET SOLIDAIRE

- ≥ Expérimenter la création d'une **monnaie locale** pour favoriser l'achats de biens et de services à l'intérieur du territoire. Cela participe à renforcer la résilience de celui-ci car la richesse des échanges économiques reste sur le territoire et cela permet de soutenir les commerces, entreprises et associations locales.⁵⁹
- ≥ Mettre en place **une accorderie** pour renforcer les solidarités grâce à l'échanges de services, de savoir-faire et de coopération. Chaque échange de services est comptabilisé dans une banque de temps, selon le principe « une heure de service rendu vaut une heure de service reçu », quels que soient le service rendu et les compétences exigées.⁶⁰
- ≥ Soutenir et favoriser le développement de **filières locales** pour la production, la transformation, la distribution, les services liés.
- ≥ Faire un **inventaire des économies locales** existantes pour pouvoir à partir de là proposer des projets cohérents comme par exemple une banque locale qui gérerait la monnaie locale et proposerait des micro-crédits à court terme pour les entreprises locales et les particuliers

⁵⁹ Pour aller plus loin : <https://sol-monnaies-locales.org/collectivites>

⁶⁰ Pour aller plus loin : <https://www.accorderie.fr/>

- ⇒ Créer une « **déchetterie drive** » : proposer un circuit pour les habitants qui viennent déposer ou chercher des objets avec des sortes de rayons pour trier les objets ou matériaux par catégorie.

 **Propositions des habitants**

- ⇒ Développer le compostage et la collecte des biodéchets et leur valorisation locale
- ⇒ Multiplier les composteurs collectifs et la distribution de composteurs individuels pour les habitants
- ⇒ Améliorer le tri des déchets
- ⇒ Mener une stratégie pour réduire les déchets à la source
- ⇒ Sensibiliser la population à la réduction à la source de leurs déchets et au tri
- ⇒ Mettre en place une tarification des ordures ménagères suivant leur poids
- ⇒ Favoriser le réemploi en créant par exemple un service public du recyclage, du réemploi et de la réparation en collaboration avec les recycleries locales
- ⇒ Sensibiliser la population au compostage et à la valorisation des déchets verts
- ⇒ Proposer des ateliers notamment aux personnes les moins favorisées pour réduire leurs déchets et réparer ce qui peut l'être
- ⇒ Repenser les déchetteries pour favoriser le réemploi en travaillant en collaboration avec les recycleries du territoire
- ⇒ Sensibiliser les entreprises et commerces à la réduction des déchets notamment plastiques
- ⇒ Communiquer massivement sur le réemploi afin de limiter l'achat de produits neufs quand ce n'est pas nécessaire
- ⇒ Installer des poubelles le long de la Drôme sur les lieux très fréquentés
- ⇒ Proposer des lombricomposteurs
- ⇒ Installer des aires de compostage des déchets verts en déchetterie
- ⇒ Mettre en place une collecte des biodéchets chez les professionnels
- ⇒ Tendre vers un territoire zéro déchet
- ⇒ Développer les consignes de bouteilles en verre
- ⇒ Organiser des défis types "familles zéro-déchet" et communiquer dessus
- ⇒ Soutenir et porter de nouveaux projets d'économie circulaire tels que les ressourceries, ateliers de réparations, conserveries, etc.
- ⇒ Effectuer des pesées des déchets pour un vrai suivi de l'évolution de leur quantité

PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU TANT EN QUANTITE QU'EN QUALITE

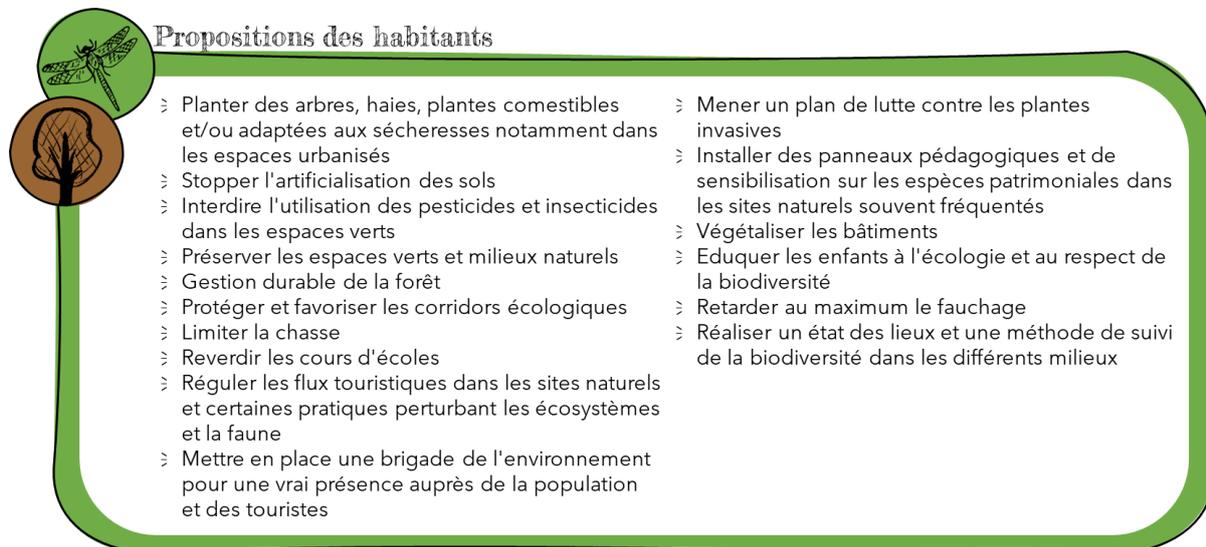
- ⇒ Faire un état des lieux de la ressource en eau et de son évolution puis fixer des objectifs de réduction de la dépendance du territoire à l'irrigation, en partenariat avec le SMRD et les syndicats d'irrigation
- ⇒ Réutiliser pour l'irrigation les eaux usées issues des stations d'épuration

Propositions des habitants 

- ⇒ Installer des systèmes de récupération d'eau de pluie et distribuer des récupérateurs à la population
- ⇒ Favoriser l'installation de toilettes sèches
- ⇒ Définir un cadre spécifique sur l'utilisation et la gestion raisonnée de l'eau pour les professionnels et particuliers
- ⇒ Interdire les rejets de polluants et de déchets dans les rivières
- ⇒ Taxer ou réglementer la construction et le remplissage des piscines privées en été
- ⇒ Vérifier la qualité des réseaux d'eau et les rénover pour limiter les fuites
- ⇒ Politiques volontaristes de baisse des prélèvements d'eau, supérieur au 15 % du SDAGE
- ⇒ Réactualiser et utiliser le SAGE pour la gestion de la rivière en ses différents lits et coordonner avec les autres entités la gestion de tout le bassin versant au niveau hydrologique, lutte contre l'érosion...
- ⇒ Appliquer des tarifs différenciés du coût de l'eau potable en basse et haute saison pour limiter les prélèvements l'été
- ⇒ Développer l'hydrologie régénérative : favoriser la préservation de la ressource en eau à travers 4 axes : ralentir, repartir, infiltrer et stocker dans les sols
- ⇒ Restaurer les canaux d'irrigation qui existaient
- ⇒ Gestion des captages des sources
- ⇒ Sensibiliser la population à économiser l'eau ainsi que les touristes en été
- ⇒ Recycler les eaux sales (usines, laveries de voitures) par circuits de bassins de décantation pour retraitement et réutilisation
- ⇒ Développer la phytoépuration

PRESERVER LA BIODIVERSITE ET L'ENVIRONNEMENT POUR MAINTENIR CE CADRE DE VIE EXCEPTIONNEL ET PRESERVER LES Puits DE CARBONE QUE REPRESENTENT LA FORET TOUT EN ASSURANT UNE GESTION DURABLE ET UNE VALORISATION LOCALE

- ⇒ Créer un **atlas de la biodiversité** intercommunal avec des indicateurs de suivi



Propositions des habitants

- ⇒ Planter des arbres, haies, plantes comestibles et/ou adaptées aux sécheresses notamment dans les espaces urbanisés
- ⇒ Stopper l'artificialisation des sols
- ⇒ Interdire l'utilisation des pesticides et insecticides dans les espaces verts
- ⇒ Préserver les espaces verts et milieux naturels
- ⇒ Gestion durable de la forêt
- ⇒ Protéger et favoriser les corridors écologiques
- ⇒ Limiter la chasse
- ⇒ Reverdir les cours d'écoles
- ⇒ Réguler les flux touristiques dans les sites naturels et certaines pratiques perturbant les écosystèmes et la faune
- ⇒ Mettre en place une brigade de l'environnement pour une vraie présence auprès de la population et des touristes
- ⇒ Mener un plan de lutte contre les plantes invasives
- ⇒ Installer des panneaux pédagogiques et de sensibilisation sur les espèces patrimoniales dans les sites naturels souvent fréquentés
- ⇒ Végétaliser les bâtiments
- ⇒ Eduquer les enfants à l'écologie et au respect de la biodiversité
- ⇒ Retarder au maximum le fauchage
- ⇒ Réaliser un état des lieux et une méthode de suivi de la biodiversité dans les différents milieux

FAVORISER LE DEPLOIEMENT DE L'AGROECOLOGIE, D'UNE AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET DIVERSIFIEE ET OFFRIR A LA POPULATION UNE ALIMENTATION SAINNE, LOCALE, DE SAISON ET ACCESSIBLE A TOUS

- ⇒ Faire un **diagnostic** pour évaluer la capacité nourricière du territoire via notamment deux outils. L'outil « PARCEL » qui permet d'estimer les surfaces nécessaires pour subvenir aux besoins alimentaires de la population d'un territoire. Il permet de mesurer les effets de certains paramètres comme le régime alimentaire, l'empreinte agricole et les conséquences sur l'emploi et l'environnement.⁶¹ L'outil « CRATER » qui permet de mesurer le niveau de résilience alimentaire d'un territoire.⁶²
- ⇒ Créer une **cantine coopérative** qui serait un centre de formation pour les cuisiniers locaux, une plateforme d'approvisionnement de produits alimentaires locaux reliant directement les agriculteurs aux consommateurs
- ⇒ Création d'un **annuaire** et d'une carte des producteurs locaux
- ⇒ **Mobiliser les écoles et collèges** pour sensibiliser les plus jeunes à une agriculture et alimentation durable : créer des carrés potagers dans les cours, planter des arbres fruitiers, créer une pépinière de plants et de semences locales avec l'aide d'intervenants

⁶¹ Pour aller plus loin : <https://parcel-app.org/>

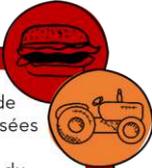
⁶² Pour aller plus loin : <https://crater.resiliencealimentaire.org/>

- ⇒ Organiser des **formations** avec des acteurs compétents à destination des habitants du territoire pour apprendre à s'occuper de son jardin, tailler ses arbres, réaliser des boutures, récolter des graines, réaliser des semis, techniques d'arrosage, de greffe, etc. Ces formations pourraient avoir lieu dans des jardins partagés créés par la CCCPS.
- ⇒ Réaliser une **cartographie** des terrains disponibles sur le territoire pour des projets agricoles écologiques
- ⇒ Participer à **l'acquisition foncière** et à la réalisation de baux à destination de porteurs de projets agricoles résilients : contribuer à la préservation de terres agricoles vivrières serait une preuve d'un engagement fort. Ce foncier agricole permettrait de choisir l'exploitant selon la nature des productions envisagées, le modèle de commercialisation ou encore le mode de culture. Cela permettrait également de faciliter l'installation par des baux à faibles coûts pour les porteurs de projets (frein majeur à l'installation/transmission). En raison de l'investissement nécessaire, elle pourrait s'associer à des partenaires à travers des montages incluant de l'épargne citoyenne et institutionnelle (structures juridiques telles que des Société Coopérative d'Intérêt Collectif, Société Coopérative Civile Immobilière, Société Civile Immobilière). La commune et ses habitant·es pourraient avoir des parts dans ces structures. De même, l'acquisition foncière pourrait s'effectuer via l'identification et la récupération de "biens vacants sans maître" sur le territoire. Un bail rural environnemental pourrait être mis en place, mettant des terres à disposition des terres agricoles en échange de pratiques agricoles écologiques. Il serait également envisageable d'établir un contrat afin que la production soit en partie destinée à alimenter les cantines du territoire.
- ⇒ Acquisition foncière dans le but de disposer d'une **régie agricole intercommunale** : cela pousserait plus loin la démarche de gestion intercommunale d'un système agricole et alimentaire, c'est-à-dire que la collectivité emploie elle-même un agriculteur pour produire de l'alimentation, généralement pour la restauration collective locale et intégrant une dimension pédagogique (sensibilisation directement sur place). Il est possible d'identifier le foncier disponible et de contractualiser avec un agriculteur souhaitant céder son exploitation, mais également d'identifier les "biens vacants sans maîtres", permettant alors l'acquisition à moindre coût.
- ⇒ Accueillir un **espace test agricole** sur le territoire : basé sur le modèle d'une « pépinière » ou « couveuse » d'entreprises, il a pour but d'installer progressivement des porteurs de projets innovants, souvent portés par des personnes non issues du milieu agricole. Un espace test-agricole met ces personnes en situation de gérer elles-mêmes une petite exploitation pour vérifier si leur projet est pertinent et si elles ont les capacités de le mettre en œuvre.⁶³
- ⇒ Mettre en place des **grainothèques** pour favoriser le troc de semences

⁶³ Pour aller plus loin : <https://reneta.fr/>

- ≥ Favoriser la création de **magasins coopératifs** qui permet aux adhérents de bénéficier de prix plus bas tout en privilégiant un mode consommation plus éthique que celui proposé par la grande distribution.
- ≥ Mettre en place un **projet alimentaire territorial** (PAT) en collaboration avec les collectivités voisines pour fédérer les différents acteurs autour de la question de l'alimentation afin de mettre en place des politiques agricoles et alimentaires cohérentes, adaptées et positives sur le plan environnemental, social, économique et sanitaire
- ≥ Favoriser le développement d'un **réseau local d'artisans-constructeurs** d'outils agricoles en mettant à disposition des locaux par exemple
- ≥ Soutenir et accompagner le développement des **maisons de semences paysannes**
- ≥ Suivre les **11 voies de la résilience alimentaire** : augmenter la population agricole ; préserver les terres agricoles ; favoriser l'autonomie technique et énergétique des fermes ; diversifier les variétés cultivées et développer l'autonomie en semences ; adopter une gestion intégrée de la ressource en eau ; évoluer vers une agriculture nourricière ; généraliser l'agroécologie ; développer des outils locaux de stockage et de transformation ; simplifier et raccourcir la logistique et l'achat alimentaire ; manger plus végétal ; recycler massivement les nutriments.⁶⁴

Propositions des habitants

- 
- ≥ Soutenir, promouvoir et développer une agriculture locale bio et responsable
 - ≥ Travailler avec les agriculteurs sur la question de la ressource en eau et du changement climatique pour trouver des solutions d'adaptation
 - ≥ Nourriture locale, bio et moins carnée dans les cantines et la restauration collective
 - ≥ Favoriser et soutenir l'installation d'infrastructures favorisant les circuits-courts, la transformation locale et la consommation locale
 - ≥ Aider à l'installation de nouveaux agriculteurs en favorisant une agriculture bio et des fermes à taille humaine
 - ≥ Inciter à la suppression de l'utilisation des pesticides
 - ≥ Maintenir des terres pour les mettre à disposition d'une production agricole raisonnée et durable
 - ≥ Sensibiliser et inciter la population à la consommation locale et bio
 - ≥ Créer des jardins-forêts, jardins partagés et vergers collectifs
 - ≥ Permettre l'accès à une alimentation saine, locale et de saison par tous, même aux personnes les moins favorisées
 - ≥ Revoir la filière de la Clairette qui est en difficulté en accompagnant les vignerons et viticulteurs (produire du raisin de table par exemple ou autres cultures)
 - ≥ Promouvoir l'utilisation de semences paysannes bio, locales et adaptées au territoire pour les agriculteurs comme les particuliers
 - ≥ Développer l'agroforesterie et les méthodes d'agriculture de conservation
 - ≥ Lancer une réflexion globale par rapport à la résilience locale en termes d'autonomie alimentaire
 - ≥ Mettre en place des "chèques verts" pour des courses alimentaires bio et locales auprès des moins favorisés
 - ≥ Expérimenter l'"abondance partagée" tels que le mouvement des incroyables comestibles
 - ≥ Mettre en réseau les agriculteurs pour plus de visibilité
 - ≥ Pour la CCCPS prendre la compétence agriculture pour se donner les moyens d'agir sur cette thématique

DEVELOPPER LA COOPERATION, LA SENSIBILISATION ET LA COMMUNICATION POUR UN CHANGEMENT DE COMPORTEMENT GLOBAL

La libération de temps est un élément clé pour favoriser la participation et la construction collective d'un projet mais aussi pour obtenir une meilleure intégration de l'écologie et du développement durable au sein de la collectivité. Par exemple, prendre le temps

⁶⁴ Les greniers d'abondance. Vers la résilience alimentaire. 2020.

d'organiser un atelier **fresque du climat**⁶⁵ avec les élus et les agents de la CCCPS pour que tout le monde comprenne mieux les enjeux climatiques serait indispensable pour pouvoir mieux agir en toute conscience.

Pour améliorer la **communication auprès des habitants**, une refonte du site internet de la CCCPS pourrait par exemple être envisagée en y intégrant un onglet spécifique « transition écologique » où seraient recensées toutes les actions menées sur le territoire par la CCCPS et ses partenaires, un tableau de bord présentant les évolutions des émissions de GES et de consommations énergétiques, une carte interactive regroupant tous les acteurs du territoire selon leur(s) thématique(s) pourrait être créée, des podcasts, interviews ou vidéos d'acteurs, d'agents et d'élus locaux pourraient aussi y être intégré. Il pourrait aussi être question de créer une gazette trimestrielle type journal avec des articles sur les actions de la CCCPS, des communes et des acteurs du territoire.

Pour la **sensibilisation** mais aussi la **collaboration** avec d'autres acteurs locaux, la création d'évènements festifs autour de la transition (création d'un festival annuel ou d'une semaine de la transition avec différents ateliers, intervenants, conférences, débats, exposants) ou encore renouveler la mise en place de défis familiaux pour aider les ménages à réduire leur consommation énergétique et leurs déchets, promouvoir la marche et le vélo, le potager et le compostage (comme les défis Déclics du CLER par exemple⁶⁶) pourraient aussi être d'excellents leviers de communication et sensibilisation.

⁶⁵ Association La fresque du climat. 3 heures pour comprendre le changement climatique. Sans date.

⁶⁶ Pour aller plus loin : <https://defis-declics.org/fr/declics-en-quelques-mots/>

CONCLUSION GENERALE

Pour que le PTE soit un outil pertinent et apporte une vraie valeur ajoutée par rapport aux autres dispositifs en place et au projet de territoire axé sur la transition, il semble nécessaire qu'il comporte, en plus du diagnostic :

- Un réel observatoire de la transition grâce à des indicateurs de suivi globaux / transversaux et des indicateurs par enjeux au sein d'un tableau de bord facile d'utilisation pour les agents qui centraliserait les données et indicateurs de tous les autres dispositifs à un même endroit avec par exemple l'appropriation de la plateforme « territoires en transition »
- Un volet communication et sensibilisation fort : auprès des habitants et des acteurs du territoire mais aussi envers les élus et agents de la CCCPS
- Des actions transversales en multipliant les synergies et partenariats avec les acteurs locaux et qui complètent les actions des dispositifs déjà en place pour ne pas être contre-productif, notamment sur les thématiques de l'agriculture et l'alimentation, l'économie circulaire et la ressource en eau.

Grâce à cette étude, les élus et agents de la CCCPS ont maintenant en mains un certain nombre de clés pour faire du PTE un outil au service de la collectivité, de la population et des acteurs locaux pour amplifier la transition écologique et la résilience locale et adapter le territoire et ses communautés au changement climatique. Le fait que le PTE ne soit pas un outil réglementé comme tous les autres dispositifs, il offre la possibilité de faire « ce que l'on veut », il laisse la place à un grand champs des possibles et c'est l'occasion de parier sur la richesse de la démocratie en y incluant la participation des citoyens et acteurs du territoire.



SOURCES

BIBLIOGRAPHIE

BERTRAND François et RICHARD Elsa. L'action des collectivités territoriales face au « problème climat » en France : une caractérisation par les politiques environnementales. In : Natures Sciences Sociétés. 2014. Vol. Vol. 22, n° 3, pp. 195-203. En ligne : <https://www.cairn.info/revue-natures-sciences-societes-2014-3-page-195.htm>

DERVILLE Grégory. Réussir la transition écologique, outils pour agir ensemble. *Edition Terre vivante*. ISBN : 9782360984602. 2019. 192 p.

Hopkins Rob. Manuel de transition de la dépendance au pétrole à la résilience locale. *Edition Écosociété*. ISBN : 978-2-923165-66-0. 2010. 211 p.

KEMPF Hervé. Comment les riches détruisent la planète. *Paris, France : Éditions du Seuil*. ISBN 978-2-02-089632-0. 2007. 148p.

Les greniers d'abondance. Vers la résilience alimentaire. *Editions Yves Michel Eds*. ISBN 9782364291539. 2020. 176 p. Téléchargeable sur : <https://resiliencealimentaire.org/>

RIVE Michèle et al. L'information, un défi pour les collectivités territoriales. In : Documentaliste-Sciences de l'Information. 2012. Vol. Vol. 49, n° 4, pp. 44-59. En ligne : <https://www.cairn.info/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-2012-4-page-44.htm>

SITOGRAPHIE

ADEME. PCAET Comprendre, construire et mettre en œuvre. 2016. [PDF] En ligne : <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pcaet-comprendre-construire-et-mettre-en-oeuvre.pdf>

ADEME. Aujourd'hui mon territoire chiffres clés 2020. Transition écologique : un mandat pour agir. 2020. [PDF] Téléchargeable sur : <https://librairie.ademe.fr/air-et-bruit/3967-aujourd-hui-mon-territoire-chiffres-cles-2020-9791029715709.html>

ADEME (outil ALDO). Estimer la séquestration de CO2 dans les sols et la biomasse. 2018. Téléchargeable sur : <https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/638-76>

ADEME. La transition énergétique au cœur de l'ADEME. 2021. En ligne : <https://www.ademe.fr/lademe/presentation-lademe/transition-energetique-coeur-lademe>
[ADEME. Territoires en transitions. Pilotez efficacement la transition écologique de votre collectivité. 2021. En ligne : https://territoiresentransitions.fr/](https://territoiresentransitions.fr/)

Association Biovallée. Territoire d'innovation : La Biovallée, un écosystème rural précurseur et reproductible. 2019. [PDF] En ligne : <https://biovallee.net/wp-content/uploads/2019/07/Pr%C3%A9sentation-Biovall%C3%A9e-Tiga-11-Janvier.pdf>

Association La fresque du climat. 3 heures pour comprendre le changement climatique. Sans date. En ligne : <https://fresqueduclimat.org/>

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes. Effets sur l'environnement et la santé. Sans date. En ligne : <https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/article/effets-sur-lenvironnement>

BENY François *et al.* (The Shifters). Synthèse du rapport AR6 du GIEC publié le 09/08/2021. 2021. En ligne : https://api.theshifters.org/emailing_sharedfiles/rapport_WGI_AR6.pdf?fbclid=IwAR1WE5qaQ9B-L8K6Ly9u2VXi9Rv-8W1ZhRV82sGjHWAyRjvWYLe6fFcydJ4

BORDERA Juan & PRIETO Fernando. El IPCC considera que el decrecimiento es clave para mitigar el cambio climático. In : Contexto y acción. 2021. En ligne : https://ctxt.es/es/20210801/Politica/36900/IPCC-cambio-climatico-colapso-medioambiental-decrecimiento.htm?fbclid=IwAR20rMdVOSN6ljZ43ej_YzgUaflbQwsOgHcUnVvWPDllzmSqr_EeqXd6fCs

CCVD. La vallée de la Drôme agit pour son pastoralisme ! 2017. [PDF] En ligne : https://www.valdedrome.com/cms_viewFile.php?idtf=29321&path=Plan-pastoral-de-la-vallee-de-la-Drome.pdf

CCVD. Le programme agro-environnemental et climatique. Sans date. En ligne : <https://www.valdedrome.com/5588-le-programme-agro-environnemental-et-climatique.htm>

CCVD. Tous les programmes et appels à projets. Leader. Sans date. En ligne : <https://www.valdedrome.com/5572-tous-les-programmes-et-les-appels-a-projets.htm>

Comité régional agenda 21 de Bretagne. Le diagnostic de l'agenda 21 local - comment faire ? Fiche 6 : Inclure une dimension transversale. 2012. [PDF] En ligne : http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_6_Inclure_une_dimension_transversale_cle77f529.pdf

Commission européenne. Accord de Paris. Sans date. En ligne : https://ec.europa.eu/clima/eu-action/international-action-climate-change/climate-negotiations/paris-agreement_fr

Commission européenne. Les causes du changement climatique. Sans date. En ligne : https://ec.europa.eu/clima/climate-change/causes-climate-change_fr

Communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans Cœur de Drôme. La CCCPS. 2021. En ligne : <https://www.cccps.fr/la-cccps/>

Communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans Cœur de Drôme. Signature d'une convention avec le SDED. Sans date. En ligne : <https://www.cccps.fr/signature-convention-sded/>

Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée. Compte-rendu conseil communautaire du 27 octobre 2020. 2020. [PDF] En ligne sur : https://www.valdedrome.com/cms_viewFile.php?idtf=37098&path=conseil-com-27.pdf

- Conseil européen. Changement climatique: ce que fait l'UE. 2021. En ligne : <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/climate-change/>
- DATAGIR. Mon Convertisseur CO2. Sans date. En ligne : <https://monconvertisseurco2.fr>.
- DDT de la Drôme. La Drôme face au changement climatique. 2018. [PDF] En ligne : http://www.drome.gouv.fr/IMG/pdf/la_drome_face_au_changement_climatique.pdf
- Enedis. Bilan de mon territoire (CCCPS). 2020. En ligne : <https://data.enedis.fr/pages/portrait-de-mon-territoire/?flg=fr>
- GIEC. 5ème rapport partie 2 : Impact, adaptation et vulnérabilité. 2014. En ligne : <https://leclimatchange.fr/impact-adaptation-vulnerabilite/>
- Insee. Définition du développement durable. 2016. En ligne : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1644>
- Insee. Dossier complet : Intercommunalité-Métropole de CC du Crestois et de Pays de Saillans Cœur de Drôme. 2021. En ligne : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200040509>
- KOPPE Martin. Le changement climatique nous touche déjà de plein fouet. In : CNRS le journal. 2021. En ligne : <https://lejournale.cnrs.fr/articles/le-changement-climatique-nous-touche-deja-de-plein-fouet>
- LAIGLE Lydie. Société résiliente, transition écologique et cohésion sociale : études de quelques initiatives de transition en France, premiers enseignements. In : Etudes & Documents du commissariat général au développement durable. 2015. En ligne [PDF] : <http://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/docs/Temis/0081/Temis-0081970/21989.pdf>
- LE DANFF Jean-Pierre. Psychologie et climat : pourquoi les consciences ne s'éveillent toujours pas ? 2020. En ligne : <https://www.linfordurable.fr/sante/psychologie-et-climat-pourquoi-les-consciencs-ne-seveillent-toujours-pas-20279>
- Météo10. Carte d'ensoleillement en France par région en nombre d'heures. 2009. En ligne : <http://www.meteo10.com/carte-enseillement.php>
- Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. La Biovallée, lauréat de « Territoires d'Innovation 2019 ». 2019. En ligne : <https://agriculture.gouv.fr/la-biovallee-laureat-de-territoires-dinnovation-2019>
- Ministère de la transition écologique et solidaire (Commissariat général au développement durable). La transition : analyse d'un concept. 2017. En ligne [PDF] : <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Th%C3%A9ma%20-%20Transition%20-%20Analyse%20d%27un%20concept.pdf>
- Ministère de la transition écologique. Chiffres clés des énergies renouvelables. 2020. [PDF] En ligne : https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2020-07/datalab_69_chiffres_cles_enr_edition2020_juillet2020_0.pdf

Ministère de la transition écologique. Pollution de l'air : origines, situation et impacts. 2021. En ligne : <https://www.ecologie.gouv.fr/pollution-lair-origines-situation-et-impacts>

Ministère de la transition écologique. Drias les futurs du climat. Projections climatiques pour l'adaptation de nos sociétés. Sans date. En ligne : <http://www.drias-climat.fr/>

Ministère de la transition écologique. CTE de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans et de la Communauté de Communes du Val de Drôme, en Biovallée. Sans date. En ligne : <https://territoires-en-transition.ecologie.gouv.fr/#@etDuPaysDeSaillansEtDeLaCommunauteDeCommunesDuValDeDromeEnBiovallee>

Observatoire des territoires. Rapports et portraits de territoires. Zone d'étude : CC du Crestois et du Pays de Saillans. 2018. En ligne : <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#c=report&chapter=p02&report=r01&selgeo1=epci2021.200040509>

ORCAE. Principes méthodologiques de production des données et indicateurs climat, air et énergie. 2021. [PDF] En ligne : https://www.orcae-auvergne-rhone-alpes.fr/fileadmin/user_upload/mediatheque/ORCAE/Documents/Publications/ORCAE_Methodologie_globale.pdf

ORCAE. Profil climat-air-énergie de la CCCPS. 2021. [PDF] En ligne : https://www.orcae-auvergne-rhone-alpes.fr/fileadmin/user_upload/mediatheque/orcae/Profils_v1/Profil_200040509.pdf

Terristory (AURA-EE). Mon territoire en transition : CC du Crestois et du Pays de Saillans. 2019. En ligne : https://auvergnerrhonealpes.terristory.fr/?zone=epci&maille=commune&zone_id=200040509&nom_territoire=CC%20du%20Crestois%20et%20de%20Pays%20de%20Saillans%20Coeur%20de%20Dr%C3%B4me

Territoire&Climat. Les dernières lois structurantes de la transition énergétique. Sans date. En ligne : <https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/148-48>

Vie publique. Loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat. 2019. En ligne : <https://www.vie-publique.fr/loi/23814-loi-energie-et-climat-du-8-novembre-2019>

Vie publique. En quoi consiste l'intercommunalité ? 2021. En ligne : <https://www.vie-publique.fr/fiches/270602-en-quoi-consiste-lintercommunalite>

Vie publique. Qu'est-ce qu'une communauté de communes ? 2021. En ligne : <https://www.vie-publique.fr/fiches/20125-quest-ce-quune-communaute-de-communes>

Youmatter. Écologie : définition - Qu'est-ce que l'écologie ? 2019. En ligne : <https://youmatter.world/fr/definition/ecologie-definition/>

TABLE DES MATIERES

Liste des sigles et abreviations	1
Glossaire des notions centrales	3
Introduction	7
Chapitre 1.....	8
1. Constat global	8
Cadre réglementaire	8
Transition écologique et rôle des collectivités locales	10
Le coût de l'inaction face au changement climatique.....	10
2. Présentation du pte	11
Un PTE, c'est quoi ?.....	11
Quelles attentes et finalités ?.....	12
3. Présentation de la structure et du territoire	12
La structure	12
Le territoire	14
Chapitre 2.....	16
1. Bilan des émissions de GES	16
Emissions totales de GES	16
Types d'énergies émettrices de GES	16
Emissions de GES par secteur	17
2. Séquestration du carbone.....	19
3. Consommations énergétiques	20
Répartition des consommations énergétiques.....	20
Facture énergétique	22
Potentiel de réduction des consommations d'énergie.....	23
4. Bilan de la production d'EnR et potentiel de développement	26
Production d'EnR	26
Potentiel de développement des EnR.....	28
Rapport production et consommation d'énergie	30
5. Qualité de l'air : concentration et émissions de polluants.....	33
6. Vulnérabilités du territoire face aux impacts du dérèglement climatique.....	36
Observations climatiques.....	36
Impacts sur la ressource en eau	40
Impacts sur les risques naturels.....	45
Impacts sur la biodiversité	46
Impacts sur la santé	46
Impacts sur la qualité de l'air	47
Impacts sur l'habitat.....	47

Impacts sur l'économie du territoire	47
Des habitants préoccupés par les impacts du changement climatique sur leur territoire	49
Chapitre 3.....	52
1. Actions menées par la cccps	52
Engagements dans différents dispositifs et politiques contractuelles.....	52
Actions réalisées et à venir.....	59
La transition écologique au cœur du projet de territoire de l'actuel mandat	63
2. Actions menées par les communes	67
3. Autres acteurs du territoire et partenaires engagés dans la transition écologique	78
4. Perception et avis de la population	81
Engagement des citoyens.....	81
Connaissance des actions menées	83
Thématiques prioritaires selon les répondants	83
Atouts et freins pour la transition écologique sur le territoire	84
Conclusion	88
1. Matrice moff : menaces, opportunités, forces et faiblesses	88
2. Enjeux pour la transition écologique de la cccps.....	90
3. Proposition de méthodologie pour la suite	90
Diffusion du diagnostic	90
Construction d'une stratégie d'actions.....	90
Suivi de la transition écologique sur le territoire.....	92
4. Pistes d'actions à mettre en œuvre	95
Réduire les consommations d'énergie et les factures énergétiques tout en développant une production d'énergie renouvelable locale	95
Offrir des modes de déplacements propres et alternatifs à la voiture individuelle	96
Réduire les déchets à la source et favoriser le tri et le réemploi tout en développant une économie circulaire, sociale et solidaire	96
Préserver la ressource en eau tant en quantité qu'en qualité.....	97
Préserver la biodiversité et l'environnement pour maintenir ce cadre de vie exceptionnel et préserver les puits de carbone que représente la forêt tout en assurant une gestion durable et une valorisation locale	98
Favoriser le déploiement de l'agroécologie, d'une agriculture biologique et diversifiée et offrir à la population une alimentation saine, locale, de saison et accessible à tous	98
Développer la communication, la sensibilisation et la coopération avec les autres acteurs du territoire	100
Conclusion générale	102
Sources	103